

FORMATION UR-CGT Rennes

17 novembre 2005



La CGT dans la pénitenciaire

SOMMAIRE

La CGT, survol d'une histoire

Repères chronologiques

Les structures de la CGT

La cotisation

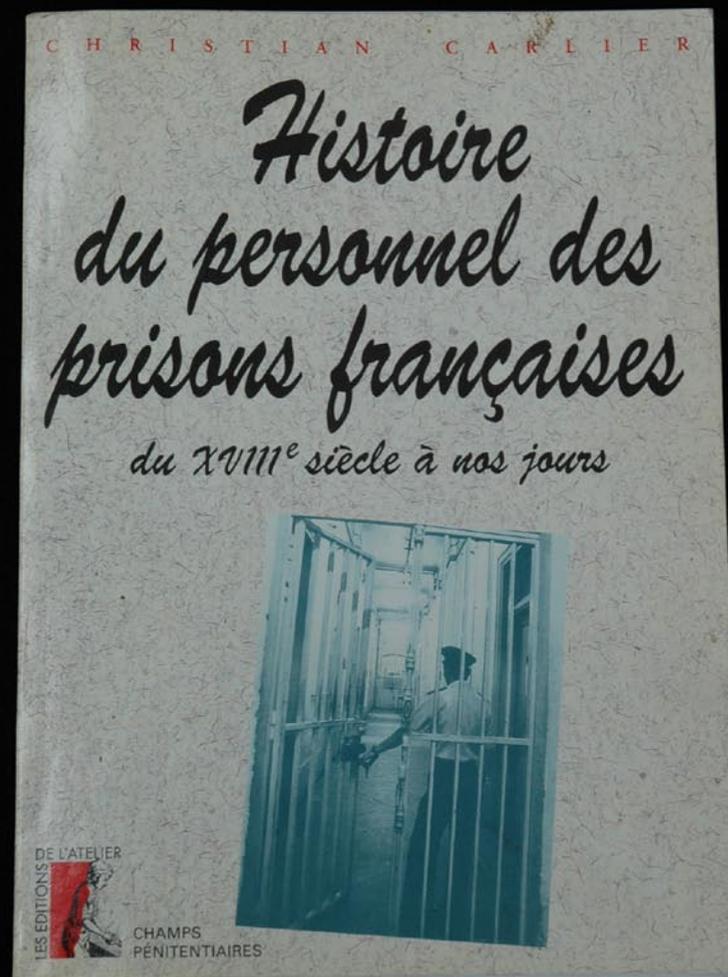
Le syndicalisme dans la pénitenciaire

De la FNPP à l'UGSP-CGT

Années 80-90, les luttes

L'UGSP-CGT, son fonctionnement

Pour réaliser ce document, plus particulièrement la partie relatant l'histoire du syndicalisme dans la pénitenciaire, nous nous sommes largement inspirés de l'ouvrage de Christian Carlier, ci-dessous. Malheureusement, cet ouvrage n'est plus disponible en librairie. Si vous souhaitez télécharger les pages liées à l'histoire du mouvement syndical dans la pénitenciaire vous pouvez cliquer sur l'image, elle vous proposera le téléchargement d'un pack zip contenant une copie des pages consacrées au mouvement syndical. Le fichier est lourd, 12 Mo, sans haut-débit le téléchargement sera très long.





LA CGT, SURVOL D'UNE HISTOIRE

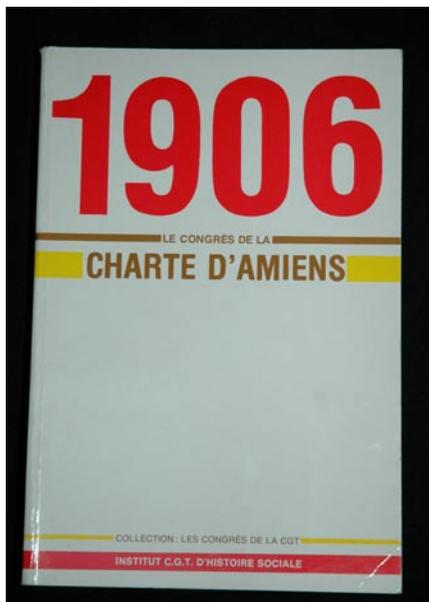
**NAISSANCE DE LA CGT
REPÈRES CHRONOLOGIQUES**

NAISSANCE DE LA CGT

● Des origines à septembre 1895 :

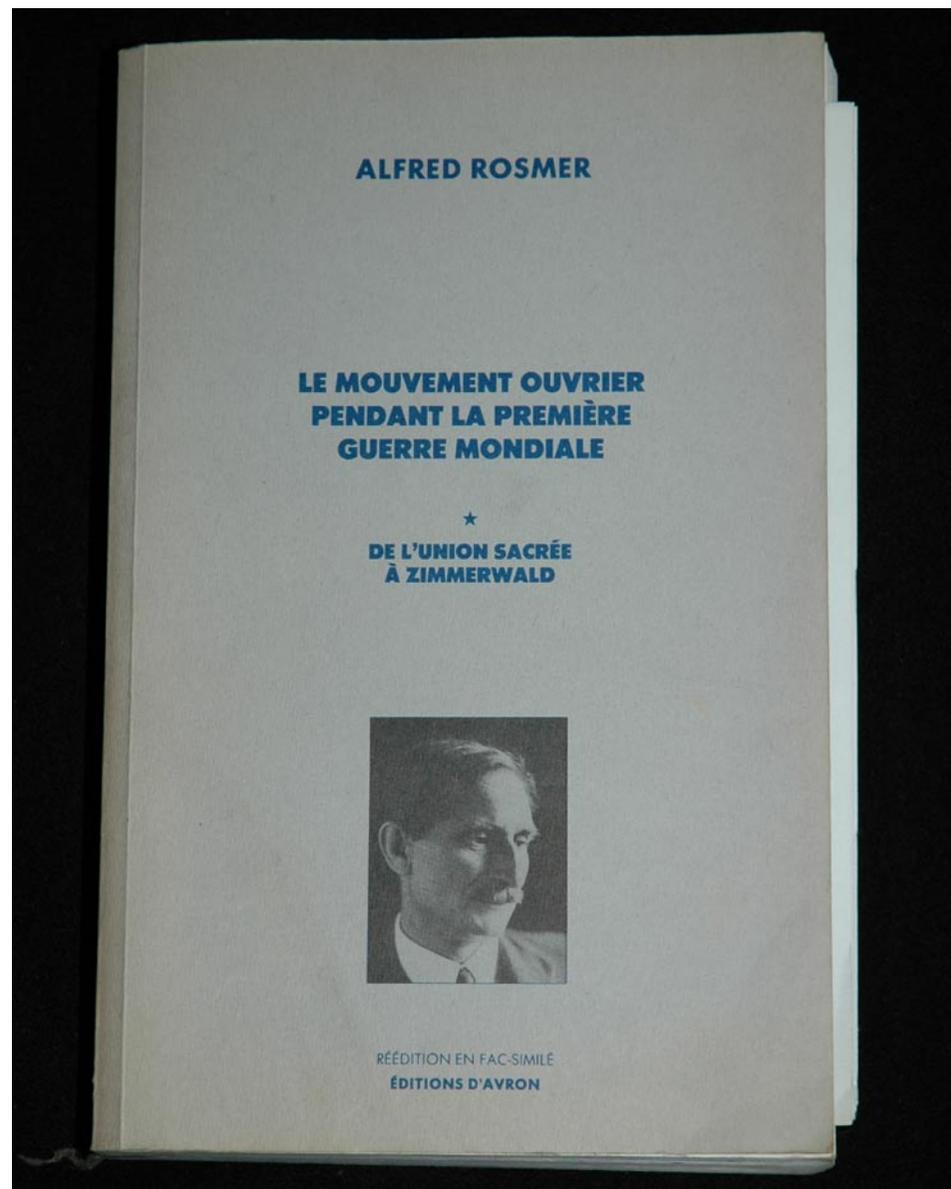
la naissance de la CGT ou la lutte pour l'unité.

La révolution française a considérablement accentué les différenciations sociales. Au cours du XIXe siècle, chaque groupe social est en recherche d'identification. Le mouvement ouvrier s'affirme au travers des luttes sociales, et par sa participation aux grands événements politiques (révolution de 1830, insurrection de février 1848, commune de 1871). Face à la structuration du patronat, les premières organisations ouvrières se mettent en place. Les congrès qui se succèdent vont voir apparaître différents courants dans une période marquée par des grèves et la répression. La fondation de la CGT à Limoges en septembre 1895 repose à la fois sur un processus unitaire, et sur le départ d'une partie des militants. La grève générale, l'autonomie syndicale et le syndicalisme de métier constituent les trois pans de la CGT.



● De 1895 à la scission de 1920.

La CGT face au premier conflit mondial. Le débat syndicats/partis politiques s'approfondit. Les questions non résolues des structures de la CGT empêchent encore une véritable unification de la confédération. Si les tendances subsistent dans la CGT, l'unité demeure face à la répression et aux manœuvres intégrationnistes du pouvoir. La charte d'Amiens adoptée en 1906 marque le triomphe des thèses de l'anarcho-syndicalisme. La question de l'État va cristalliser les clivages dans la CGT entre réformistes et révolutionnaires, accentués



par l'arrivée au gouvernement d'anciens dirigeants socialistes à l'approche de la guerre. C'est dans ce contexte que peu à peu la CGT va rallier l'union sacrée, après avoir lutté contre. Au lendemain de la guerre, les divisions persistent. En novembre 1919, la CFTC se constitue sur une base confessionnelle, ouvertement opposée au syndicalisme de classe. La CGTU naît de l'exclusion des minoritaires de la CGT. Le pluralisme syndical a fait place à la division syndicale : CGT, CGTU, CFTC.

● **1920-1936 : Vers la réunification.**

Dans une période marquée par la mutation de l'ouvrier de métier vers l'ouvrier d'industrie et l'essor du Taylorisme, CGT et CGTU s'opposent sur les formes et les moyens pour transformer la société. La CGT voit ses effectifs croître jusqu'en 1930. Elle regroupe dans un premier temps tous les opposants au réformisme, alors que la CGTU se structure à partir des organisations issues de la CGT. La crise économique et sociale se développe. Le coup de force des ligues d'extrême droite en 1934, et la tendance au « durcissement » de l'État entraînent une manifestation commune de la CGTU et de la CGT. Les directions confédérales sont obligées de discuter de la réunification qui se réalise en 1936 au congrès de Toulouse. Cette unité est due en grande partie à la pression de la situation et aux exigences de la politique intérieure. Avec le succès du Front Populaire et les luttes, le patronat doit reconnaître la CGT et signer les accords de Matignon.

● **1937-1947 : La deuxième guerre mondiale et les vicissitudes de l'unité**

Les clivages au sein de la CGT rebondissent à propos de la guerre civile espagnole, de la pause des réformes décrétée par le gouvernement, des accords de Munich et de l'échec de la grève générale contre les décrets-lois. La CGT éclate, certains militants devenant clandestins, d'autres rejoignant Pétain. Il faut attendre 1940-1941 pour que des luttes émergent et se développent, et 1943 pour que la CGT se réunifie. Celle-ci, avec la CFTC participera à la résistance, et à la grève insurrectionnelle qui libère Paris.

Après la libération, la CGT appelle à la bataille de la production pour la reconstruction économique du pays. En 1944, naît la CGC liée au fait que la CGT n'a pas suffisamment pris en compte les spécificités des Ingénieurs, cadres et techniciens. La guerre froide et les stratégies divergentes, le poids du passé, et ce malgré des acquis importants tels que les nationalisations, les Comités d'Entreprises, la Sécurité sociale, divisent la CGT. En 1947 la CGT-FO se constitue. Les enseignants créent la FEN, refusant de choisir entre la CGT et FO.

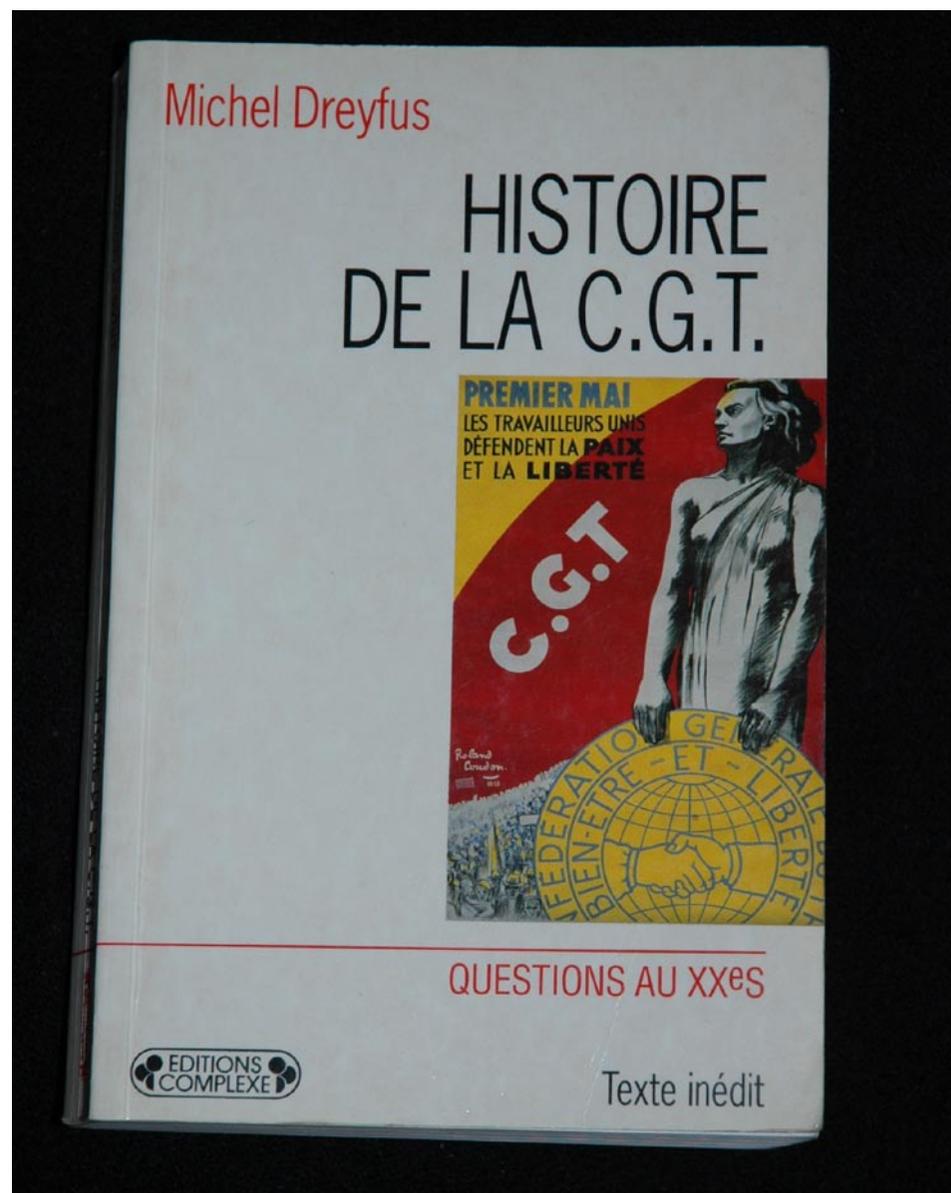
● **1947-1968 construire l'unité d'action**

Malgré l'affaiblissement de la CGT, des luttes se développent dans un contexte de guerre froide. L'importance des grèves de 1953 sur le problème de l'âge de la retraite dans la fonction publique débouche sur des luttes unitaires dans de nombreux secteurs. Celles-ci se renforcent au regard de la hausse des prix, des atteintes à la sécurité sociale, du blocage des salaires et de la dévaluation. Dans le même temps, la CGT se lance dans la bataille pour la fin de la guerre en Algérie. En 1964 la CFTC scissionne. La CFDT se crée. Une minorité maintient la CFTC avec sa référence confessionnelle. Confrontés au blocage des salaires, à l'austérité, à la multiplication des fermetures d'entreprises et des licenciements, CGT et CFDT signent en 1966 un accord sur des revendications minimales. Les grèves et les manifestations unitaires se succèdent. Hormis la grève générale du 13 mai 1968 contre la répression, qui fut unitaire avec la CFDT, la FEN et l'UNEF, chaque organisation syndicale fera cavalier seul dans le contexte des événements de 1968. Ceux-ci déboucheront sur les accords de Grenelle. 1968-1981 : Les syndicats face à la crise. Les bouleversements technologiques et les mutations du salariat s'accroissent. Après les événements de 1968, le changement social est à l'ordre du jour. A partir de mars 1969, première journée d'action unitaire CGT-CFDT, les luttes unitaires vont se développer dans tout le pays (Lip, Rateau...). Mais peu à peu les relations vont se tendre entre la CFDT et la CGT. Recentrage oblige, à partir de 1978,

la CFDT freine les mobilisations unitaires. c'est le cas sur la sécurité sociale ou la retraite, la CGT appelant seule. La CFDT prône le réalisme à tout prix... Quitte à laisser le terrain des revendications au patronat.

● **De 1981 à nos jours: l'émiettement du syndicalisme et l'urgence du rassemblement.**

Après l'élection de F. Mitterrand, la désunion est totale. La CGT demeure la seule force d'entraînement des luttes, alors que la CFDT prône le « réalisme social », FO « l'indépendance » et la CGC « le corporatisme ». Dans le même temps se constitue le Groupe des 10 à partir de syndicats autonomes. À partir de 1986, la CFDT tente une recomposition syndicale avec la FEN, qui elle-même cherche à dégager un axe réformiste avec FO et la FGAF. Le 1er mai 1988 est célébré par la FEN, la CFDT, la FGAF et le SNUI. En 1991, les accords CFDT-FEN ne rallient pas FO, la CGC ni la CFTC. Certaines composantes du groupe des 10 rejoignent la FEN en 1992. Le seul objectif apparent de ces différentes recompositions « ratées » étant la marginalisation de la CGT. La CFDT multiplie les exclusions, d'où la création de Sud-PTT et de CRC dans les hôpitaux. La FEN éclate en 1992, création de la FSU. En 1993, l'UNSA est constituée à partir des syndicats demeurés à la FEN, la FGAF, la FMC, la FGSOA et la FAT. La CGT poursuit son travail unitaire. En 1995, FO, SUD, FSU et des militants CFDT se mobilisent avec la CGT contre les projets gouvernementaux remettant en cause les retraites. L'éparpillement se poursuit. L'UNSA, reconnue représentative, et le groupe des 10 tentent de se structurer. FO et CFDT connaissent des divergences internes importantes. Dans ce contexte, la CGT lance l'idée du « syndicalisme rassemblé ».



REPÈRES CHRONOLOGIQUES

★ 1791 ⇨ Loi

Le Chapelier interdisant le droit de coalition des métiers.

★ 1831 ⇨ Révolte

Révolte des canuts à Lyon, échec des négociations menées par le préfet. L'insurrection sera durement réprimée.

★ 1848 ⇨ Révolution

Face à la répression menée par la bourgeoisie au pouvoir, jonction du mouvement social et républicain. Sous la pression populaire, le nouveau gouvernement adopte des mesures démocratiques et sociales : proclamation de la liberté d'association, du suffrage universel et du droit du travail, ouverture des Ateliers nationaux pour assurer aux chômeurs le droit au travail, décret limitant la durée de travail à 10 heures à Paris et à 11 heures en province, abolition de l'esclavage colonial.

★ 1871 ⇨ La Commune de Paris

C'est la première révolution prolétarienne. Outrés par l'armistice avec la Prusse, les Parisiens se révoltent contre le pouvoir et élisent une assemblée qui prend le nom de Com-



mune. La répression de ce fait près de trente mille morts. Œuvre sociale de la Commune de Paris : abolition du travail de nuit dans les boulangeries, gestion démocratique des entreprises fermées par le patronat ou travaillant pour la Commune. Apparition du premier mouvement féminin de masse.

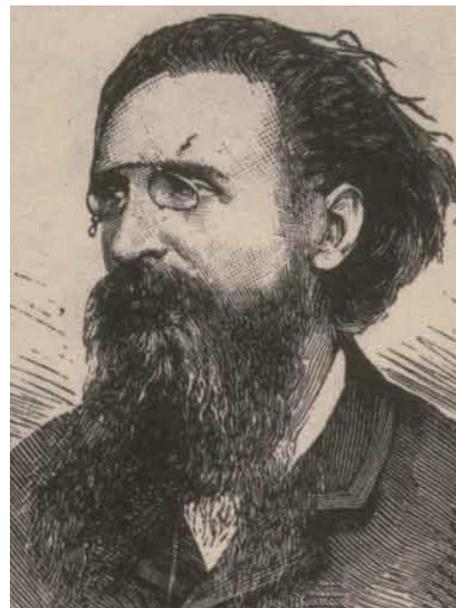
★ 1884 ⇨ Syndicats

Loi Waldeck-Rousseau autorisant les syndicats professionnels ouvriers et patronaux.

1791 > 1906

★ 1886 ⇨ Fédération

Création de la Fédération nationale des syndicats (FNS), d'inspiration guesdiste. Jules Guesde, l'un des socialistes les plus connus et les plus actifs, contribue à la diffusion des idées de Marx en France.



★ 1890 ⇨ 1er mai

Première célébration française et internationale de la journée d'action du 1er mai. Le 1er mai 1891, à Fourmies (Nord) la troupe tire sur des grévistes : neuf morts, 35 blessés.

★ 1892 ⇨ Bourses du travail

Création de la Fédération des Bourses du travail, marquée par le syndicalisme révolutionnaire de Fernand Pelloutier.

★ 1895 ⇨ CGT

Congrès constitutif de la Confédération générale du travail (CGT) à Limoges (23-28 septembre).

★ 1900 ⇨ Journal

Création de La Voix du peuple, organe de la CGT.

★ 1902 ⇨ Structures

Le Congrès de Montpellier donne à la CGT sa double structure : fédérations et unions départementales.

★ 1906 ⇨ Charte d'Amiens

Adoptée au congrès elle donne au syndicalisme confédéral quelques-uns de ses traits spécifiques : la lutte des classes ; la lutte quotidienne pour des améliorations immédiates mais aussi la lutte pour la disparition du salariat et du patronat ; indépendance vis-à-vis des organisations politiques.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES



★ **1909** ⇨ **La Vie ouvrière**
Premier numéro de cette « revue d'action » qui se définit comme « syndicaliste Révolutionnaire, antiparlementaire ».

★ **1910** ⇨ **Retraites**
Loi sur les retraites ouvrières et paysannes. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. L'espérance de vie est alors de moins de 49 ans.

★ **1913** ⇨ **Internationalisme**
Constitution du Secrétariat syndical

international auquel participe la CGT. En 1919 il sera remplacé par la Fédération syndicale internationale (FSI).

★ **1919** ⇨ **Conquête**
Loi sur la journée de huit heures et sur les conventions collectives. Création de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

★ **1921** ⇨ **Le Peuple,**
Naissance de l'organe officiel de la CGT.

1909 > 1945

★ **1930** ⇨ **Droit social**
Vote définitif de la loi sur les Assurances sociales.

★ **1934** ⇨ **Liberté**
En riposte à l'émeute du 6 février, grève générale « contre le fascisme » à l'appel de la CGT et de la CGTU (organisation, née en 1920, d'une scission de la CGT)

★ **1936** ⇨ **Accords Matignon**
Réunification de la CGT et de la CGTU. Victoire électorale du Front populaire. Vague de grèves avec occupations d'usines. Accords Matignon : relèvement des salaires, extension des conventions collectives et institution de délégués du personnel, semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés.

★ **1939** ⇨ **Années noires**
Début de la Seconde Guerre mondiale (3 septembre). Le 18 septembre, le Bureau confédéral de la CGT vote une déclaration excluant les militants qui refusent de condamner le pacte germano-soviétique. Cette décision est approuvée par la Commission administrative le 25 septembre. 1940,

dissolution des centrales syndicales ouvrières et patronales. 1941, promulgation de la Charte du travail interdisant les grèves et le lock-out.

★ **1943** ⇨ **Unification**
Les Accords du Perreux, signés par Robert Bothereau et Louis Saillant pour les « ex-confédérés » ; Henri Raynaud et André Tollet pour les « ex-unitaires », reconstituent la CGT.

★ **1944** ⇨ **Résistance**
Participation de la CGT au programme du Conseil national de la Résistance (CNR) définissant les nationalisations, la Sécurité sociale et les comités d'entreprises. Création de la Confédération générale des cadres (CGC).

★ **1945** ⇨ **Conquêtes**
Début des nationalisations, création des comités d'entreprise et mise en place de la Sécurité sociale. Fin de la seconde Guerre mondiale (8 mai : capitulation allemande, 2 septembre : capitulation japonaise). Création de la Fédération syndicale mondiale (FSM) à laquelle adhère la CGT. 1946, promulgation du Statut général des fonctionnaires. Début de la Guerre d'Indochine

REPÈRES CHRONOLOGIQUES



(19 novembre 1946). Pendant toute la durée du conflit, la CGT organise des manifestations de solidarité à l'égard du peuple vietnamien et en faveur de la paix.

★ 1947 ⇨ Guerre froide

Lancement du « Plan Marshall d'aide à l'Europe », destiné à assurer la reconstruction de l'Europe, sous la houlette américaine. Ce plan marque le début de la Guerre froide. Vague nationale de grève pour une hausse salariale de 25 %, un minimum vital de 10 000 francs et la révision trimestrielle des salaires. Après la période noire qu'ont représenté les années de guerre puis d'immédiat après-guerre,

la vie quotidienne reste tout aussi difficile. Scission de la CGT : des responsables de la Confédération, réunis autour du journal Force ouvrière, favorables au plan Marshall et contre le mouvement de grève de 1947, donnent leur démission et quittent la CGT pour créer la CGT-Force ouvrière (CGT-FO).

★ 1949 ⇨ Division

La FSM critique le plan Marshall et l'influence américaine en Europe, ce qui provoque une scission. Les syndicats des Etats-Unis, d'Angleterre et des Pays-Bas se retirent de la FSM. Ils créent la Confédération internationale

1947 > 1963

des syndicats libres (CISL) à laquelle adhère la CGT-FO.

★ 1950 ⇨ Conquêtes

Vote de la loi sur les Conventions collectives. Création du Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig).

★ 1953 ⇨ Retraites

Du 4 au 25 août, grande grève dans les services publics. Le 4 août, la CGT puis la CFTC appellent à une journée d'action des secteurs public et nationalisé contre le recul de l'âge à la retraite. Les postiers de Bordeaux décident la poursuite du mouvement. Aussitôt les confédérations CGT, FO, CFTC appellent à la grève générale dans ces secteurs. Le 14 août, on compte quatre millions de grévistes.

★ 1954 ⇨ Libération

Début de la guerre d'Algérie (1er novembre). Durant tout le conflit la CGT soutient « les revendications des Algériens et leurs aspirations nationales ».

★ 1956 ⇨ Conquête

Troisième semaine de congés payés.

★ 1962 ⇨ Paix

Une manifestation anti-OAS durement réprimée fait 9 morts au métro Charonne. Accords d'Evian, fin de la guerre d'Algérie (18 mars).



★ 1963 ⇨ Les mineurs

À l'appel de la CGT et de FO, vaste mouvement de grèves des mineurs. Ils s'inquiètent des incertitudes pesant sur leur profession et revendiquent une augmentation des salaires.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

★ **1964** ⇨ **CFDT**

Déconfessionnalisation de la CFTC qui devient la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Une minorité garde le nom CFTC maintenue.

★ **1966** ⇨ **Unité**

Accord revendicatif entre la CGT et la CFDT.

★ **1968** ⇨ **Grève générale**

En mai et juin sept millions de travailleurs en grève et occupent leurs usines. Constat de Grenelle : augmentation de 35 % du salaire minimum, reconnaissance de la section syndicale à l'entreprise...

★ **1970** ⇨ **Unité**

Nouvel accord CGT-CFDT sur des revendications prioritaires : revalorisation du Smic, retraite à 60 ans, semaine de 40 heures, emploi, heures de formation syndicale...

★ **1973** ⇨ **CES**

Création de la Confédération européenne des syndicats (CES).

★ **1981** ⇨ **Gouvernement de gauche**

Vote de la Loi de nationalisation (cinq groupes industriels, 36 banques). Ordonnances réduisant la durée du travail à 39 heures, instituant la cinquième semaine de congés payés et ramenant l'âge de la retraite à 60 ans. Lois sur les droits des travailleurs

1964 > 2003

dans l'entreprise, notamment le droit d'expression pendant le temps de travail. Création des Comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHST).

★ **1988** ⇨ **Infirmières**

Mouvement de grève des infirmières à l'appel d'une Coordination nationale qui réclame notamment une augmentation significative des salaires et de véritables moyens pour la formation. Après la défection des autres syndicats, la CGT est seule à soutenir le mouvement.

★ **1993** ⇨ **Syndicats**

Création de la Fédération syndicale unitaire (FSU) par 13 syndicats exclus ou en dissidence avec la FEN. Création de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

★ **1995** ⇨ **Cheminots**

Importants mouvements de grève contre le plan Juppé (novembre-décembre). Lors de son 45e Congrès, la CGT décide de rénover ses statuts et de quitter la FSM.

★ **1999** ⇨ **CES**

La CGT adhère à la Confédération

européenne des syndicats.

★ **2003 Retraites**

Importants mouvements sociaux contre le projet de loi Fillon (mai-juin)





LES STRUCTURES CGT

Au cours de son histoire, la CGT s'est dotée de structures nombreuses, professionnelles et interprofessionnelles.

Toutes ont pour objectif de renforcer les capacités d'intervention des syndicats sur le lieu de travail, de contribuer au rassemblement de tous les salariés, de favoriser les convergences d'intérêts et de luttes pour un syndicalisme solidaire et de conquêtes sociales.

Aujourd'hui les 700000 syndiqués, en activité, privés d'emploi ou retraités, rassemblés dans 22000 sections syndicales ou syndicats trouvent auprès de ces structures l'entraide et la coordination nécessaires à leur activité.

Nous présentons ici quelques repères sur ce que sont ces organisations et leur composition.



● LES FÉDÉRATIONS

- Au nombre de 33, les fédérations professionnelles nationales sont constituées des syndicats relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles (exemple : Fédération des industries agroalimentaire ; Fédération de la Construction ; Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités

Postales et de Télécommunications).

- Elles impulsent et coordonnent l'activité revendicative professionnelle. Elles ont en charge les négociations collectives relevant de leur champ professionnel (accord de branche, conventions collectives, salaires minimaux conventionnels...).

- Certaines ont mis en place des structures décentralisées (départementales ou régionales) ou des coordinations entre syndicats d'entreprises d'un même groupe.

● LES UNIONS TERRITORIALES

- **Les unions départementales** : au nombre de 96, elles regroupent les syndicats et sections syndicales de toutes professions d'un même département.

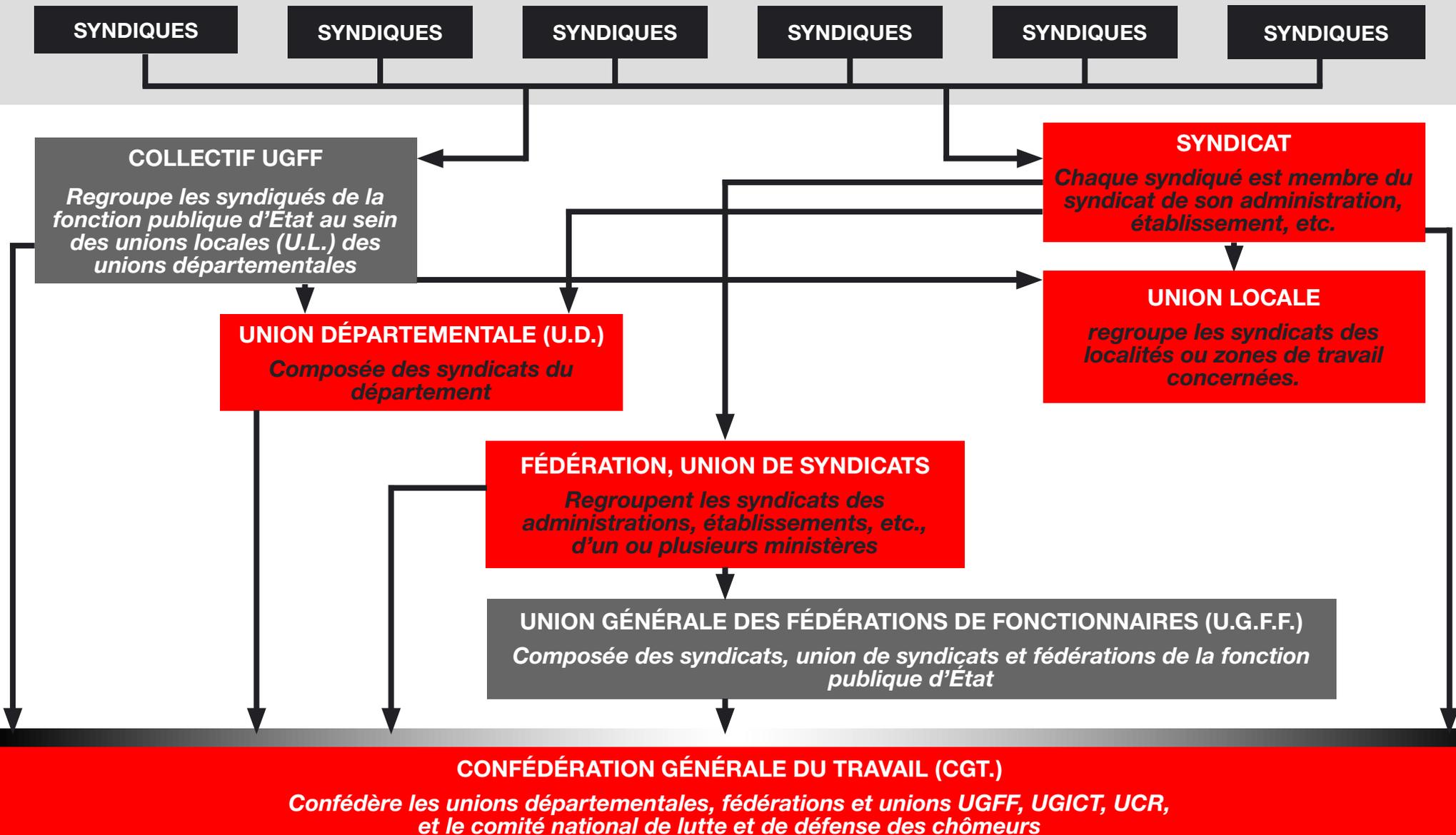
Elles permettent de donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble pour le progrès social. Elles organisent et développent les solidarités entre tous les salariés ayant un emploi ou non ainsi qu'avec les retraités.

- **Les unions locales** : un réseau de 857 unions locales réparties sur l'ensemble du territoire, constituées par les syndicats et sections syndicales d'une même zone géographique (localité, bassin d'emploi, zones industrielles ou commerciales, etc.) permet de construire les solidarités, de faire vivre « un syndicalisme de proximité » adapté aux diverses situations. L'Union locale peut apporter l'aide pratique à la constitution d'un nouveau syndicat.

- **Les comités régionaux** : au nombre de 21 et sous la responsabilité des unions départementales, ils assurent l'intervention de la CGT auprès des régions administratives et de leurs institutions (Comités économiques et sociaux régionaux par exemple).

Ils animent la réflexion et l'activité syndicale sur des questions comme celles des transports de la santé, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

LES STRUCTURES LE PREMIER RÉSEAU SYNDICAL



LA CGT C'EST AUSSI :



● L'UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS CADRES, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

L'UGICT-CGT est l'organisation CGT spécifique des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise adhérant à la CGT.

Ceux-ci sont affiliés à l'UGICT-CGT. Ils peuvent décider la création d'organisations leur permettant de conduire l'activité spécifique.

L'UGICT-CGT organise les salariés ingénieurs, cadres, techniciens en activité ou privés d'emploi en vue d'assurer avec eux la défense de leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

Cette conception CGT du syndicalisme spécifique permet aux ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise de définir leurs revendications et formes d'actions et de les faire converger avec celles des autres catégories de salariés.

L'UGICT-CGT est structurée en syndicats ou sections d'entreprises, commissions départementales, unions fédérales ou groupement dans la fédération.



● L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS

Organisation statutaire de la CGT, elle a pour vocation d'organiser tous les anciens salariés, travailleurs retraités, préretraités, pensionnés (veuves), pour la défense de leurs intérêts.

L'UCR est l'affirmation dans la CGT d'un syndicalisme spécifique sachant lier l'information et l'action revendicative avec la solidarité et l'organisation des loisirs et du temps disponible.

Avec l'UCR, les retraités sont des syndiqués ayant les mêmes droits et devoirs que leurs camarades actifs.



● COMITÉ NATIONAL DE LUTTE ET DE DÉFENSE DES CHÔMEURS

Les syndicats et comités locaux CGT, en lien avec les organisations de la CGT, accueillent et organisent l'action des salariés privés d'emploi.

Ils s'assignent comme but : la lutte pour le droit au travail, à un emploi, en liaison avec les salariés des entreprises et les syndicats de la localité et la défense des intérêts matériels et moraux des salariés privés d'emploi.



● JEUNES CGT

Jeunes CGT n'est pas en soi une organisation mais un espace ouvert à tous les jeunes syndiqués CGT de moins de trente ans qui porte les revendications des jeunes au plan national et interprofessionnel et participe à différentes instances représentatives des mouvements de jeunesse.

L'UGFF



L'union générale des fédérations de fonctionnaires CGT (UGFF-CGT) est une organisation de la confédération générale du travail (CGT). Elle couvre le champ de la **fonction publique d'État**. L'UGFF-CGT rassemble essentiellement les personnels employés par l'État et ses établissements publics, c'est-à-dire notamment hors fonction publique territoriale (communes, départements, régions et leurs établissements), Santé, La Poste et France Télécom.

Ces agents de l'État travaillent dans :

- les ministères : administrations centrales, services déconcentrés ;
- les établissements publics sous tutelle de ces ministères : établissements publics administratifs (EPA), établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), établissements publics d'enseignement scientifique et technique (EPEST), etc.

Localement, l'UGFF-CGT développe – au sein des unions départementales ou locales de la CGT – des **collectifs départementaux ou locaux** regroupant les organisations de la Fonction publique d'État et de ses composantes.

L'UGFF-CGT poursuit ainsi quatre buts :

- ▶ répondre localement aux enjeux posés à la fonction publique d'État au niveau local ;
- ▶ développer une démarche démocratique avec les syndiqués et qui favorise l'intervention des usagers et des citoyens ;
- ▶ stimuler les débats et analyses avec les organisations CGT de la fonction publique territoriale, hospitalière, de La Poste et de France Télécom, comme avec l'ensemble de « l'interprofessionnel » (secteur public et nationalisé et secteur privé) ;
- ▶ amplifier le niveau et l'étendue des actions solidaires sur les thèmes d'intérêt commun.

Par ses analyses et ses propositions, l'UGFF-CGT agit pour que prévalent

dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, de justice, de laïcité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : droit à la formation, à l'emploi et à la protection sociale ; droit de vivre dignement de son travail, dignité et démocratie au travail et dans la collectivité, liberté d'opinion, d'expression et d'action syndicale, droit de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, sur le lieu de travail comme dans la société.

Sur son champ d'activité spécifique, elle vise la défense et l'amélioration du statut des fonctionnaires, ainsi que celles du service public, de la place et du rôle de l'État, de ses administrations et services, au sein de la société française, au bénéfice de tous les usagers-citoyens, comme de la collectivité tout entière.

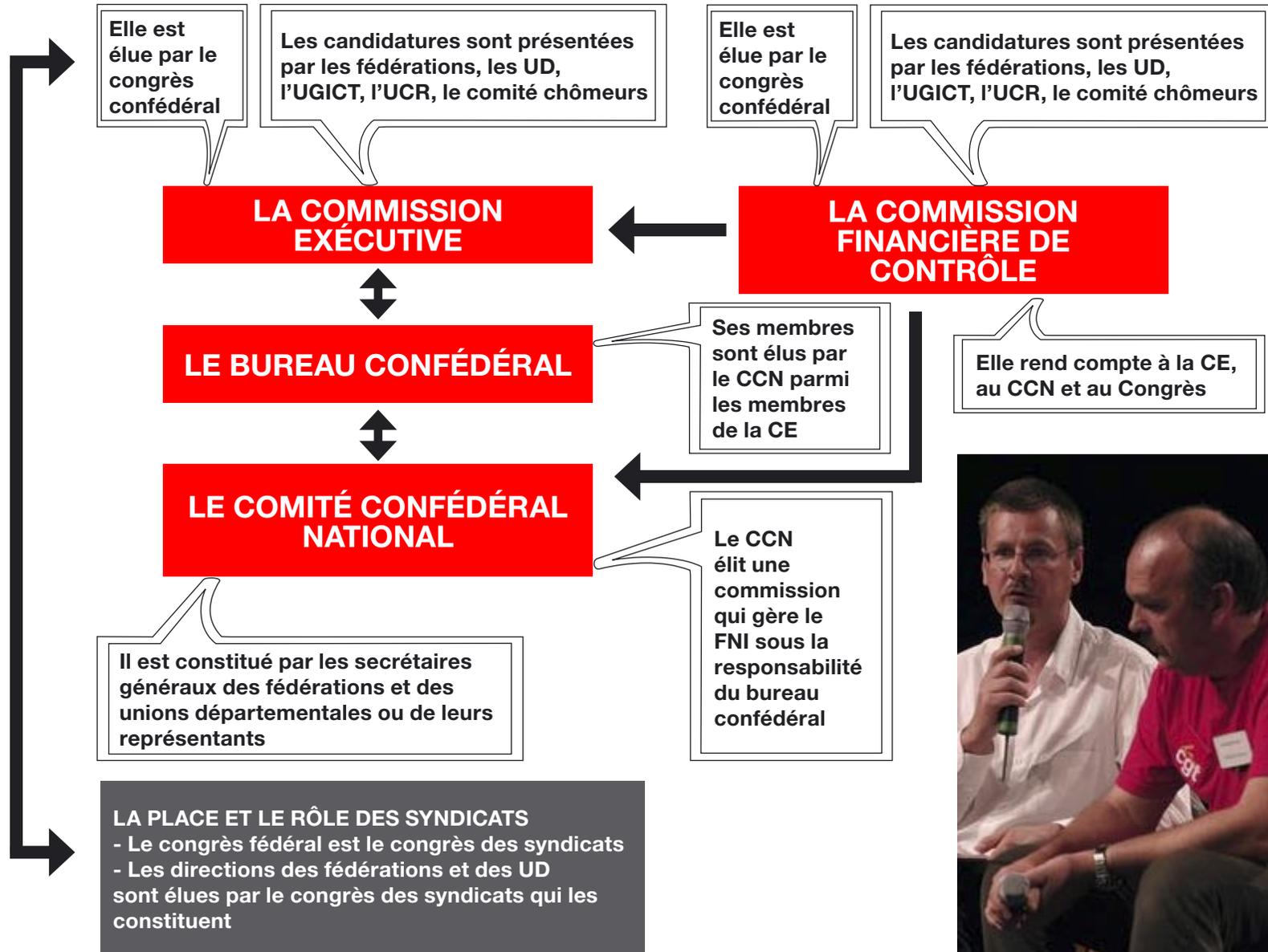
Depuis le congrès d'Amiens en 1906, qui a débouché notamment sur la « Charte d'Amiens », une des caractéristiques essentielles du syndicalisme français est son indépendance par rapport aux partis politiques. Cette indépendance est soulignée par les statuts de la CGT, adoptés lors du dernier congrès confédéral de 1995, et totalement approuvée et appliquée par l'UGFF-CGT.

Enfin et sans être exhaustif sur ses orientations et son action, l'UGFF-CGT est attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel.

Elle inscrit son action en prenant appui sur les réalités propres à son secteur en travaillant les cohérences revendicatives et les convergences avec l'ensemble du monde du travail.

Elle œuvre au rassemblement de tous les agents relevant de la fonction publique d'État dans leur diversité, ainsi qu'à l'unité du mouvement syndical « fonctionnaires » national, européen et international.

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES ORGANES DE DIRECTION

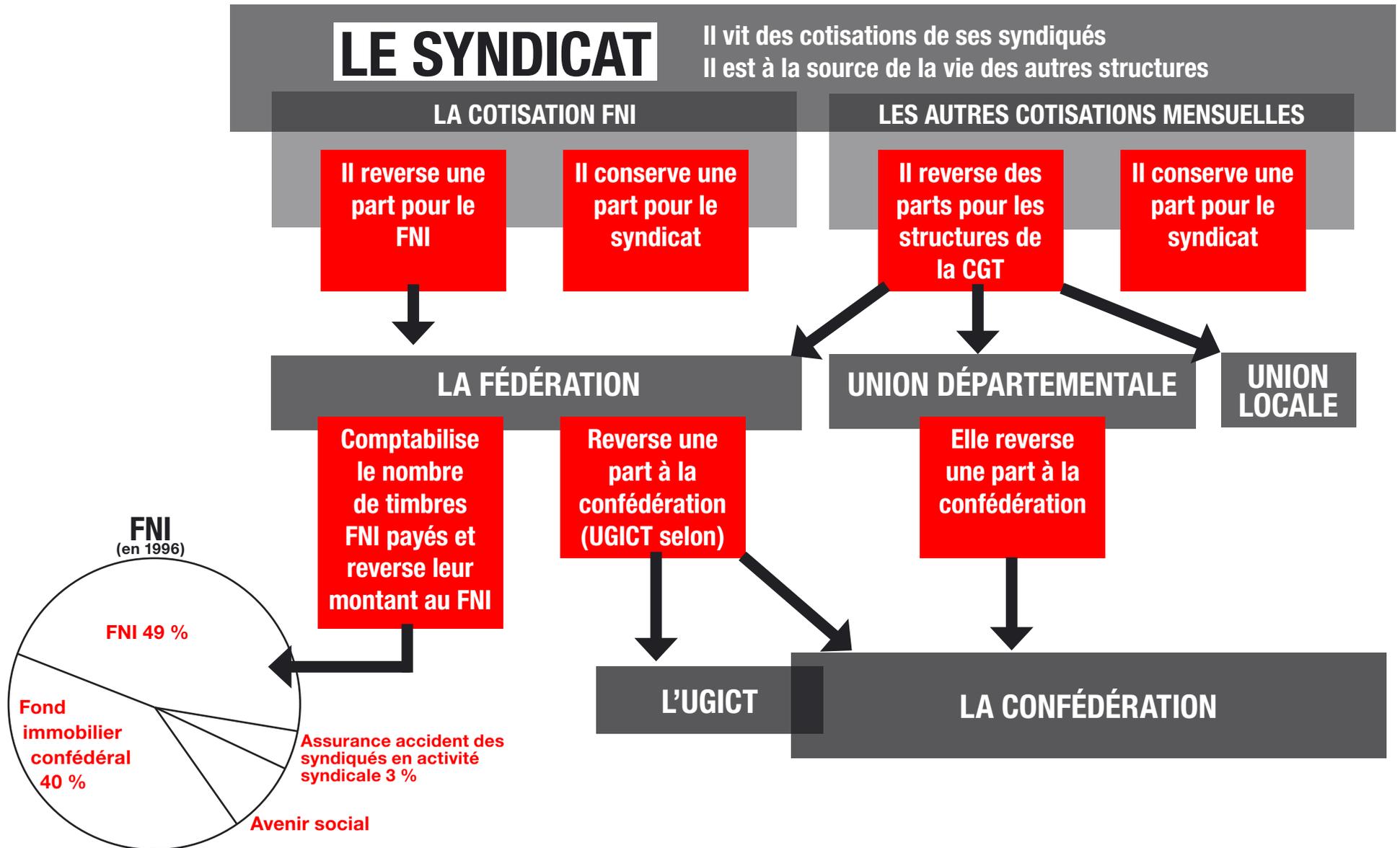




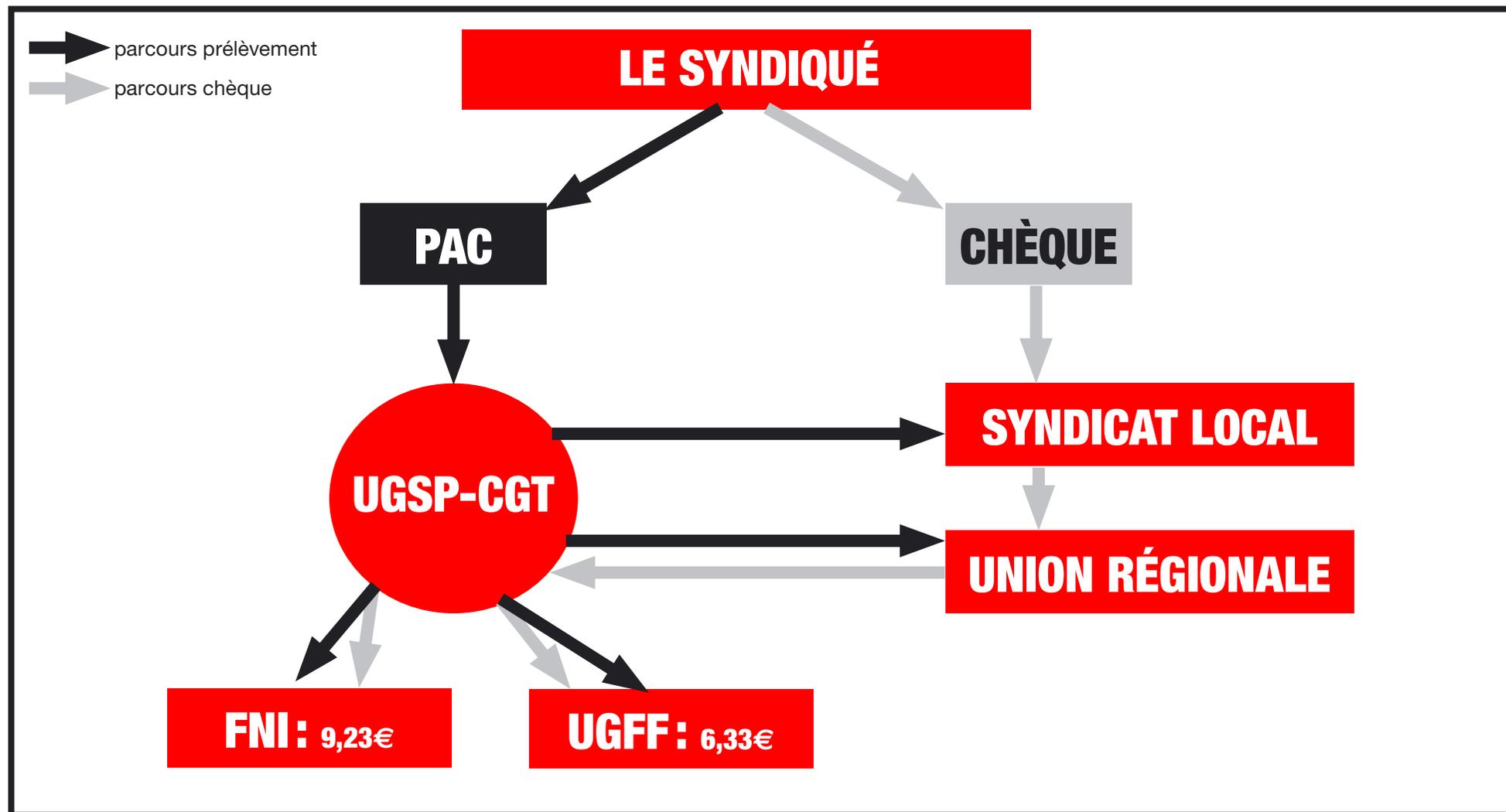
LA COTISATION

COTISATION THEORIQUE
COTISATION UGSP-CGT
PROPOSITION 48^e CONGRES

LA COTISATION THÉORIQUE



COTISATION A L'UGSP-CGT

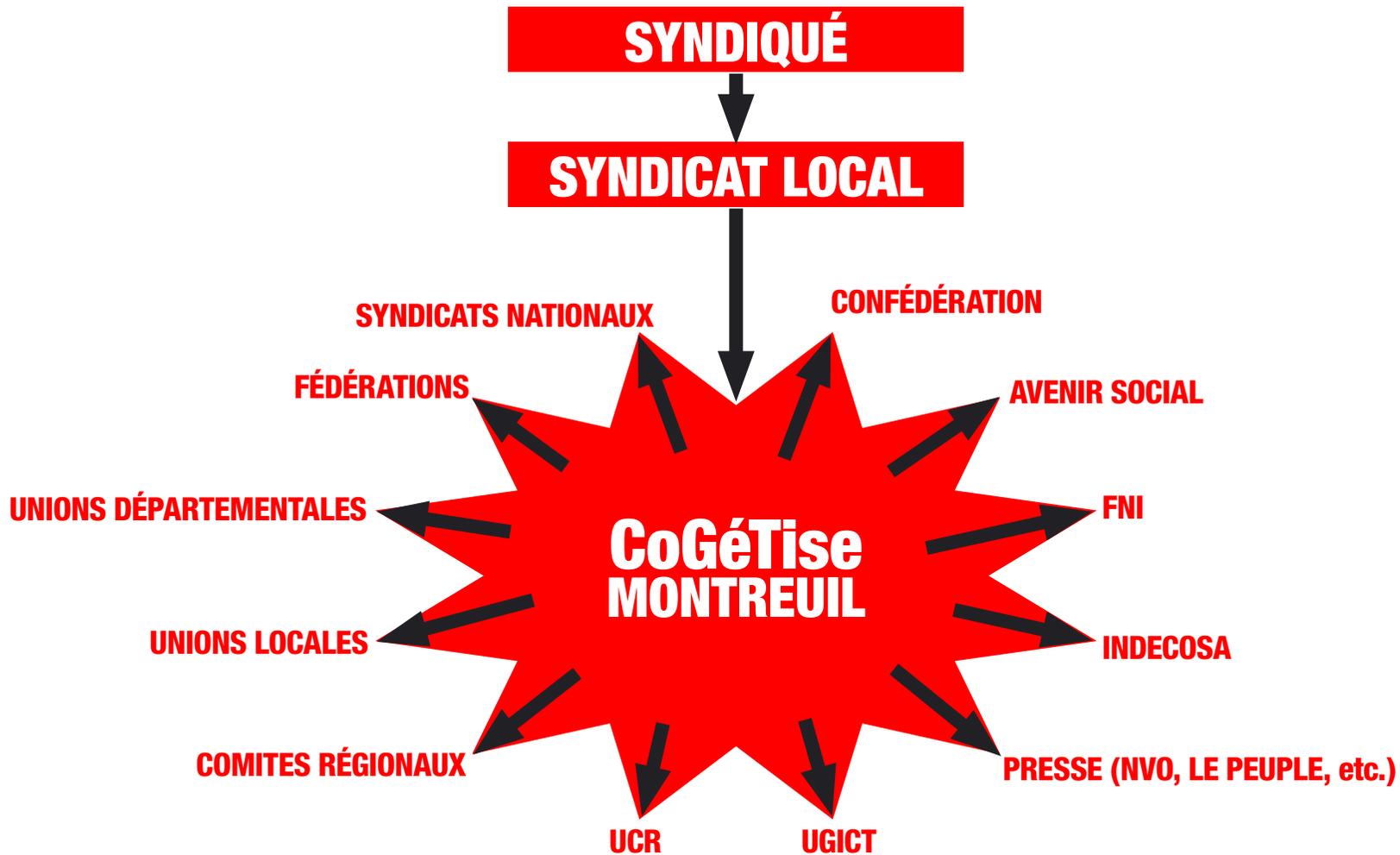


Au 1^{er} novembre 2005, l'UGSP-CGT compte 1968 adhérents, dont 1510 à jour de cotisation. Sur ces 1510 adhérents, 1380 ont adopté le PAC (prélèvement automatique) comme mode de règlement de leur cotisation.

PROPOSITION COTISATION 48^e CONGRES CONFÉDÉRAL



Le débat sur la cotisation et la nouvelle politique financière de la confédération a été lancé au congrès de Montpellier. Le CCN a établi une proposition qui sera soumise au prochain congrès. Sans entrer dans les détails nous vous présentons ci-dessous le schéma envisagé dans cette proposition. La cotisation ne passerait plus par le syndicat mais serait directement centralisée par la confédération qui redistribuerait ensuite aux différents organismes, dont les fédérations et syndicats nationaux. Vous remarquerez que l'UGFF disparaît dans cette proposition.





LE SYNDICALISME CGT DANS LA PÉNITENTIAIRE

NAISSANCE

APRES-GUERRE

STATUT SPÉCIAL

1960-1980 > L'EXPLOSION

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU SYNDICALISME DANS LA PÉNITENTIAIRE

1884 > 1945

Dans un premier temps, un mouvement associatif

- ▶ **21 mars 1884** : reconnaissance du droit syndical
- ▶ **1894** : premier journal corporatif mensuel *La Vie Pénitentiaire* (seulement deux ou trois numéros)
- ▶ **1er juillet 1901** : loi sur les associations
- ▶ **26 mai 1902** : premier numéro du *Sergent de Ville* contient une rubrique « les gardiens de prison »
- ▶ **12 décembre 1905** : Association amicale des gardiens de prison
- ▶ **14 mars 1906** : Clémenceau, ministre de l'intérieur. Selon Carlier question du statut spécial déjà évoqué. L'association vouera une sorte de culte vis-à-vis de Clémenceau. (voir page 130, *Histoire du personnel...*)
- ▶ **23 au 23 septembre 1906** : premier congrès de l'amicale mutuelle du personnel administratif (mairie de Fontevrault). Présence et discours de Jean Allemane « *Moi [qui ai connu les geôles], tout ce que je vous demande c'est de ne pas oublier que ceux que vous gardez sont des hommes comme vous, [...] j'en appelle à votre humanité.* »
- ▶ **15 octobre 1906** : premier numéro de *L'Étoile* « organe du petit personnel pénitentiaire » (cinq numéros jusqu'en mars 1907)
- ▶ **26 au 26 novembre 1906** : premier congrès de l'association à Paris (Président Lacoste ; secrétaire général : Richet)
- ▶ **Janvier 1907** : création de l'Union des gradés
- ▶ **15 mars 1907** : reproches adressés à Lacoste, notamment son utilisation du journal *L'Étoile*, Lacoste radié le 2 mars. Le 15, parution du premier numéro du *Réveil Pénitentiaire*, titre toujours existant (cf. la suite).
- ▶ **10 novembre 1909** : l'association adhère à la fédération nationale des associations professionnelles des employés de l'État (vote de 1700 gardiens sur un effectif d'environ 2000)
- ▶ **1910** : l'association générale des agents des services pénitentiaires compte 1350 adhérents pour 2400 gardiens
- ▶ **20 mars 1911** : décret qui rattache l'administration pénitentiaire au ministère de la justice. Lors du congrès de 1910 de l'association, ces vœux de rattachement au ministère de la justice avaient obtenu un large vote favorable.
- ▶ **novembre 1911** : congrès de l'association, maturation du mouvement revendicatif au travers d'un programme de vingt et une revendications : augmentation du nombre d'agents pour bénéficier de repos, journée maximum de 10 heures, congé annuel de 15 jours, retraite après vingt-cinq ans de service, conseil de discipline paritaire... (voir page 134, *Histoire du personnel...*)
- ▶ **11 novembre 1912** : création d'une association des directeurs d'établissements pénitentiaires

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU SYNDICALISME DANS LA PÉNITENTIAIRE

1884 > 1945

- **27 septembre 1924** : Après la victoire aux législatives du cartel des gauches, le gouvernement Herriot autorise, par une circulaire, le syndicalisme dans la fonction publique. L'association devient le Syndicat national du personnel pénitentiaire de France et des colonies, syndicat qui adhère à la Fédération de l'administration générale de la CGT.
- **1927** : Les pénitentiaires sont exclus de la CGT. Emmenés par Martel, ils se constituent en fédération autonome.
- **1930** : la création des fédérations internes au sein de la fédération des fonctionnaires est entérinée (enseignement, finances, travaux publics...)
- **1931** : retour des deux tiers des pénitentiaires à la CGT.
- **1934** : événements, montée de l'extrême droite
- **1936** : Réunification CGT, CGTU. Front populaire, 5 millions d'adhérents à la CGT en 1937.
- **1939** : pacte non-agression URSS- Allemagne nazie, nouvelle crise au sein de la CGT en lien avec l'attitude du PCF qui soutient le pacte.
- **9 novembre 1940** : dissolution des syndicats CGT et CFTC.
- **GUERRE**
- **14 juillet 1944** : otages fusillés à la Santé
- **Août 1944** : le syndicat retrouve ses locaux de la rue de Solférino

UNE FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES DIVISÉE

« Durant cette période, qui nous achemine vers la crise de 29, la fédération des fonctionnaires est plus divisée que jamais. Des désaccords internes se font jour et s'exacerbent sur l'analyse de la situation faite aux fonctionnaires et sur les solutions à y apporter. Ainsi par exemple, le gouvernement veut conditionner la réévaluation éventuelle des rémunérations à l'acceptation des économies et donc à la réduction des moyens de fonctionnement qu'il s'agisse des emplois que des crédits matériels. En 1926, des pourparlers s'effectuent entre la CGT et la FGF afin que cette dernière revienne à la CGT. Dans le même temps la CGTU entreprend une démarche similaire avec la CGT en indiquant qu'il convient de respecter les droits de tous et de traiter équitablement chaque entité à part entière sans exclusive. La direction de la CGT rejette cette proposition.

La FGF tient congrès en juillet 1927 dont l'ordre du jour soumet au vote des congressistes le retour ou non de la FGF à la CGT. Une majorité se dégage pour cette ré-adhésion à la confédération. Cinq organisations refusent, il s'agit des syndicats des Douanes actives, les Indirects, les Eaux et Forêts, les Pénitentiaires et l'Enregistrement. Ces syndicats ne consentent à payer leurs cotisations à la FGF que si celle-ci les laisse libres de ne pas la suivre à la CGT dont ils condamnent le programme et les méthodes.

La FGF refuse et laisse le temps de la réflexion aux minoritaires pour rentrer dans le rang. Un conseil fédéral est convoqué en octobre 1927 au cours duquel le groupe des cinq refuse l'ultimatum de la FGF et de la CGT qui ont tout fait pour qu'aucun compromis ne soit possible et acceptable par les minoritaires. C'est d'ailleurs le but poursuivi afin de se débarrasser de ces gêneurs. Il s'en suit « naturellement » l'exclusion des cinq récalcitrants. Ceux-ci constitueront une fédération autonome le 12 février 1928 et seront rejoints par les géomètres du cadastre et le personnel de surveillance et d'entretien des manufactures. Ils veulent pouvoir poursuivre leur activité revendicative et avoir la possibilité de défendre leur point de vue auprès des autorités de tutelle et du pouvoir. »

Alain BROMBIN, CGT Douanes

SITUATION APRÈS-GUERRE

1938 :
3363 S^{ts}

1947 :
8461 S^{ts}

1950 :
9000 S^{ts}

1957 :
5487 S^{ts}

En septembre 1944, Paul Amor devient directeur de l'administration pénitentiaire. Une commission chargée de proposer l'élaboration de réformes dans l'administration pénitentiaire rend son rapport en janvier 1945. Un régime progressif est instauré. Un magistrat est spécialement chargé du suivi des détenus. Des nouveaux personnels font leur entrée en prison, les travailleurs sociaux, infirmiers et psychiatres. En 1945 il y a 60 000 détenus dont 30 000 pour fait de collaboration. Les conditions de détention sont ignominieuses. Amor et son successeur Germain n'auront de cesse de tenter de vouloir faire évoluer les missions des personnels. Un effort sera consenti pour la formation des personnels. Mais l'introduction de nouveaux personnels en prison et cette réforme contiennent aussi l'abandon de l'idée d'une réforme profonde des missions des personnels de surveillance. Si les idées sont belles, elles créent toutefois une administration pénitentiaire à deux vitesses avec des établissements à "visages humains" et d'autres maintenus dans une insalubrité crasse ou s'entassent de nombreux détenus, et dans lesquels règne une discipline de fer. En 1950 le centre de formation devient l'école pénitentiaire. La formation des surveillants dure 3 mois, certains cours sont dispensés en commun aux éducateurs et aux surveillants. La formation n'est destinée qu'à un effectif très limité et la réforme ne s'applique qu'à 1/3 des détenus condamnés à plus d'un an dans seulement huit établissements. Cette amélioration des conditions de vie de certains détenus est parfois mal vécue par les surveillants et leurs organisations syndicales.

L'ÉPARPILLEMENT SYNDICAL

1945 > 1960

- **Janvier 1945** : une vingtaine de sections syndicales se sont reconstituées. Peyrault, secrétaire général ; Thieblemont SG Adjoint. « *Estime, confiance et affection* » au nouveau directeur Amor.
- **Mars 1945** : congrès de la CGT.
- **1947-1948** : Division syndicale, création de Force ouvrière le 12 avril 1948. Au sein du Syndicat national du personnel pénitentiaire les divisions existent également et éclatent lors du congrès de décembre 1947 - janvier 1948.
Lors de ce congrès par 232 voix contre 6 et 60 abstentions décide de rejoindre les « amis de FO » et d'organiser une consultation de tous les adhérents afin de choisir entre FO, la CGT ou rester dans l'autonomie. Pastre, secrétaire de la Santé, est radié du syndicat. Le 3 mars avec 17 militants il dépose les nouveaux statuts d'un syndicat qui porte le même sigle, de la même adresse et du même organe *Le réveil pénitentiaire*.
Les 15 et 16 octobre 1948 sont examinés les résultats de la consultation. les autonomes recueillent 1 853 voix, la CGT 1204, FO 373.
- **1948** : Élections des premières commissions paritaires chez les surveillants : 63 % pour les Autonomes 37 % pour la CGT, chez les gradés 78 contre 22 %.
- **Mars 1950** : création de la CFTC
- **Août 1953** : premier grand mouvement des personnels pénitentiaires depuis la Libération.
- **20 juin 1955** : manifestation place Vendôme
- **30 août 1955** : un surveillant est assassiné à Rodez

L'ÉPARPILLEMENT SYNDICAL

1945 > 1960

► **25 octobre 1955** : Après l'assassinat de Rodez, la réforme Amor est remise en cause par les syndicats, CGT comprise. Le ton se durcit à l'égard du pouvoir. Une grève illimitée, avec pour mot d'ordre la parité police, est lancée. Les policiers ont un statut dérogatoire au statut général depuis 1948.

La base pousse, les responsables syndicaux freinent le mouvement qui stoppe le 27. La base est mécontente. Les autonomes se disent prêts à abandonner le droit de grève en échange « d'un statut spécial ». CGT et CFTC opposées à cette idée.

► **25 avril 1956** : Nouveau statut qui crée un concours pour le recrutement, institue un tableau d'avancement. Le statut est directement négocié

entre Pastre et Guy Mollet. Il ne supprime pas le droit de grève. FO et les autonomes sont pour leur part partisans d'un statut spécial en échange de l'abandon du droit de grève.

► **1956** : Élections paritaires, 43 % Autonomes, 37 % CGT, 12 % CFTC, 7 % FO.

poursuite de l'éparpillement.

► **1957** : Robert Lezh est directeur de l'administration pénitentiaire, c'est un disciple d'Amor. Les « événements » d'Algérie conduisent à une politique répressive conduisant de nombreux Nord-africains derrière les barreaux. Au même moment le nombre de surveillants baisse d'où heures supplémentaires, repos hebdo. supprimés. La revendication principale est l'octroi d'un alignement sur le statut des policiers.

► **5 avril 1957** : Robert Lezh propose un classement indiciaire hors catégorie. Les indices de traitement peuvent être fixés en conseil des ministres sans passage devant la Fonction publique moyennant quoi les personnels doivent abandonner le droit de grève.

► **16-20 juillet 1957** : manifestation dans tous les établissements, grève quasi générale le 20, début de mutinerie dans certains établissements. À la fin du mouvement seuls les autonomes restent partisans de l'abandon du droit de grève.

► **6 juin 1958** : ordonnance qui prévoit que la situation des surveillants soit rapprochée de celle des fonctionnaires de police. De Gaulle est au pouvoir. Il fait adopter une nouvelle Constitution en octobre, début de la V^e République.



LE STATUT SPÉCIAL (1)

**Extraits de l'intervention d'Alexis Grandhaie
au 7^e congrès de l'UGSP-CGT à Combrit (Finistère)**

Pour comprendre pourquoi un statut spécial a été imposé aux personnels pénitentiaires, cela ne peut se faire me semble-t-il, sans appeler l'histoire à la rescousse, sans évoquer même brièvement le contexte politique de notre pays à la fin des années cinquante et principalement 1957, année baptisée par Robert LHEZ, Directeur de l'Administration Pénitentiaire à cette date (et jusqu'en décembre 1959): « L'Année Sévère ».

1957, c'est bien sûr un formidable conflit pénitentiaire, sur lequel nous reviendrons, mais au-delà de nos rangs, c'est une année, comme a pu connaître notre pays, où le climat social est tendu et les luttes nombreuses, que ce soit à la SNCF, à la RATP, dans les Banques, à EDF-GDF, à la Sécurité Sociale, etc.

La grève des surveillants est à replacer dans ce contexte politique agité.

Pour la Pénitentiaire, l'année 1957 constitue indéniablement le temps de la transition, entre les lendemains qui avaient chanté depuis plus de dix ans, et les années 1960. Entre les années « progressistes » des Paul AMOR, GERMAIN, CANNAT et PINATEL, bâties autour de l'idée que le « but essentiel de la peine » doit être la réadaptation sociale du délinquant, les autres fonctions étant « très secondaires et pratiquement négligeables », et les années 1960, qui s'annonçaient sous les auspices de la plus noire répression ? en raison des événements d'Algérie.

Cette période de répression est d'ailleurs intéressante de connaître pour comprendre les politiques pénales et carcérales qui suivirent avec leur conception du tout sécuritaire et ses relents qui demeurent encore très forts aujourd'hui. Même si 1981 est passé par-là, même si la période AMOR n'est pas morte complètement.

En 1957, ces grands hommes ne sont plus dans la Pénitentiaire. Par contre, ils ont fait des émules. Robert LHEZ, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire de l'époque, devait se montrer d'un grand courage et d'une grande fidélité à ses maîtres spirituels lors des événements de cette année-là.

Paradoxalement, injustice de l'histoire, c'est au moment où les textes de Paul AMOR entraient dans la réforme du Code de Procédure Pénale de 1958

que sa réforme allait se trouver profondément remise en cause par les tristes contraintes de la politique politicienne.

En 1957, le problème principal était celui du gonflement soudain des effectifs de détenus, en particulier des détenus Nord-Africains, surtout à partir de 1956.

Or, face à l'accroissement d'une population pénale de plus en plus difficile à garder (déjà), le nombre des surveillants n'a cessé de diminuer : de 6520 surveillants en 1953, nous étions 5487 en 1957 (soit moins 20 %). Les conséquences pour le personnel sont immédiates : repos hebdomadaires supprimés, inflation des heures supplémentaires non rémunérées ou si peu.

En dehors de cette question de l'emploi, la principale revendication des syndicats pénitentiaires exprimée dans les années 1930 et sans cesse réitérée depuis, était que le personnel pénitentiaire fût assimilé aux fonctionnaires de la Police d'État pour une partie des syndicats (FO et Autonomes, conduits respectivement par CAPRILI et MARIÉS), tandis que la CGT refusait l'abandon du droit de grève.

Le fond du problème portait sur les rémunérations et les statuts. Il semblait à certains qu'accepter le statut spécial et abandonner le droit de grève, était le seul moyen d'obtenir un statut proche de celui de la Police Nationale.

Le gouvernement d'alors saisit la balle au bond : contre acceptation du statut spécial et l'absence de droit de grève, les agents auraient un classement hors catégories pour la fixation des indices.

Des discussions devaient intervenir dans ce sens avec les Secrétariats d'État concernés : Fonction Publique et Budget.

C'est avant que ces discussions n'interviennent que la grève (qui dura du 16 au 27 juillet) fut déclenchée par l'ensemble des organisations syndicales. Elle comporta l'arrêt complet du travail dans plusieurs établissements, comme le reconnaît honnêtement Robert LHEZ dans son rapport pour l'année 1957. Marseille, Le Havre et Clermont-Ferrand furent à la pointe du combat.

Des ordres de réquisition furent lancés dès le 16 au soir, ces ordres devant être légalisés par un décret pris le mercredi 17 juillet en Conseil des

LE STATUT SPÉCIAL (2)

**Extraits de l'intervention d'Alexis Grandhaie
au 7^e congrès de l'UGSP-CGT à Combrit (Finistère)**

Ministres. Les ordres portaient: « Peuvent être mis en état de réquisition les fonctionnaires titulaires ou stagiaires de l'Administration Pénitentiaire dont la présence sera jugée indispensable à la continuité du service. »

Le 17, le nombre de grévistes avait décru, suite aux réquisitions (le gouvernement n'avait « pouvoir de réquisition » que sur le cinquième des effectifs, ce taux étant considéré comme suffisant pour assurer la sécurité des établissements): le calme était revenu à Moulins, Lyon et Poissy, la situation était normale à Fresnes. Aux dires de la Chancellerie, la moitié des « requis » avaient déféré aux ordres.

Le 18, le Conseil des Ministres ne proposa rien de concret. Le mouvement fut reconduit, les syndicats CGT, CFTC, FO et Autonomes ayant constaté l'attitude strictement négative du Gouvernement qui préférait menacer de sanctions les agents pénitentiaires. Les ordres de réquisition furent renouvelés.

La grève s'était étendue à Caen, Versailles, Nantes, Lyon, Marseille, Fontevault, Fresnes, Nîmes, Eysses, Melun, Poissy, Loos et Châlons/Marne. Le même jour, les représentants syndicaux furent reçus sans résultat au Secrétariat d'État au Budget.

Le 26 à la suite d'une entrevue entre Robert LHEZ et les représentants syndicaux, la reprise du travail fut décidée pour le lendemain. Le Directeur promettait que les grévistes n'ayant pas déféré aux ordres de réquisition verraient leur cas « examiné avec bienveillance » par les conseils de discipline et que les traitements ne seraient pas amputés des jours de grève; des promesses en contradiction avec les déclarations du Garde des Sceaux: non seulement celui-ci entendait sanctionner les grévistes, mais encore traduire les agents requis n'ayant pas déféré aux ordres devant les tribunaux correctionnels. Une assemblée générale des grévistes, réunie le 26, repoussait à l'avance tout projet de loi ayant pour effet de supprimer le droit de grève. Seuls les autonomes acceptaient que le droit de grève leur fût enlevé.

Le 27, le travail reprenait partout. Les syndicats CGT, FO et CFTC s'en prenaient aux Autonomes qui avaient accepté le compromis, déclarant pour leur part que l'action reprendrait à la rentrée parlementaire si le droit de grève

était retiré aux pénitentiaires.

Alors que le mouvement de grève se déroulait, les négociations entre l'Administration Pénitentiaire et le Secrétariat d'État à la Fonction Publique aboutirent à un accord sur une « réglementation spéciale » en faveur du personnel pénitentiaire.

Le Secrétaire d'État à la Fonction Publique considérait « qu'une procédure de révision du classement indiciaire pouvait intervenir dans le cadre du droit commun de la Fonction Publique sans que les agents fussent « enfermés » dans un statut spécial » (ce qui aurait laissé aux agents l'exercice du droit de grève).

Le secrétaire d'État au Budget, au contraire, n'était prêt qu'à remanier le régime indemnitaire, et encore en échange du retrait du droit de grève.

Finalement, au plus fort du mouvement, intervenait le 23 juillet l'arbitrage du Président du Conseil que l'on a évoqué: il acceptait que les agents fussent dotés d'un statut spécial; en échange de l'abandon du droit de grève, les agents bénéficieraient d'une sur-indication, cependant que les postes budgétaires d'agents principaux seraient multipliés par 3.

Le 26 juillet, un projet de loi était déposé par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale, dont l'article 3 prévoyait que les agents pénitentiaires seraient classés hors catégories quant à la fixation des indices. Il fallait faire vite car le contexte politique en lien avec les événements d'Algérie rendait vulnérable la position du gouvernement.

La grève cessa le 27.

Par la suite, sous la pression du Budget, le gouvernement ne tint pas ses promesses, et l'article 3 fut retiré du projet. Les représentants syndicaux, s'estimant dupés, menacèrent à nouveau de recourir à la grève.

Le Secrétariat d'État au Budget persistant dans son refus d'accorder aux agents pénitentiaires le classement hors catégories, un nouvel arbitrage du président du Conseil intervint le 25 mars 1958, qui retenait à nouveau le statut spécial, avec toutes les conséquences qu'il comportait pour les agents, puisque « fondé sur les mêmes principes que celui accordé à la police ».

LE STATUT SPÉCIAL (3)

Le 29 mai 1958, un projet de loi portant sur le statut spécial et établissant de nouveaux indices de traitement reçut un accueil favorable de la part des syndicats. Ce projet de loi prit la forme légale de l'ordonnance du 6 juin 1958. Après avis favorable du Conseil d'État, le texte fut approuvé par le Conseil des Ministres du 6 août 1958. Le 7 août, les organisations de fonctionnaires CGT (UGFF, Éducation Nationale, Finance, Ponts et Chaussées, Travailleurs de l'État) protestèrent vigoureusement contre « l'ordonnance interdisant aux fonctionnaires des services pénitentiaires l'exercice du droit de grève. Cette ordonnance, en dépit des affirmations formelles de M. Guy MOLLET selon lesquelles il ne serait pas porté atteinte au droit de grève des fonctionnaires, justifie la mise en garde (de la CGT) contre les menaces que les pleins pouvoirs et le dessaisissement du Parlement font peser sur les droits constitutionnels... »

À peine, le statut spécial accordé, il est intéressant de noter que M. LHEZ, dans son rapport annuel de 1958, note que le « rattrapage » concédé aux surveillants avait déjà été grignoté.

Par ailleurs, il fut procédé dès 1958 à un abattement de 30 % sur les heures supplémentaires.

Pour la CGT, aucun étonnement dans ses pratiques politiciennes ancestrales. Tant sur celles d'hier que sur celles d'aujourd'hui.

On affirmait hier aux agents qu'il n'y avait point de salut (pas de classement hors catégories) sans statut spécial (et sans droit de grève). On leur affirme aujourd'hui qu'il faut le conserver sous peine de perdre les « avantages » qui y sont liés.

Faire autrement est possible. Le Secrétaire d'État à la Fonction Publique, nous le rappelons, ne disait-il pas à l'époque « qu'une procédure de révision du classement indiciaire pouvait intervenir dans le cadre du droit commun de la fonction publique sans que les agents fussent « enfermés » dans un statut spécial les privant du droit de grève » ?

**Extraits de l'intervention d'Alexis Grandhaie
au 7^e congrès de l'UGSP-CGT à Combrit (Finistère)**



L'EXPLOSION

1960 > 1980

Nouvelle constitution, nouvelle République, la situation algérienne qui se tend, les hommes au pouvoir changent. Depuis la Libération, le débat autour de la pénitencière portait sur l'amendement des détenus et les moyens pour y arriver. Cette politique n'est plus de mise au début des années 60. Les descendants d'Amor perdent les manettes de la pénitencière. Elles sont désormais confiées à des hommes « parfois brutaux et cyniques »*, souvent « sarcastiques et sceptiques. »* Les événements sanglants vont se succéder, jusqu'aux explosions des années 70.

► **15 mai 1970** : Clairvaux, six détenus qui tentent de s'évader font l'objet de graves sévices de la part de certains agents. Le juge qui les dénonce est démis de ses fonctions.

► **Février 1971** : Aix, prise d'otages, les deux détenus sont abattus par la police

► **Juillet 1971** : René Pleven, garde des Sceaux, autorise sous condition la lecture des journaux

► **Août 1971** : Lyon, un surveillant décède des suites d'une agression

► **Septembre 1971** : Clairvaux, affaire Buffet-Bontemps. Deux détenus qui égorgent une infirmière et un surveillant pris en otage. Ils seront condamnés à mort et guillotins en novembre 1972.

► **Décembre 1971** : Mutinerie à Toul

► **Janvier 1972** : Rapport de Schmelk, ancien directeur de l'AP, à R. Pleven

* C. CARLIER, *Histoire du personnel...* ; p. 235



► **Juillet 1972** : Rapport Arpaillage « Pour une réforme d'ensemble de la justice pénale » Les deux rapports établissent le constat d'un système pénitencière archaïque.

► **1971** : Création du GIP (groupement information prison) à l'initiative d'intellectuels (Foucault, Claude Mauriac, Domenach)

► **1972** : Extension des mutineries à Nîmes, Lille, Amiens, Nancy

► **Septembre 1972** : Semi-liberté, réductions de peines, permissions de sortie sont autorisées avec plus de largesse

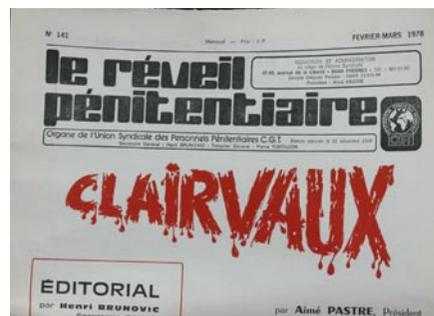
► **Décembre 1972** : Création du CAP (Comité d'action des prisonniers), suite logique du GIP qui souhaitait que les détenus puissent s'emparer de la réflexion sur les prisons. animateur emblématique Serge Livrozet.



CLAIRVAUX > 1971



Couverture du Réveil pénitentiaire, organe des personnels pénitentiaires C.G.T., de septembre-octobre 1971 au moment de l'affaire Buffet/Bontemps



Près de sept ans après les faits le numéro de février-mars 1978. L'affaire Buffet-Bontemps est encore dans tous les esprits. Le texte de Aimé Pastre est éloquent sur l'état de la pénitentiaire dans ces années et la violence qui y règne. Par ailleurs, le discours des syndicalistes est belliqueux et ne favorise pas la modération pour l'interprétation des événements.



Après l'assassinat à Lyon de COLLOMPE, il n'y a pas deux mois ! Cette fois, à Clairvaux, au moment où nous mettons sous presse ce journal, les deux détenus BUFFET et BONTEMPS qui, depuis le mardi 21 septembre soutenaient un siège dans l'infirmerie de la Maison centrale de Clairvaux, ont tué dans la nuit du 21 au 22 septembre, les deux otages qu'ils détenaient ; l'infirmière, Mme Nicole COMTE, 36 ans, et un surveillant, Guy GIRARDOT, 28 ans.

L'action de force a donc été déclinée lorsque tous les arguments ont été épuisés, après une nuit d'attente et d'anxiété. Vers 4 heures du matin, l'opération a été effectuée « et a duré vingt secondes ». « D'après le constat d'un médecin (...), il est apparu, sous réserve d'examen ultérieur, que le surveillant GIRARDOT était mort avant l'assaut. Il avait eu la gorge tranchée. Mme COMTE était dans le coma et le médecin n'a pas pu la ranimer. Elle avait également reçu un coup de couteau à la gorge.

Une année s'achève... Une autre commence... 1977 aura été, somme toute, une bonne année pour l'Administration pénitentiaire. Le calme a relativement régné dans les prisons ; la compétence et la vigilance du personnel ont été récompensées. Bien sûr, les personnels administratifs et techniques ne peuvent pas être de cet avis, et nous les comprenons aisément : les dernières modifications apportées à leurs statuts ne leur apportent rien. Cependant, la majorité des agents a de quoi être satisfaite. Bien plus... Le personnel de surveillance, qui représente, et de loin, la quasi totalité des effectifs de notre Administration, voit enfin réalisée sa grande revendication : la parité de traitements avec ses homologues de la police nationale. Voilà des décennies que les militants syndicaux luttent sans relâche, et leurs efforts sont enfin couronnés de succès. C'est à eux, à leur courage et à leur abnégation que nous devons cette grande victoire. Les Pouvoirs publics ont peut-être compris qu'ils auront bientôt autant besoin des prisons que de la police ou de la gendarmerie... Car enfin, en pleine crise, alors que le gouvernement prône les « restrictions » dans tous les domaines, c'est bien une décision politique qui a été prise en faveur des fonctionnaires pénitentiaires. Nous n'aurons pas, cependant, l'impudence de nous plaindre. Mais, à ce propos, chacun aura pu remarquer que, SEULE organisation professionnelle pénitentiaire, notre Union syndicale C.G.T., bannissant la démagogie et la surenchère, a, d'une part, continué à dénoncer l'insuffisance des mesures consenties, et, d'autre part, eu le courage d'indiquer clairement le « calendrier » données çà et là... Une année s'achève... Une autre commence... Au bilan de l'année écoulée... un point noir, néanmoins ; Casabianca, où Dominique FRATANI a été sauvagement abattu, au moment même où tout un chacun parlait de congés, au moment même où le directeur de l'Administration pénitentiaire devait visiter le village de vacances.

par Aimé PASTRE, Président Claude BUFFET et Roger BONTEMPS avaient été condamnés à mort le 29 juin 1972 pour avoir assassiné, le 21 septembre 1971, Nicole COMTE et Guy GIRARDOT, qu'ils avaient pris en otages dans la Maison centrale de Clairvaux où ils purgeaient, BUFFET une peine de réclusion perpétuelle pour l'assassinat de la femme d'un médecin parisien, et BONTEMPS une peine de 20 ans de réclusion criminelle pour une série de hold-up et d'attaques à main armée. BUFFET et BONTEMPS furent exécutés, le 28 novembre 1972, à mort, par l'exécuteur des arrêts criminels dans la forme prescrite par la loi. Une grave mutinerie éclatait à Clairvaux le 19 juillet 1974, première d'une longue série qui devait toucher de nombreuses prisons au cours de cet été-là. Cette mutinerie dura près de 14 heures consécutives, et s'acheva après l'intervention de plusieurs centaines de gendarmes et de C.R.S. appuyés par un hélicoptère. Deux détenus furent tués et une quinzaine d'autres, blessés. Plusieurs ateliers de la Maison centrale avaient, en outre, été entièrement détruits par les incendies que les mutins avaient allumés au cours de la nuit. Le dernier drame remonte au 28 janvier 1978 où Christian BERGEOT et André FOURCAT, tous deux condamnés à la réclusion perpétuelle pour meurtre et vols qualifiés, ont été abattus par des tireurs d'élite du groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale alors que, retranchés dans un mirador de la prison en compagnie de trois otages, nos collègues COU-TURIER, REPERT et VERSINI, ils tentaient de « négocier », avec les autorités, les conditions de leur fuite. Cette dernière affaire devait débiter tôt dans la matinée, au moment où BERGEOT et FOURCAT étaient conduits à l'atelier pour y commencer leur travail. L'un d'eux s'étant procuré, dans des conditions non encore établies, une arme, BERGEOT et FOURCAT, après avoir neutralisé les surveillants et revêtu leurs uniformes, les avaient enfermés dans la lingerie de l'établissement. C'est en se dirigeant vers la sortie qu'ils rencontrèrent le premier-surveillant PICARD, qu'ils emmenèrent de force. Mais ce dernier allait parvenir à donner l'alerte : « N'ouvrez pas la porte, n'ouvrez pas la porte ! » L'un des détenus lui tira alors lâchement une balle dans le dos. Sous la menace de leur 7,65, FOURCAT et BERGEOT obligeaient leurs otages à les suivre dans le mirador n° 5. Là, ils s'emparèrent d'une mitrailleuse M.A.S. 36, et la longue attente commençait alors. M. MARCHAND, préfet de l'Aube, a justifié la neutralisation des mutins : « Nous avons pris la décision d'agir après une conférence qui a réuni tous les pouvoirs publics et les autorités judiciaires présentes. Nous avons pris le temps qu'il fallait pour ne pas mettre en danger la vie des otages », a-t-il ajouté. M. PROVOST, procureur de la République, était à ses côtés.

L'EXPLOSION > 1974

► **22 février 1974** : Un jeune détenu antillais homosexuel, Patrick Mirval, décède dans des conditions douteuses à Fleury-Mérogis. L'enquête blanchira les personnels qui accompagnaient ce détenu au quartier disciplinaire, mais les expertises seront mises en doute par des contre-enquêtes qui démontrent que le détenu était vivant au moment où il sort de sa cellule, accompagné des personnels dans un ascenseur, et en ressort inerte et décédera ensuite au QD.

► **Mai 1974** : Giscard emporte les élections présidentielles et nomme Jean Lecanuet comme garde des Sceaux. Lui est adjoint une secrétaire d'État à la condition pénitentiaire, Hélène Dhorlhac. Une vaste réorganisation est envisagée (suppression de la direction de l'administration pénitentiaire pour des prisons rattachées directement à une direction de l'exécution des peines)

► **Juillet 1974** :

- Des mutineries éclatent à Clairvaux puis à Nîmes. Deux détenus sont tués à Clairvaux. Le mouvement de révolte se généralise, la moitié des établissements est touchée, environ 150 mouvements violents au cours desquels 7 détenus trouvent la mort.

- Jean Lecanuet fait des propositions en faveur des prisonniers

- La CGT, par la voix d'Aimé Pastre, dénonce « *un excessif libéralisme à l'égard des condamnés dangereux* »

- Le 22 juillet, CGT, FO et CFDT s'opposent au démantèlement de l'administration pénitentiaire et menacent de passer à l'action

► **Juillet-Août 1974** :

- Le 30 juillet Fresnes débraie le mouvement des personnels gagne tous les établissements. Du côté des détenus la situation se calme.

LA PEINE DE MORT

► **29 nov. 1972**

Exécutions de Buffet et de Bontemps

► **18 janv. 1977**

Ouverture du procès de Patrick Henry

► **10 sept. 1977**

Hamida Djandoubi est le dernier guillotiné de France

► **10 mai 1981**

Pour la première fois de son histoire, la gauche accède à l'Elysée

► **8 sept. 1981**

Session extraordinaire du Parlement. L'abolition de la peine de mort est à l'ordre du jour. 62 % des Français se déclarent toujours favorables à la peine de mort

► **18 sept. 1981**

Au parlement français, la peine de mort est abolie par 369 voix contre 113

Le 29 novembre 1972, Buffet et Bontemps sont guillotines. Jugés coupables d'avoir égorgé l'infirmière et le surveillant de leur établissement pénitentiaire, au cours d'une prise d'otages, le 21 septembre 1971.

Nous sommes au XXe siècle, à quelques poignées d'années d'aujourd'hui, dans une grande ville de France et la population hurle « à mort! »

3 juin 1974, une fillette est enlevée, on retrouve son corps deux jours plus tard. Christian Ranucci, un jeune homme de 20 ans, est arrêté puis guillotiné. Ses derniers mots furent « Réhabilitez-moi!

De nombreuses personnes, dont ses avocats, ont prouvé l'incohérence de son procès, un film, « Le Pull rouge » tente de réhabiliter sa mémoire et interroge la France entière sur sa réelle culpabilité.

Le « Procès d'un guillotiné » s'ouvre le 18 janvier 1977. L'accusé: Patrick Henry. Suspecté d'avoir enlevé un enfant et de l'avoir tué. Interrogé au Journal télévisé avant son arrestation, il déclare:

« Je suis pour l'application de la peine de mort pour ceux qui s'en prennent aux enfants ».

Le crime est odieux, la culpabilité certaine et le suspect a seul aiguisé la lame de la guillotine. Avant même que les jurés ne délibèrent, le verdict populaire est tombé: Coupable! La peine de mort. Et pourtant, Patrick Henry sera condamné à la réclusion à perpétuité. Son avocat, Robert Badinter, adoptera une stratégie risquée: ne plus faire le procès de Patrick Henry et de son intolérable crime, mais juger la peine de mort elle-même, dans toute son horreur, sa cruauté et son indécence. Risqué mais convaincant, la France émet ses premiers doutes.

À l'Assemblée nationale, certains députés déposent une proposition de loi d'abolition. Les présidentielles de 81 approchent et la peine de mort peut se révéler être un argument décisif.

Pendant que l'hémicycle s'agite, dans les tribunaux, les sentences tombent: Hamida Djandoubi sera la dernière personne guillotinée en France, c'était le 10 septembre 1977.

Le 10 mai 1981, la gauche accède, pour la première fois à l'Elysée.

À peine installé, François Mitterrand commue une première condamnation à mort. Philippe Maurice lui doit la vie.

8 septembre, session extraordinaire du Parlement. À l'ordre du jour: l'abolition. Au même moment, un sondage révèle que 62 % des Français restent majoritairement partisans de la peine capitale.

10 jours plus tard, le vote est sans ambiguïté: L'article 1 abolissant la peine de mort est adopté par 369 voix contre 113.

L'EXPLOSION > 1974

Les revendications sont communes à la CGT, FO et à la CFDT : meilleur recrutement, formation, conditions de travail et rémunération, plus de considération.

Jean Lecanuet propose la parité de salaire avec les policiers, recyclage des cadres pour les préparer à la mission de réinsertion, revalorisation des fonctions de surveillance dans le cadre du processus judiciaire. Les syndicats sont satisfaits.

Le ministère des finances s'oppose à l'alignement des salaires.

Le 1er août, la grève s'étend. De manière assez insolite des détenus soutiennent les revendications des personnels de surveillance à Arras en faisant en commun une grève de la faim. (!?)

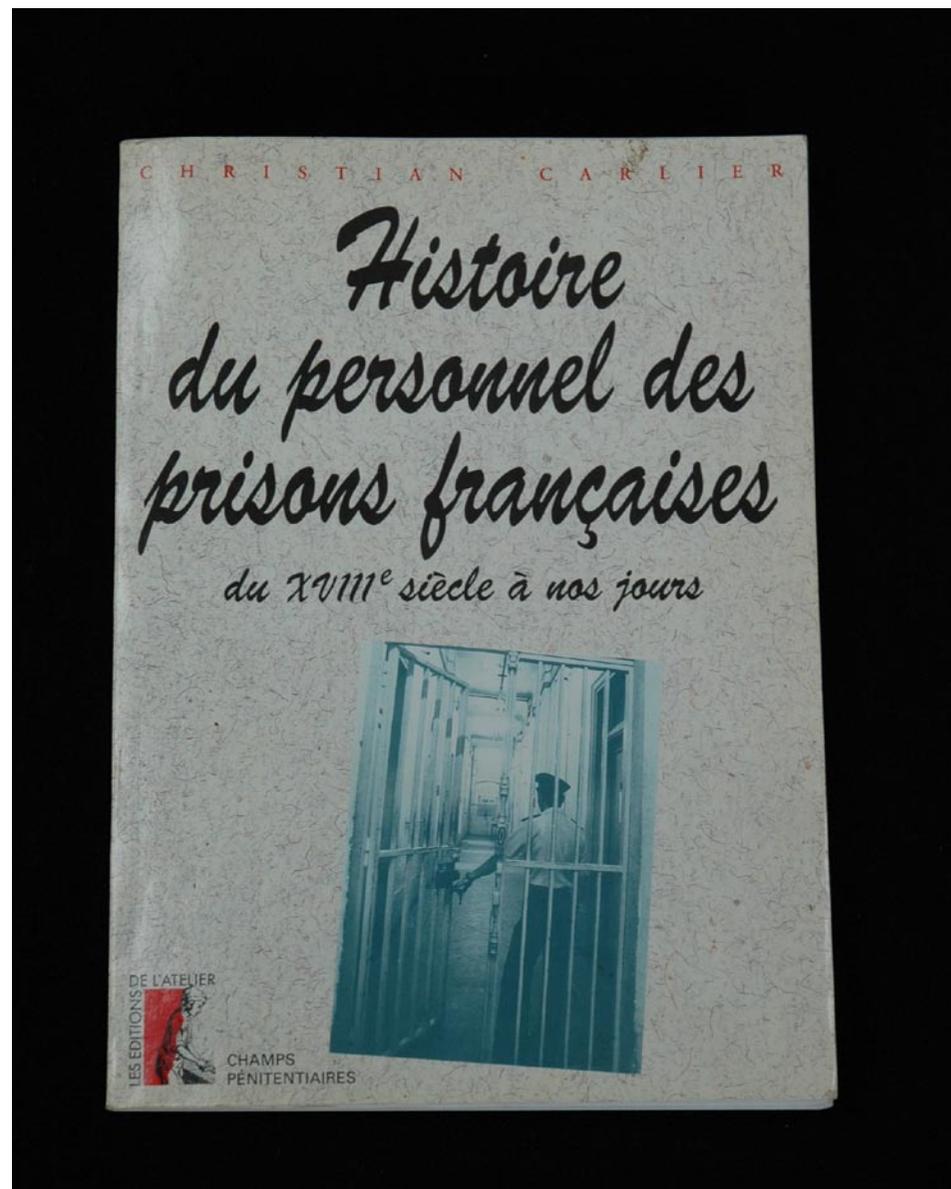
Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, considère qu'une réforme est impossible du fait de l'attitude des détenus en faisant visiter le centre de jeunes détenus de Loos dévasté par les mutineries. La réforme est morte.

Le 3 août, le travail reprend, les syndicats se satisfont d'une « parité » à 85 % avec la police.

Différentes commissions sont nommées.

► **1975** : Après le travail des commissions, différentes lois et décrets sont votés qui allègent les conditions carcérales, renforce du milieu ouvert et ouvre les QHS, quartier de haute sécurité.

► **22 octobre 1975** : les syndicats font le constat qu'aucune des promesses n'est tenue les concernant après le vote du budget. La situation concernant les prisons n'évoluera quasiment plus jusqu'à 1981.





DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES

À

L'UNION GÉNÉRALE DES SYNDICATS PÉNITENTIAIRES



DE LA FNPPJ À L'UGSP-CGT

► **avant 1981** : La CGT pénitentiaire a été très active depuis la fin de la guerre, son secrétaire général Aimé Pastre était issu lui même de la Résistance puisqu'il avait aidé certains résistants incarcérés à la Santé. Mais Pastre n'a pas toujours été en odeur de sainteté avec la politique adoptée par la confédération. Des positions d'ailleurs parfois courageuses puisqu'en 1956 il avait dénoncé la répression soviétique de la révolte du prolétariat hongrois. En juin 1957, Pastre avait appelé avec d'autres syndicalistes au rappel aux vieux principes de

la Charte d'Amiens pour défendre l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, et cela dans un contexte où la CGT était fortement liée au Parti communiste français et à ses prises de position. En 1978, Pastre sera toujours en butte à cette mainmise du PCF sur le syndicat, il démissionnera de la commission exécutive de l'UGFF pour cette raison.

Sa place centrale dans le paysage syndical il l'occupera de la sortie de la guerre jusqu'en 1975 comme secrétaire général, puis un poste de président sera créé pour qu'il puisse continuer à avoir une mainmise sur le syndicat. Parallèlement on s'aperçoit que la carrière administrative du personnage a épousé sa carrière syndicale. De surveillant il est devenu directeur de l'hôpital de Fresnes. Et son attitude au sein de l'organisation syndicale devenait caricaturale d'un certain



Notre Président nous quitte

Le 12 octobre 1982, une manifestation de sympathie sera organisée à l'occasion du départ en retraite de notre Président Aimé Pastre.

Pour la circonstance, notre Fédération invite tous les militants et tous les adhérents, ainsi que leur conjoint, à honorer de leur présence, cette soirée qui se tiendra à Fresnes, à partir de 20 heures.

Des précisions vous seront données ultérieurement, par voie de circulaire, à ce propos.

Mais d'ores et déjà, et ce avant le 30-09-82, il convient de prendre contact avec le siège fédéral afin de permettre au secrétariat permanent d'évaluer sommairement les besoins nécessaires à la préparation du vin d'honneur et du buffet campagnard envisagé.

Le Bureau fédéral.

DE LA FNPPJ À L'UGSP-CGT

autoritarisme propre au directeur d'établissements de l'époque. Quand Pastre entrait dans une salle où se tenait une réunion syndicale, les camarades se levaient. Pastre entrait dans les discussions uniquement pour les trancher.

Les visites du secrétaire général dans les prisons sont caricaturales, certains glosent sur la voiture qu'il se serait achetée avec l'argent du syndicat, voiture qui le conduit d'établissement en établissement dans lesquels il est reçu comme un grand dignitaire. La jeune garde de surveillant qui entre dans les rangs de la CGT commence à s'indigner de certaines pratiques, mais la carrure de Pastre n'autorise aucune critique et continue de se faire vouvoyer par certains camarades. Ses engagements politiques par ailleurs sont connus, ce qui relativise ses diatribes contre la mainmise du PC sur la CGT. Si l'intention paraît bonne ne cache-t-elle pas une stratégie dictée par d'autres partis ?

À la fin des années 70 des nouveaux permanents sont nommés, dont Brunovic et Désiré Derensy. En 1978, le congrès du syndicat se tient « *sans anicroche* »* à Bergerac. mais à la fin du congrès un débat s'ouvre sur l'abolition de la peine de mort, Pastre et la majorité des dirigeants se prononcent pour son maintien. Ce n'est pas la première fois que le syndicat prend des positions étonnantes (ci-dessous positions sur les QHS parues dans Réveil pénitentiaire).

En juin 1980, Pastre se lance dans la bataille politique. Un responsable CGT, dans un contexte qui permettait alors d'envisager un changement de société, prend fait et cause pour Valéry Giscard d'Estaing en le soutenant durant sa campagne électorale. le débat sur les prisons est alors important vu les émeutes de la fin des années 1970.

* C. CARLIER, *Les surveillants au parler*; p. 32

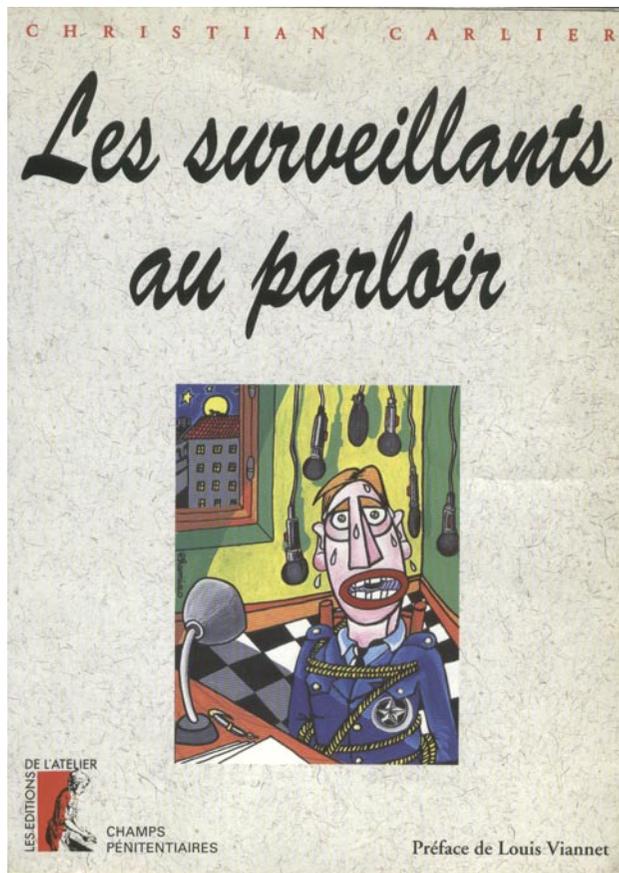


LES PROPOS BELLIQUEUX DU RÉVEIL PÉNITENTIAIRE



DE LA FNPPJ À L' UGSP-CGT

Mai 1981 Mitterrand emporte les élections présidentielles, les législatives qui suivent donnent une assemblée largement à gauche, la première depuis le début de la V^e République. Tous les espoirs sont permis, le peuple



de gauche est en liesse. À la CGT pénitentiaire les dirigeants, principalement Pastre et Brunovic, ont la gueule de bois. Pastre a choisi le mauvais camp, il ne fera pas la carrière qu'il attendait peut-être en cas de réélection de Giscard. La fidélité de Brunovic à Pastre sera récompensée par la

transmission des manettes. Mais Brunovic s'il est un fidèle lieutenant, n'a ni l'aura ni le charisme de Pastre. Brunovic est brutal.

En 1982 se tient le congrès d'Arras. Désiré Derensy en raison de certains déboires ne peut pas conduire une liste d'opposition. Guy Domon autre figure contestataire ne fait pas l'unanimité chez les désormais dénommés « scissionnistes ». Ernest Neveu, secrétaire de Rennes, écœuré par la personnalité et les méthodes de Pastre, monte au créneau. Mais il n'y aura pas constitution de liste. Le congrès dure deux jours. Les hommes en place sont reconduits.

Les contestataires, remontés, s'organisent, prennent contact avec l'UGFF pour dénoncer certaines pratiques et positions « réactionnaires » de la fédération nationale des personnels pénitentiaires. Thérèse Hirzberg est contactée. Réunion après réunion, médiation après médiation, la FNPP ne bouge pas, Thérèse Hirzberg intervient auprès de la confédération, demande à Désiré Derensy de prendre les choses en main. Début juillet 1983, pour la première fois de son histoire la CGT décide de retirer son sigle à l'une de ses fédérations. En octobre 1983 la FNPP devient autonome. Toute l'histoire de la CGT dans la pénitentiaire, archives, fond, s'en va avec la FNPPJ qui deviendra plus tard l'UFAP et se ralliera au conglomérat UNSA.

En décembre, à Montreuil, une cinquantaine de militants fondent l'UGSP-CGT lors du congrès constitutif de Montreuil autour de la personne de Désiré Derensy qui en devient secrétaire général. Un syndicat « *parti de rien sans argent, sans fichier sans moyen* »* mais avec l'aide de la confédération (FNI) pour construire « *une CGT digne de ce nom* »*. Une CGT qui se battra dès sa constitution pour une reconnaissance des personnels et qui conduira aux grands mouvements des années 80/90.

Désiré Derensy, rapport introductif du 1er congrès de l'UGSP-CGT, 14,15 et 16 décembre 1983.

LES ARGUMENTS U.G.F.F. - C.G.T.

Thérèse HIRSZBERG
Secrétaire Générale
de l'U.G.F.F.

... C'est le droit de votre Fédération d'avoir des positions. Les syndiqués de la C.G.T. ont le droit de connaître les positions de tout ce que fait la C.G.T. C'est cela qui a fondé la démarche de l'U.G.F.F., qui, je vous le concède, est exceptionnelle...

... Nous soutenons tout ce qui va de l'avant, et notamment tout ce qui concerne le service public. Nous sommes déterminés sur nos positions...

... Vous avez un service public qui règle les problèmes fondamentaux de la sécurité. Mais ce n'est pas en combattant, comme vous le faites, un certain nombre de choses qui vont dans le sens du progrès, que vous aurez les meilleurs arguments...

... Qui vous soutient ? Personne. A la C.G.T., personne ! Aucune force progressiste ne soutient votre C.G.T. Pénitentiaire ! Les C.H.S., les droits syndicaux, le statut spécial, le droit de grève, le problème des non-titulaires, des logements... comment les faire avancer ? Voilà la question que nous posons...

... Il y a une forte sensibilité de l'opinion publique aux questions de sécurité. Que peut-on faire ?...

... L'opinion publique est encore marquée par toutes ces scènes de révoltes des prisons et ignore si cela est le résultat et la conséquence des réformes de BADINTER...

... Il y en a qui aimerait que cela flambe plus... Il suffit de lire le livre de PEYREFITTE...

... Dans l'affaire du T.E.P., l'Administration Pénitentiaire a sa juste place... C'est une question de démocratie...

... Dans un débat, on n'a pas tous la même opinion et c'est ensuite, dans la confrontation des idées, qu'on ressort quelque chose. On a beaucoup parlé des parloirs, je ne suis pas un spécialiste de la question. Les modalités, les conditions de mise en œuvre d'une telle politique doivent se discuter avec l'ensemble des personnels...

... Quand vous dites qu'uniquement les personnes concernées devraient effectivement s'occuper de ces choses-là et les définir, elles ont évidemment un rôle important. Je constate néanmoins que toutes les Organisations d'avocats progressistes, de magistrats progressistes, ne vont pas dans le même sens que la Fédération...

... Sur un certain nombre de questions touchant aux libertés, nous allons dans le même sens que ces gens-là. C'est quand même un élément important du débat...

... Dans le dernier communiqué U.G.F.F.-C.G.T. nous avons été amenés à dire que nous étions en désaccord avec la Fédération, cela ne veut pas dire que nous contestons l'élection de vos dirigeants...

... Poser la question sur la politique institutionnelle, nous amène à voir comment se développe l'action aujourd'hui...

... La Fédération a son mot à dire en matière de politique pénale. Si on est d'accord là-dessus, alors discutons-en...

... Quelles sont les propositions de la Fédération et comment on les fait prendre en compte ; Comment on les développe et quelle action est envisageable ? Cela peut aller jusqu'à la grève. On peut en discuter...

... Les camarades pensent que le Gouvernement ne fait rien, il y a quand même un certain nombre de choses concrètes...



Organe de la Fédération Nationale
47 - 49, avenue de la Liberté - 94260 FRESNES - Tél. 661-01-80 +

ÉDITORIAL

par **Henri BRUNOVIC**
Secrétaire Général

Lorsque le 29 juin 1983, notre Bureau Central s'est présenté à la délégation confédérale, la décision suprême de notre radiation était déjà prise... « démocratiquement »...

Quelques jours plus tard, l'U.G.F.F. publiait en effet, un tract daté du 2 juillet faisant état d'une déclaration du Bureau Confédéral adoptée le 6 juillet 1983 « démocratiquement »... et, vraisemblablement... « à l'unanimité » !...

PINOCHET et JARUZELSKI n'auraient pas fait eux !

Nous entendons déjà les protestations de nos acteurs : l'erreur matérielle ne sera qu'une excuse

NOS DIVERGENCES avec LE BUREAU CONFÉDÉRÉ

C.G.T., QU'A-T-ON FAIT DE TOI !

par **Gilles SICARD**
Délégué Régional

Où es-tu, grande C.G.T., que nos anciens ont connue et appréciée ?

Que vas-tu devenir, si tu gardes à ta tête ainsi qu'à celle de l'U.G.F.F., des responsables qui se battent pour conserver au gouvernement quatre des leurs, plutôt que de se battre pour obtenir une vie meilleure à ceux qui t'ont toujours fait confiance.

Te souviens-tu, de la « claque » des dernières élections prud'homales, que ces mêmes responsables ont préféré ignorer, au lieu de rechercher les véritables responsables ?

Pour les fonctionnaires, le ton est donné... **RETOUR CHAPITRE**



ANNÉES 1980-1990
LES GRANDES LUTTES POUR LA RECONNAISSANCE

1984-1988

1989

1990 -1992

1992-1995

1995-2001

ANNÉES 80 > 90 : À LA CONQUÊTE DE LA RECONNAISSANCE PAR LES LUTTES

Année	Dates	Syndicats	Modalités d'actions	Revendications	Résultats
1984	22 octobre-30 octobre	CGT-CFDT-CFTC-SAPP (la CFDT lâche avant la fin)	Blocage des portes	Reconnaissance, salaires, emplois, retraite (ISS)	En 1985, l'ISS est intégré dans le calcul de la retraite à compter du 1er janvier 1986 par 1/15 ^e .
1988	Mi-septembre, début Octobre (12 jours)	CGT-FO-UFAP-CFDT-CFTC-SPI-SNIP	Blocage des portes Manif de la CGT place Vendôme le 6 octobre, une cinquantaine d'agents 127 établissements touchés sur 180 Après la signature des syndicats UFAP et FO, la CGT essaie de continuer le mouvement.	Reconnaissance identitaire (plus porte-clefs), salaires, congés, emplois, retraite, ISS à 22 %, abrogation du statut spécial pour la CGT	Le garde des Sceaux, Arpaillange est écarté sur la gestion de la crise, c'est Bonnemaison député-maire Epinay sur Seine qui négocie avec les syndicats. Dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8, il obtient la signature d'un protocole par UFAP et FO. 420 emplois créés, 40 millions de F. pour les ACT, prime de nuit portée de 13,50 F à 30 F, prime de dimanche de 22 F à 80 F. Pour les chefs prime de responsabilité passe de 4332 F à 5415 F/an. Engagement par le médiateur d'un rapport dans les 3 mois.

ANNÉES 80 > 90 : À LA CONQUÊTE DE LA RECONNAISSANCE PAR LES LUTTES

Année	Dates	Syndicats	Modalités d'actions	Revendications	Résultats
1989	Février 1 mois	CGT-FO-Intersyndicale UFAP-SPI-SNIPPLes syndicats SNAPP-CFDT et CFTC sont opposés au mouvement	Le 3 février le rapport Bonnemaison contenant 100 propositions est remis. Dès le 6 février le mouvement débute notamment à Rennes. Blocage des portes, 130 établissements touchés. En février, le ministre inflige 13 exclusions de 8 jours qui seront ensuite levées. En mars 7 autres exclusions à la Santé. Le 23 février manifestation à Paris un millier de manifestants.	Rejet du rapport Bonnemaison. Budget inadapté, Bonification du 1/5 ^e Salaires-emplois, 2 RH par semaine, rôle social du surveillant (CGT)	Échelon fonctionnel du surveillant est transformé en exceptionnel, 260 emplois de surveillants sont transformés en 200 premiers surveillants, 50 surveillants chefs, 10 chefs de MA. Alignement de la carrière des 1 ^{er} Svts sur celle des brigadiers de police.
1989	25 sept- 5 octobre Au préalable le 9 septembre l'intersyndicale envoie un courrier au Ministre de la justice	CGT-FO- UFAP-SNAPP- SPI-SNIPPLa CFDT est opposée au mouvement	Blocage très dur des établissements (dépôt de clefs). Dans certains établissements les parloirs sont bloqués. Des collègues TS ou PA sont empêchés de travailler. Les gardes mobiles et les CRS prennent possession de certains comme à Fleury (11 escadrons) 70 établissements sont touchés. 176 lettres de révocation sont envoyées puis 309. Trois mutineries Draguignan, Angers, La Roche/Yon. Les gradés s'opposent au mouvement.	Amélioration des conditions de travail, emplois, salaires (prime de pénibilité), retraite, 2 RH, suppression du statut spécial (CGT).	FO (Violettes) trahit et appelle à la reprise du travail.

ANNÉES 80 > 90 : À LA CONQUÊTE DE LA RECONNAISSANCE PAR LES LUTTES

Année	Dates	Syndicats	Modalités d'actions	Revendications	Résultats
1990	Octobre- Novembre	Intersyndicale Justice tous les syndicats. La CGT pénit- entiaire n'est pas dans l'in- tersyndicale	Plate-forme revendicative éta- blie le 8 octobre. Manifestations le 23 octobre. Pas de blocage des portes. Journée d'actions le 30 novembre.	Combattre le budget 1991 défendu par le mi- nistre de la justice Nallet emplois + formation salaires, accès au droit, statuts, équipement et fonctionnement.	
1992	17 août – 22 août	CGT-FO- UFAP-USP	Le samedi 15 août un surveillant (Caron) de la MA Rouen est gravement blessé à coup de barre métallique par un détenu, il décède le lundi. La dernière agression mortelle remontait à 1985 (surveillant Pahon de Lyon) 170 établissements sont touchés par le blocage des portes. Pas de parloirs (sauf Rennes).	Certains syndicats veulent le retour des QHS. 2 500 emplois sont demandés. La CGT porte les revendications sur les effectifs, la forma- tion, moyens matériels, salaire et déroulement de carrière. Le mouvement a été soutenu par les directeurs qui au bout de quelques jours ont ordonné la reprise du travail.	Le garde des Sceaux Vauzelle et le DAP Karsenty obtiennent la signature d'un relevé de décisions par FO. 730 emplois obtenus dont 100 PA et 30 TSI/ ICD est augmentée de 100 %, création d'un conseil supérieur de l'AP, révision de la classi- fication des établissements, volet sécuritaire (portiques, etc.)

ANNÉES 80 > 90 : À LA CONQUÊTE DE LA RECONNAISSANCE PAR LES LUTTES

Année	Dates	Syndicats	Modalités d'actions	Revendications	Résultats
1992	11 septembre 26 septembre	CGT-FO- UFAP-CFDT- USP	Le 11 septembre un surveillant (Dormont) est abattu au CP Clairvaux lors d'une évasion, 8 détenus s'évadent en prenant en otage un chef et ensuite une caissière de station essence. Blocage complet des établissements, 100 touchés sur 182. 40 escadrons de gardes mobiles ou CRS (2800 hommes) sont mobilisés pour assurer la garde des prisons. 12 exclusions d'un an sont prononcées. Des centaines de sanctions du 1/30e sont appliquées. Plus de 1750 arrêts maladie.		
1994 1995	7 novembre- mi-janvier 95	CGT-FO- UFAP-CFDT- USP-SNEPAP	Blocage des établissements (100 touchés). Manifestations dans les villes. Dans l'Ouest, manif à Vitré (ville du garde des sceaux Mehaignerie), Nantes, St-Malo, St-Brieuc, Vannes. Le 15 novembre manif à Paris.	Surpopulation pénale Emplois	Le 18 janvier un protocole d'accord est signé par FO et UFAP, emplois, indemnité spécifique pour les CIP, l'ICD est transformé en ICP à 2 taux 800 F et 2400 F, indemnité de nuit + 15 % = 17,30 F. Le conseil supérieur de l'AP est remplacé par un autre organisme.

ANNÉES 80 > 90 : À LA CONQUÊTE DE LA RECONNAISSANCE PAR LES LUTTES

Année	Dates	Syndicats	Modalités d'actions	Revendications	Résultats
1995	11 avril	CGT-UFAP- USP	Manif à Paris environ 2000 manifestants	Conditions de travail, emplois, retraite, ISS à 22 % pour les surveillants, titularisation des précaires.	En septembre 1995, le ministre de la justice Toubon satisfait à la revendication de la bonification du 1/5 ^e pour le personnel de surveillance.
2001	25 septembre jusqu'en décembre	CGT-FO- UFAP- SNEPAP- C.JUSTICE - Syndicat GREFFIERS de FRANCE	Blocage des portes Le 14 novembre manifestation à Morlaix (ville du garde des Sceaux, Marylise Lebranchu) environ 200 manifestants. Manifestation à Paris de 600 travailleurs sociaux le 4 décembre. Manifestation régionale TS à Rennes le 11 décembre 2001 (environ 60)	Mise en œuvre de la RTT sans apport de personnels supplémentaires. Pour les personnels des SPIP renfort de personnels liés à l'augmentation des personnes suivies, statuts, salaires.	



L'UGSP-CGT

SON FONCTIONNEMENT

L'UGSP-CGT

Pour se prévaloir de son affiliation à la CGT, un syndicat doit être affilié à la fédération professionnelle de sa branche et à l'union départementale correspondant à son siège.



L'UGFF-CGT (voir page 15) tient lieu de fédération pour les syndicats ou unions de syndicats qui ne sont pas regroupés en fédération (syndicats « non-fédérés »). C'est le cas de l'UGSP-CGT !

★ **Le congrès** de l'UGSP-CGT se réunit tous les trois ans. Il en constitue l'instance souveraine. Le congrès est l'émanation des composantes de l'UGSP (syndicats d'établissements ou de SPIP). Les syndicats y sont représentés par des délégués dûment mandatés.

Les membres de la commission exécutive nationale sortante y siègent en tant que membres de droit.

Le congrès se prononce sur l'activité passée, fixe l'orientation pour la période à venir et élit les organes de direction.

★ **La commission exécutive (CE)** est élue par le congrès parmi les candidats des syndicats proposés par ces syndicats.

La CE assure la direction de l'UGSP-CGT et la conduite de son action dans le cadre des orientations du congrès. Elle se réunit au moins quatre fois par an.

★ **Le secrétariat national et le secrétaire général** sont élus par la CE en fin de congrès parmi ses membres. Entre les réunions de la CE, il assure chaque semaine et, en tant que de besoin, la direction de l'UGSP-CGT et la conduite de son action dans le cadre des orientations du congrès et des décisions de la CE.

Enfin, le congrès élit une **commission financière de contrôle (CFC)** chargée de veiller à la régularité des comptes, d'établir un rapport sur ceux-ci

www.ugsp-cgt.org

devant chaque congrès et la CE, ainsi que de fixer la politique financière.

★ **Une équipe permanente** met en œuvre les décisions de la direction (la CE) sous la responsabilité du bureau.

★ **Les unions régionales de l'UGSP-CGT** : au nombre de neuf, elles regroupent les syndiqués CGT d'une région pénitentiaires donnée et coordonnent l'action des syndicats locaux.



Commission exécutive des 15 et 16 mars 2005

L'UGSP-CGT

1^{er} Congrès
du 14 au 16/12/1983
à MONTREUIL (93)

2^e Congrès
du 17 au 20/06/1987
à CHALONS-en-CHAMPAGNE (51)

3^e Congrès
du 2 au 6/10/1990
à LE HAVRE (76)

4^e Congrès
du 24 au 28/05/1993
à AURAY (56)

5^e Congrès
du 20 au 25/05/1996
à BRAMANS (73)

6^e Congrès
du 15 au 19/03/1999
à ACHERES (78)

7^e Congrès
du 10 au 14/06/2002
à COMBRIT (29)

8^e Congrès
du 30/05 au 1^{er} juin 2006
à WILHER sur THUR

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

06/12/1983 à 12/02/1991
DERENSY Désiré CSP

12/02/1991 à 03/07/1991
BARRAS André SURVEILLANT

03/07/1991 à 22/06/2000
GRANDHAIE Alexis 1^{ER} SURVEILLANT

22/06/2000 à 26/03/2003
HULOT François SURVEILLANT

06/05/2003 à ce jour
VERZELETTI Céline SURVEILLANTE



MICHEL Louise, dite ENJOLRAS

Née le 29 mai 1830 à Vroncourt-la-Côte (Haute-Marne), morte le 9 janvier 1905 à Marseille (Bouches-du-Rhône) ; combattante de la Commune de Paris, puis militante anarchiste.

Louise Michel naquit au château de Vroncourt le 29 mai 1830 d'un châtelain, Charles, Étienne Demahis -- plus vraisemblablement de son fils -- et de sa jeune servante Marianne Michel.

La petite Louise grandit au château auprès de sa mère et choyée des châtelains qu'elle appelait grand-père et grand-mère (le fils avait quitté la maison peu après sa naissance).

Dans ce milieu voltairien, du moins du côté paternel, Louise reçut une éducation libérale et une bonne instruction. Elle montra un caractère enjoué, espiègle et surtout révéla très tôt un esprit altruiste peu commun -- elle soulageait toutes les misères humaines et animales qu'elle rencontrait, distribuait aux pauvres ce qu'elle possédait, l'argent que lui remettait son grand père... et celui qu'elle lui prenait. Après avoir poursuivi ses études à Chaumont, elle obtint le brevet de capacité qui lui permettait d'exercer comme « sous-maîtresse », nous disons aujourd'hui institutrice. Mais elle se refusa à prêter serment à l'Empire et préféra ouvrir une école libre à Audeloncourt (Haute-Marne) en janvier 1853 -- peut-être même antérieurement. Trois années plus tard, après avoir pratiqué, à Audeloncourt, puis, en 1855, toujours dans la même région, à Millières, un enseignement concret et inspiré de sentiments républicains -- non sans avoir subi quelques réprimandes des autorités -- Louise Michel vint s'installer à Paris et exerça à l'institution sise rue du Château-d'Eau, que dirigeait une dame Vollier, à laquelle l'unirent bientôt des liens quasi filiaux. Louise Michel connut alors une activité très grande, écrivant et rimant -- elle adressa quelques poèmes à Victor Hugo -- collaborant aux journaux d'opposition, suivant des cours du soir, fréquentant les réunions publiques où elle rencontra Vallès, Varlin, Rigault, Eudes, Théophile Ferré qu'elle aima passionnément.

Selon un rapport de police du 5 avril 1883, Louise Michel « a commencé à prendre part au mouvement politique dès les premiers jours de l'année 1869 ». Son nom est cité dans La Marseillaise du 21 décembre 1869 comme étant celui de la secrétaire de la « Société démocratique de moralisation, ayant pour but d'aider les ouvrières à vivre par le travail dans le devoir ou à y rentrer ». Mais on peut penser que Louise Michel, nature indépendante, n'attendit pas d'avoir trente-neuf ans pour agir. Quoi qu'il en soit, l'année suivante, le 12 janvier, habillée en homme, un poignard caché sous ses habits, elle est au nombre des 100 000 ou 200 000 Parisiens et Parisiennes qui assistent aux funérailles du journaliste Victor Noir assassiné par Pierre Bonaparte.

RETOUR PAGE 7

Adhéra-t-elle à l'Internationale ? C'est ce qu'affirme, sans pouvoir apporter une précision de lieu et de date, un rapport de police du 27 juin 1878.

En novembre 1870, elle fut élue présidente du comité républicain de vigilance des citoyennes du XVIIIe arr. Le soir, elle fréquentait les réunions, notamment le club de la Patrie en danger, et le jour dirigeait l'école sise, 24, rue Houdon, XVIIIe arr. -- externat fondé par elle en 1865 (cf. La Sociale, 23 décembre 1895) -- et, dans Paris affamé, elle organisa une cantine pour ses élèves.

Le 22 janvier 1871, quand Paris manifesta contre le gouvernement qu'il accusait d'inertie, puis d'esprit de capitulation, Louise Michel, en habit de garde national, fit le coup de feu place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 18 mars, sa carabine sous son manteau, avec les membres actifs du Comité de Vigilance de Montmartre elle monta « à l'assaut des Buttes ». Louise Michel se dépensa alors sans compter et fut tout à la fois propagandiste, garde au 61e bataillon, ambulancière et toujours préoccupée des problèmes d'instruction et d'éducation. Elle anima le club de la Révolution dont elle présidait souvent les séances à l'église Saint-Bernard de la Chapelle, XVIIIe arr. Elle préconisa un enseignement vivant, des écoles professionnelles et des orphelinats laïques, toutes choses qui nous paraissent aller de soi aujourd'hui, mais qui étaient alors des nouveautés. Elle fut à Issy et à Clamart, combattant au premier rang ou ralliant les fuyards. C'est à la barricade de la chaussée Clignancourt, avec quelques dizaines d'hommes de son bataillon, qu'elle tira ses derniers coups de feu. Elle échappa, mais se livra ensuite pour libérer sa mère arrêtée à sa place.

Devant le 6e conseil de guerre, elle bénéficia des témoignages de moralité des maires de Vroncourt et d'Audeloncourt et du délégué cantonal du XVIIIe arr. Elle fut néanmoins condamnée, le 16 décembre 1871, à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine commuée le 8 mai 1879, en déportation simple, puis en dix ans de bannissement (5 juin) enfin remise (16 décembre).

Après avoir été détenue vingt mois à la prison centrale d'Auberive (Haute-Marne), Louise Michel avait été embarquée sur la Virginie le 24 août 1873. Quatre mois de voyage et elle débarquait en Nouvelle-Calédonie. Comme toujours, Louise Michel songea aux autres plus qu'à elle-même et refusa de bénéficier d'un autre régime que celui des hommes.

Toujours passionnée de pédagogie, elle chercha à instruire les Canaques et, contrairement à certains Communards qui s'associèrent à leur répression, « elle applaudit à la révolte des Canaques qui, à la voix du chef Ataï, se lèvent contre les oppresseurs de l'île » en 1878 (cf. P. O'Reilly, op. cit.).

En 1879, elle obtint de s'installer à Nouméa et de reprendre son enseignement, d'abord auprès des enfants de déportés, puis comme professeur de dessin et

Louise MICHEL (2)

RETOUR PAGE 7

de musique dans les écoles de filles.

Le 9 novembre 1880, elle arrivait à Paris Saint-Lazare venant de Newhaven par Dieppe. Elle reçut un accueil enthousiaste.

Après son retour en France, Louise Michel se réclama, et jusqu'à sa mort, du mouvement anarchiste, à cette époque non structuré en parti ou fédération, ce qui lui assurait la possibilité d'être tout à fait elle-même. Louise Michel fut-elle d'ailleurs jamais autre chose qu'anarchiste ? Si l'on souhaite fixer une date, disons qu'elle affirma en 1896 dans un article du Libéraire (17 janvier) : « Je suis devenue anarchiste quand nous avons été envoyés en Calédonie ».

Militante infatigable, elle fit des centaines et sans doute des milliers de conférences en France et à l'étranger, en Angleterre, en Belgique et en Hollande.

En juillet 1881, elle assista au congrès anarchiste international de Londres qui aboutit à l'autonomie des fédérations régionales et à la consécration officielle de la propagande par le fait comme moyen le plus efficace pour émanciper les travailleurs.

Elle parla pour les sans-travail le 9 mars 1883 et, brandissant un drapeau noir, conduisit avec Émile Pouget une manifestation, de l'esplanade des Invalides à la place Maubert où la police la dispersa. Elle parla le 3 juin 1886 avec J. Guesde, P. Lafargue et le docteur Susini en faveur des grévistes de Decazeville qui allaient être condamnés dans l'affaire Watrin. Elle se prononça en janvier 1887 contre la peine de mort dont venait d'être frappé le compagnon Duval. Elle développa en 1888, en même temps que Joseph Tortelier, une active propagande en faveur de la grève générale qu'elle associa, en 1890, au 1er mai. De 1890 à 1895, L. Michel vécut à Londres où elle géra un temps une école fondée par le groupe libéraire de langue française. De retour en France, elle reprit ses tournées de conférences -- coupées de séjours à Londres avec son amie Charlotte Vauvelle, dite Louise Nouvelle -- d'abord avec Sébastien Faure et Matha en 1895-1897, puis avec Ernest Girault en 1903-1904.

En 1898, elle prit part à l'agitation de l'affaire Dreyfus.

Suivie heure par heure, peut-on dire, par les services de police, Louise Michel subit plus d'une fois la répression et voici le tableau, incomplet sans doute, qu'il est possible de dresser, compte non tenu de la condamnation subie pour activités au service de la Commune de Paris :

9 janvier 1882 : Quinze jours de prison pour outrage aux agents (manifestation anniversaire de la mort de Blanqui).

23 juin 1883 : Six années de réclusion pour manifestation des sans-travail du 9 mars (pillage de boulangeries). Libérée le 14 janvier 1886 (sur intervention de Clemenceau et de Rochefort, elle avait été autorisée, en avril-mai 1883, à revoir sa mère très malade qui devait mourir quelques mois plus tard -- elle fut enterrée

le 5 janvier 1884).

12 août 1886 : Quatre mois de prison pour excitation au meurtre (en compagnie de J. Guesde, Paul Lafargue et du Dr Susini, elle avait parlé en faveur des mineurs de Decazeville en grève jugés responsables de la mort de l'ingénieur Watrin). Libérée en novembre.

30 avril 1890 : Arrêtée, libérée au début de juin à la suite de deux ordonnances de non-lieu.

Si l'accent devait être mis sur quelques aspects essentiels de la personnalité de Louise Michel, nous en retiendrions deux : le courage et la bonté. Et nous emprunterons, pour les souligner, deux déclarations faites par l'intéressée. La première est l'apostrophe finale qu'elle adressa au colonel Delaporte, président du 6e conseil de guerre, le 16 décembre 1871 :

« J'appartiens tout entière à la Révolution sociale [...] Ce que je réclame de vous qui vous affirmez Conseil de guerre, qui vous donnez comme mes juges, qui ne vous cachez pas comme la commission des grâces [...] c'est le champ de Satory, où sont déjà tombés nos frères.

« Il faut me retrancher de la société ; on vous dit de le faire ; eh bien ! le commissaire de la République a raison. Puisqu'il semble que tout coeur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame ma part, moi ! Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance, et je dénoncerai à la vengeance de mes frères les assassins de la Commission des grâces ».

Gazette des Tribunaux.

17 décembre 1871.

La seconde est la lettre qu'elle adressa, trois jours après l'attentat dont elle fut victime au Havre le 22 janvier 1888, à la femme de son agresseur :

« Apprenant votre désespoir, je désirerais vous rassurer. Soyez tranquille. Comme on ne peut admettre que votre mari ait agi avec discernement, il est par conséquent impossible qu'il ne vous soit rendu.

« Ni mes amis, ni les médecins, ni la presse de Paris, sans oublier celle du Havre, ne cesseront, jusque là, de réclamer sa mise en liberté.

« Et si cela tardait trop, je retournerais au Havre, et cette fois ma conférence n'aurait d'autre but que d'obtenir cette mesure de justice. Toute la ville y serait ». d'après L'Idée Ouvrière du Havre, 28 janvier-5 février).

Louise Michel mourut à Marseille au cours d'une tournée de conférences entreprise avec Ernest Girault. Son corps fut ramené à Paris et ses obsèques, de la gare de Lyon au cimetière de Levallois, furent suivies par une foule immense dont il est difficile d'évaluer le nombre, mais qui impressionna tous ceux qui y assistèrent ou y prirent part (plusieurs épais dossiers des archives de la préfecture de police y sont consacrés). De nombreux orateurs prirent la parole

Louise MICHEL (3)

et, parmi eux, le Vénérable de la Loge La Fraternité Universelle. Des insignes ou emblèmes maçonniques ayant été déposés sur le cercueil, les organisateurs des obsèques firent remarquer que Louise Michel n'appartenait à aucune association. Pourtant, Lorulot, qui a vécu cette époque, affirme que Louise Michel avait donné son adhésion à la loge le Droit Humain (cf. L'Idée libre, avril 1959) -- voir E. Thirifocq Jusqu'en 1916, une manifestation eut lieu chaque année sur la tombe.

OEUVRES : On se reportera à J. Maitron, Histoire du Mouvement anarchiste [...], op. cit., 1re édition, et Hem Day (voir Bibliographie).

Nous donnons ci-dessous, avec cotes, les oeuvres figurant au catalogue de la Bibliothèque nationale :

À travers la vie, poésies, Paris, (1894), in-16, 158 p. 8° Z 10276. -- Le Bâtard impérial, par L. Michel et J. Winter, Paris, 1883, Gr in-8°, 796 p. 4°Y2/779. -- Le claque-dents, Paris, s.d. in-18, 319 p., 8°Y2/44651. -- La Commune, Paris, 1898, in-18, IV-427 p., 8° R 14638. -- Contes et légendes, Préface autographe de H. Rochefort, Paris, 1884, Gr in-8°, 67 p., 4°Y2/883 et 4°Y2/1359. -- Les Crimes de l'époque, nouvelles inédites, Paris (1888) in-16, 125 p. 8°Y2/42482, -- Défense de Louise Michel, Bordeaux (1883), Fol. Lb 57/8399. -- L'Ère nouvelle, pensée dernière, souvenirs de Calédonie (chant des captifs), Paris, 1887, in-8°, 24 p., 8° Lb 57/9250. -- La Fille du peuple par L. Michel et A. Grippa, Paris (1883), Gr. in-8°, 796 p., 4°Y2/844. -- Fleurs et ronces, poésies, Paris, (1913), in-16, 168 p., 8°Ye 8789. -- Le Gars Yvon, légende bretonne, Paris, 1882, in-32, 61 p., 8°Y2/5363. -- Lectures encyclopédiques par cycles attractifs, Paris (1888) in-8°, 1re livraison 8° Z 12752. -- Ligue internationale des femmes révolutionnaires, [Appel à une réunion. Signé : Louise Michel] Paris (1882) in-8°, 2 p., 8° Lb 57/8181. -- Le livre du jour de l'an : historiettes, contes et légendes pour les enfants, Paris, 1872, in-18, 120 p., Y2/53299. -- Lueurs dans l'ombre. Plus d'idiots, plus de fous. L'âme intelligente. L'idée libre. L'esprit lucide de la terre à Dieu... Paris, 1861, in-12, 11 p. Rp 6977. -- Manifeste et proclamation de Louise Michel aux citoyennes de Paris [Signé Louise Maboul] Paris (1883), Fol Lb 57/8282. -- Mémoires de Louise Michel écrits par elle-même, Paris, 1886, t. I, in-18, 8° Ln 27/36161. -- Les Méprises, grand roman de moeurs parisiennes, par Louise Michel et Jean Guétre, Paris (1882) Gr in-8° 636 p. 4°Y2/756. -- Les Microbes humains, Paris, 1886, in-18, 328 p., 8°Y2/9682. -- La Misère par Louise Michel, 2e partie, et Jean Guétre 1re partie, Paris (1882) Gr in-8°, 956 p., 4°Y2/739. -- Le Monde nouveau, Paris, 1888, in-12, 356 p., 8°Y2/42417. -- OEuvres posthumes. Vol. I. Avant la Commune. Préface de Laurent Tailhade, Alfortville (1905) in-18, 102 p., 8° Z 17911. -- Les Paysans par Louise Michel et Émile Gautier, Paris, (s.d.) Gr in-8° 4°Y2/1231

Incomplet. -- Prise de possession, Saint-Denis, 1890, in-8°, 32 p. 8° Lb 57/10124. -- Le Rêve (dans un ouvrage de Constant Martin), Paris, (1898), in-16, 62 p., 8° H 1728.

Le problème s'est posé, à la suite d'une affirmation d'Ernest Girault dans La Bonne Louise paru en 1906, de savoir si L. Michel était en tout ou en partie l'auteur du roman de Jules Verne, Vingt mille lieues sous les mers. Après étude attentive du cas par Hem Day (Cahiers Pensée et Action, n° 9, janvier-mars 1959) et Lorulot (L'Idée Libre, avril 1959), il semble qu'il faille conclure par la négative.

SOURCES : Arch. Nat., BB 24/822, n° 4922. -- Arch. Min. Guerre, 6e conseil, n° 135. -- Arch. P.Po., deux dossiers B a/1183, (années 1869 à 1880, partiel), a/1184 (années 1880 à 1883), a/1885 (années 1883, 2e semestre, à 1886 inclus), a/1886 (année 1887 à 1904 (inclus) et une pièce de l'année 1909, a/1887, (années 1905-1916 et deux dossiers 1887-1889). Ces dossiers renferment plusieurs lettres et textes autographes et des affiches. -- Bibliothèque Marguerite Durant, mairie du Ve arr. de Paris : fonds Louise Michel. -- P. O'Reilly, Calédoniens. Répertoire bio-bibliographique de la Nouvelle-Calédonie, Paris, 1953. -- E. Thomas, Les « Pétoleuses » op. cit. -- J. Maitron, Histoire du Mouvement anarchiste en France (1880-1914) Paris, 1951, 1re édition. Notons encore : Arch. Nat. F 7/12505. -- L. Campion, Les Anarchistes dans la FM, Marseille, 1969.

BIBLIOGRAPHIE : On a beaucoup écrit sur Louise Michel ; fait toutefois défaut, aujourd'hui encore, un travail érudit dont l'élaboration sera d'ailleurs rendue difficile par la dispersion des archives de Louise Michel en France et à l'étranger et par le caractère décousu et inachevé de ses écrits. Un essai bibliographique a été tenté par Hem Day dans les Cahiers Pensée et Action, n° 9, janvier-mars 1959, pp. 69-83, que l'on complètera par L'Idée libre, avril 1959, et par la bibliographie de J. Rougerie et G. Haupt dans le Mouvement social, n° 38, janvier-mars 1962.

En préparation : Louise Michel, par E. Thomas.

ICONOGRAPHIE : Arch. P.Po., B a/1183 : portrait d'après Néraudau. -- G. Bourgin, La Commune, 1870-1871, op. cit., p. 298. -- Bruhat, Dautry, Tersen, La Commune de 1871, op. cit. p. 174. -- Sculpture d'Émile Derré : « Le chapiteau des baisers » au jardin du Luxembourg (cf. J. Maitron, De la Bastille au Mont Valérien, Les Éditions ouvrières, 1956, pp. 202-203).

GUESDE Jules (BASILE Mathieu, Jules dit)

GUESDE Jules (BASILE Mathieu, Jules dit).

Né à Paris le 11 novembre 1845 ; mort à Saint-Mandé (Seine) le 28 juillet 1922 ; publiciste radical exilé pour apologie de la Commune, il évolua vers le collectivisme et se fit, à son retour, le vulgarisateur du marxisme en France ; député, ministre de 1914 à 1916.

Jules Guesde naquit au cœur du vieux Paris, dans l'île Saint-Louis, rue Le Regrattier, alors appelée rue de la Femme-Sans-Tête. Il entra dans l'action et appartient à l'Histoire sous le nom de sa mère Éléonore, d'origine nivernaise. Son père, Benoît Bazile, d'origine picarde, était, à la naissance de son fils, professeur libre. Quelques années plus tard, il fonda et dirigea à Passy un établissement d'enseignement secondaire qui fonctionna jusqu'en 1870.

Dans ce petit bourg d'aspect provincial aux portes de Paris qui ne l'avait pas encore absorbé, J. Guesde vécut une partie de son enfance et son adolescence, dans une ambiance austère due autant à la modestie des revenus que l'institution assurait à la famille qu'à la sévérité de moeurs de celui qui régentaient l'une et l'autre. L'école qui, d'ordinaire, élargit les horizons familiaux, fut, pour Jules Guesde, l'annexe du foyer. Une formation quelque peu monacale, sous une direction unique et ferme, imprima à sa personne intellectuelle et morale une rigidité empreinte sur son visage même. S'il ne fréquenta aucune école en dehors de l'institution paternelle, il ne fut pas pour autant un autodidacte. Il reçut de son père une formation classique complète qui le conduisit, à seize ans, au baccalauréat ès lettres et lui laissa une « durable connaissance du latin » (Bracke : « Jules Guesde », Nouvelle Revue socialiste, juillet-août 1926). Un tel système d'éducation aurait pu étouffer un être plus malléable. Sa nature volontaire y trouva une occasion supplémentaire d'affirmer, par réaction, ses penchants naturels. Il n'y a que l'apparence de la contradiction à reconnaître en lui, jusque dans ce qu'il en rejette et en renie, l'enfant d'un certain milieu familial et le produit d'une méthode particulière d'enseignement et d'éducation. Il garda toute sa vie « respect » et « affection » (ibid.) à la mémoire de son père et de sa mère, mais, très jeune, alors qu'il vivait encore près d'eux, il rompit avec les traditions de famille alliant une pratique religieuse plus régulière que fervente à un libéralisme politique fait d'indifférence plus que de conviction. Passionné de lecture, le jeune Guesde ajoutait aux préceptes de l'école l'enseignement de G. Sand, de Balzac, de Michelet, de Victor Hugo surtout, vers qui le portaient ses goûts et ses tendances. Il avait onze ans quand la lecture des Châtiments lui insuffla la haine de l'Empire et la foi républicaine. Ses sentiments religieux s'évanouirent

RETOUR PAGE 7

à La Critique de la Raison pure qu'une traduction récente de Jules Barni rendait aisément accessible.

Si un besoin d'évasion n'avait pas suffi, les nécessités de la vie matérielle (Guesde avait trois frères), l'auraient conduit à briser la chrysalide qui enveloppa ses jeunes années. Après avoir été expéditionnaire pendant deux ans au ministère de l'Intérieur, à 1 800 f par an, il entra, à dix-neuf ans, au bureau de la presse à la préfecture de la Seine, tout en poursuivant sa formation intellectuelle par la fréquentation de la Bibliothèque nationale aux heures de loisir. Il se mêla, comme auditeur assidu des réunions et collaborateur occasionnel de quelques feuilles, à la vie politique renaissante sous l'Empire libéral. Bientôt, il ne sépara plus l'étude de la lutte, conçut l'une en fonction de l'autre, lui demandant non pas les jouissances désintéressées de l'esprit, mais des armes pour combattre, des arguments pour convaincre. Il confondit finalement vie professionnelle et action politique, se consacra au journalisme et mena une existence aussi mouvementée qu'elle avait été jusqu'ici unie et calme, enregistrant les leçons de la vie et de la fréquentation des hommes. Durant quelques mois de l'année 1868, il assura, à Toulouse, le secrétariat de rédaction du Progrès libéral. Revenu à Paris, il soutint, en 1869, Alton-Shée, candidat radical du Réveil dans la 2e circonscription, contre le candidat officiel et contre Thiers. Il passa quelques heures en prison, les premières, pour avoir salué trop bruyamment l'élection de Rochefort à Belleville. Il gagna alors Montpellier, appelé au secrétariat de rédaction et à une collaboration, qui fut active, à La Liberté dont la tiédeur ne convint pas longtemps à son ardent républicanisme. Le 1er juin 1870, dans la même cité, il devint secrétaire de rédaction du journal Les Droits de l'Homme qu'il ouvrit à Barbès, à Cluseret et à Gambetta qu'il connaissait pour lui avoir porté à Tours les doléances des démocrates de l'Hérault, mais dont il refusa le premier article jugé trop tiède.

La lutte ardente que menait Guesde contre l'Empire, contre la guerre dont il le rendit responsable lui valut, fin juillet, six mois de prison pour avoir situé l'ennemi non à la frontière, mais aux Tuileries. À ce combat contre un régime agonisant, son nom gagna une notoriété qu'il aurait pu monnayer comme tant d'autres après le 4 septembre. Il ne le fit pas, refusa toute fonction publique du gouvernement provisoire et déclina toute candidature des républicains de l'Hérault. Éloigné de Paris quand la Commune y éclata, il ne pouvait s'y compromettre que sur le plan idéologique. Il le fit si bien, en la louant dans son journal et en essayant de lui susciter l'aide de la province, que la cour d'assises de l'Hérault lui infligea, le 22 juin 1871, cinq ans de prison et quatre mille francs d'amende auxquels il échappa en quittant la France.***

Il n'avait pas vingt-six ans quand il prit le chemin d'un exil parfois dur, mais fécond. Il était radical comme l'attestent sa lutte implacable contre l'Empire,

GUESDE Jules (2)

son dédain d'un gouvernement provisoire compromettant la République et sa sympathie agissante pour la Commune. Républicain révolutionnaire, il irait donc jusqu'à l'insurrection pour instaurer la souveraineté du peuple, non pas seulement parce qu'elle est le droit, mais parce qu'il y voit la condition nécessaire et, pensait-il alors, suffisante, des améliorations sociales, bien timides, qu'il envisageait. « Nous pensons, écrivait-il, qu'il y a dans l'émancipation du travail par la liberté d'association et la suppression des monopoles, et dans l'amélioration du sort du plus grand nombre par la refonte générale de l'impôt et la réduction des charges publiques, une transformation de l'ordre économique actuel assez sérieuse pour donner satisfaction à tous les intérêts et cependant immédiatement réalisable » (Les Droits de l'Homme, 1er juin 1870).

Réfugié à Genève, où il arriva le 25 septembre 1871, J. Guesde allait étendre son expérience des systèmes et des hommes. Il rencontra des Communards exilés, des révolutionnaires de toutes tendances chassés de tous pays ; il côtoya les milieux les plus divers, internationaux, collectivistes, communistes et libertaires ; il connut Maxime Vuillaume, Benoît Malon, J.-B. Dumay, Paule Mink et bien d'autres proscrits. Guesde arrivait ouvert à ces influences, préparé à en subir la marque par l'ébranlement que la Commune avait imprimé à sa pensée. Il attesta lui-même du sens qu'il lui donnait en instruisant le procès de la répression par Le Livre rouge de la Justice rurale. Il ne put soupçonner toute la complexité de l'événement, mais reçut avec d'autant plus de force la leçon de ce qu'il en retint comme essentiel : la révolte « ouvrière » et la répression « bourgeoise ». Il y découvrit une lutte de classes et vit désormais dans l'histoire et dans la vie présente autre chose que des débats d'idées et des conflits idéologiques. En exil, il fut frappé par le retentissement international de la lutte des Versaillais et des Communards. Ainsi, dans le cheminement intellectuel de Guesde, la Commune marqua une étape décisive. Son expérience genevoise allait en mûrir l'enseignement.

Il n'était pas homme, on le sait, à subir passivement, à recevoir sans donner. Une volonté tendue vers l'action, l'ambition de jouer un rôle le poussaient à réagir face au monde qu'il découvrait. Dès son arrivée sur les bords du Léman, dans le foisonnement des brûlots de la proscription, il lança Le Réveil international qui, faute de fonds, fut sans lendemain. Le 6 septembre 1871, il contribua à fonder la Section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste dont les deux adjectifs disent assez que certains mots n'effraient plus Jules Guesde s'ils ne signifient pas qu'il soit en possession d'un système définitif et clair. L'historien soviétique Belkin a montré que cette section était, dès sa création, fortement orientée contre le conseil général de l'Internationale et contre Marx. Le 12 novembre 1871, dans le Jura bernois, il la représenta au congrès de Sonvilliers dont l'objet était de réorganiser les forces de l'Internationale et d'où sortit la fédération

RETOUR PAGE 7

jurassienne, une de ses dernières organisations vivantes. Il y joua un rôle de premier plan, en fut secrétaire, rédigea la protestation contre les façons autoritaires du conseil général de Londres et de Karl Marx et fut un des deux orateurs, remarqué, de la réunion publique qui clôtura le congrès.

Une santé défaillante, le manque de ressources l'obligèrent bientôt à quitter Genève. Il gagna Gênes puis, après un départ manqué pour l'Argentine qui le conduisit jusqu'à Douvres, il s'installa en avril 1872 à Rome où il vécut de leçons particulières. Son activité politique ne cessa pas. Il garda le contact avec le milieu genevois, fonda une section de l'Internationale, créa la Correspondance franco-italienne, collabora à divers journaux italiens et français d'extrême gauche. Ses positions se précisèrent. En 1872, en défendant Paul Brousse contre Dentraygues, envoyé de Marx en France, Guesde prit vigoureusement le parti antimarxiste dans le conflit qui déchirait l'Internationale dont il dénonça le centralisme autoritaire (cf. « Les Proconsuls marxistes en France », Bulletin de la fédération jurassienne, 15 avril 1873). Il était alors franchement anarchiste et condamnait même le suffrage universel. « À l'époque du cens, a-t-il écrit, la bourgeoisie était un état-major sans armée. Le suffrage universel lui a fourni cette armée électorale dont elle avait besoin pour se maintenir au pouvoir » (A. Zévaès, Jules Guesde, p. 29). Si elle ne fut qu'un moment fugitif de sa pensée, cette idée souligna sa rupture avec l'idéologie politique radicale.

En 1873, pourchassé par la police, il se fixa à Milan où il se maria et demeura jusqu'à la fin de 1875. La période milanaise allait jouer un grand rôle dans son évolution. C'est alors qu'il commença à s'écarter des bakouninistes sous l'influence de ses lectures (Tchernychevski, les philosophes français du XVIIIe siècle, Dézamy) et des socialistes milanais aux côtés desquels il militait. On voit les résultats de ses réflexions dans son Essai de catéchisme socialiste (daté à tort de 1872, en réalité de 1875) et dans sa brochure Della Proprieta qui n'a pu être rédigée avant 1876 puisqu'elle critique le tome III du livre d'économie politique de Lampertico paru cette année-là. Guesde plaçait désormais la solution du problème social dans la transformation révolutionnaire du droit de propriété, mais sans analyser encore les rapports de production capitalistes.

Pour n'avoir pas fait baptiser son fils, le premier, né fin 1875, Guesde fut découvert par la police et il se vit appliquer la peine d'expulsion qui pesait sur lui. Il regagna la Suisse et, en septembre 1876, bénéficiant de la prescription de cinq ans, il rentra en France. Il ne fut pas amnistié, comme on le dit parfois. Son père, par une lettre du 23 mars 1873, curieusement signée Benoît Guesde, avait vainement fait appel à la clémence de Thiers. Il sollicitait « le retour d'un exilé de vingt-sept ans, dont le patriotisme a étouffé la prudence (...) Au commencement de la Commune, de sacrilège mémoire, il a prévu et déploré la guerre

GUESDE Jules (3)

d'extermination qui allait arroser Paris des flots de sang français dans une lutte fratricide (...) Il a osé exiger de Monsieur Thiers le pouvoir d'un Dieu, le rendant responsable des malheurs qu'il ne saurait empêcher (...) Son amour pour la France et son coeur loyal l'ont rendu coupable envers Vous (...) Au nom de ses trois frères qui ont combattu en braves contre les Prussiens, au nom d'un père et d'une mère qui jouissent à Passy depuis trente-deux ans d'une honorabilité connue, oubliez, Monsieur, les écarts et l'exaltation de Jules Guesde, rédacteur en chef des Droits de l'Homme, à Montpellier, pendant la fatale guerre dont vous réparez aujourd'hui les désastres. Rendez cette âme et cette intelligence d'élite à sa patrie pour qu'il consacre sa vie et sa plume à sa défense et à sa gloire. Je vous jure, moi son père, que c'est un coeur généreux, franc, honnête et loyal... » (Arch. Nat. BB 24/791). Guesde s'installa, 33, rue Greuze, où il retrouva, pour quelques mois, son quartier de Passy, avant d'aller habiter, 10, place Dauphine. À son retour, il différait profondément de l'exilé de 1871.

Âgé de plus de trente ans, il avait pris l'aspect physique qu'il garda devant l'histoire. Une apparence de fragilité et de santé débile que démentira sa longévité faisait paraître plus grand qu'il n'était un corps frêle. Une physionomie émaciée, éclairée d'yeux bleus étincelants sous le lorgnon, une opulente chevelure et une barbe abondante lui donnaient un air d'apôtre. Il en avait aussi l'organe, étant déjà en possession d'un talent oratoire que mûrira un long effort de propagande. Sa « voix âpre, rude et agressive », était d'abord « presque désagréable » (A. Zévaès, Jules Guesde, p. 188), mais, bien qu'il connût le trac, il savait s'imposer à tous les auditoires par la clarté et l'éclat d'une langue simple et correcte, émaillée de formules à l'emporte-pièce, enrichie d'images et de métaphores empruntées le plus souvent au vocabulaire de guerre, comme il sied à un orateur qui appelle à l'organisation et au combat. Au Parlement, comme dans les réunions publiques, il brillait surtout dans la réplique qui jaillissait à l'énoncé du « sophisme » ou à la vue de l'adversaire. Son éloquence vibrante aussi de la foi qui l'animait. Par souci de la distinguer du vieux communisme utopique, il appelait collectivisme la doctrine qui le possédait tout entier. À son retour d'exil, elle le jeta dans un combat qui se confondit avec sa vie et que seule la maladie interrompit parfois, en l'obligeant à un arrêt momentané ou à un long repos. S'il fut parfois contraint de se faire correcteur d'imprimerie, notamment au Grand Journal, il assura surtout son existence matérielle par l'action journalistique. Elle prolongeait l'effort de l'orateur. Guesde y déployait les mêmes qualités dans le même esprit de prosélytisme. Il usait d'« un style bien français (...) nourri à l'école de Diderot, plus encore que de Voltaire... » (Nouvelle Revue socialiste, op. cit., p. 517). Qu'il parlât ou qu'il écrivit, il cherchait d'abord à convaincre. Comme « par la parole dont ceux qui l'ont entendue gardaient à leur oreille le souffle haletant, rauque et tour-

menté », il « exorcisait (...) par la plume qui savait trouver des phrases corrosives contre la doctrine à ses yeux erronée » (Le Temps, 31 juillet 1922).

On est cependant frappé, en dépit de sa réelle culture littéraire et surtout politique (Flax, dans le n° 8, antiquesdisme des Hommes du Jour consacré à Guesde, écrit : « Guesde est, avec Pelletan, l'homme qui, en France, connaît le mieux ses poètes ») par le peu d'intérêt qu'il porta aux problèmes culturels et littéraires : en témoigne un des très rares textes qu'il ait consacrés à ces questions ; sa préface à une brochure d'Anatole Baju, fondateur du mouvement décadent, rallié ensuite au socialisme et qui lui avait, en 1895, dédicacé un opuscule sur Les Principes du socialisme.

Il collabora d'abord aux Droits de l'Homme, puis au Radical avant de lancer l'Égalité. Quand l'Égalité fut momentanément ou définitivement réduite au silence, il usa de l'hospitalité de maints journaux d'avant-garde, sans jamais leur sacrifier la moindre parcelle de son indépendance. La nécessité d'en faire une matière d'enseignement incita Guesde à préciser les contours de sa propre pensée. Parallèlement, il en assurait les bases à la lumière des événements, la confrontant notamment avec le mouvement ouvrier renaissant. Il souligna la portée du congrès de Paris (1876), malgré sa timidité. Aux congrès de Lyon (1878) et de Marseille (1879) auxquels il n'assista pas, pour raisons de santé, il constata que ses vues rencontraient un écho dans quelques consciences ouvrières, les éveillaient politiquement et bientôt s'inséraient dans le mouvement prolétarien en donnant une plate-forme idéologique à ses premiers efforts d'organisation socialiste. Des contacts nouveaux l'enrichirent ou plutôt le révélèrent à lui-même en le conduisant plus rapidement aux conclusions qu'impliquait sa propre philosophie sociale. Il fréquenta le cercle de jeunes intellectuels du café Soufflot et y connut Gabriel Deville. Paul Lafargue lui enseigna le maître dont il était le genre et le disciple. Karl Hirsch, socialiste marxiste, réfugié à Paris, l'aida, par sa connaissance de l'allemand à en pénétrer les écrits. Puis Guesde alla à Londres (1880), en compagnie de Lafargue, demander à Marx lui-même et à Engels de cautionner le programme du PO. Cette rencontre marque un terme et non un tournant : Guesde cherchait Marx parce qu'il l'avait déjà trouvé, ou croyait l'avoir trouvé. Guesde est passé à nous, pouvait écrire Marx à Sorge le 5 novembre 1880.

Il adhéra désormais à un système complet et cohérent que le PO en gestation fit sien au congrès du Havre (1880). Il allait s'en faire le gardien vigilant dans le parti et, à l'extérieur, le vulgarisateur infatigable. En 1882, les milieux parisiens du PO mus par des préoccupations électorales, essayèrent d'obtenir un assouplissement de sa doctrine et de sa tactique. Ils exigeaient une autonomie réelle des groupes locaux et manifestaient un souci plus grand des réformes immédiate-

RETOUR PAGE 7

GUESDE Jules (4)

ment réalisables. J. Guesde dénonça ce « possibilisme », mais, au congrès de Saint-Étienne, la majorité suivit Paul Brousse dans la voie du socialisme opportuniste et jeta les bases d'un parti nouveau, la FTSF, tandis que, réunie à Roanne, en septembre 1882, la minorité prétendit continuer dans la voie tracée depuis 1879 et demeurer le POF. Guesde redoubla d'effort pour combattre la « déviation » et réparer les effets de la scission. Dans cette action de redressement et de défrichage, il déploya une incontestable habileté. Il savait mettre à la portée d'esprits frustes une doctrine complexe en la schématisant, en l'illustrant, pour ceux qu'il catéchisait, de faits, d'exemples probants parce que empruntés à leur propre vie.

Il parcourut pratiquement toute la France. Toutes les grandes villes et beaucoup de simples bourgades l'ont entendu. En octobre-novembre 1880, il porta son effort sur Lyon où il fut pendant trois semaines le principal collaborateur du quotidien de B. Malon, l'Émancipation. Il a martelé de sa parole toutes les localités ouvrières du département du Nord. En 1888, au cri de « Ni Boulanger ni Foucart » (Le Cri du Travailleur, 14 avril), il y soutint le candidat du PO. Il ne voulait se compromettre ni avec l'opportunisme sous prétexte de défendre la République ni avec Boulanger en prétendant la rénover. En 1891, installé à Lille, il anima la campagne menée au nom de Paul Lafargue, détenu. Dans les mois suivants, il parcourut la France en vue des élections municipales de mai 1892 dont les résultats couronnèrent ses efforts. Il aurait eu à son actif, en 1911, près de deux mille conférences (Ch. Vérecque, Dictionnaire du Socialisme, p. 204). Parce qu'il y réussissait, J. Guesde affectionnait la controverse et en soutint de retentissantes. Ces campagnes n'allèrent pas sans embûches. J. Guesde sut les tourner au bénéfice de la propagande. Bravant l'interdit de la loi de 1872, il persista à préparer, en 1878, la réunion à Paris du congrès international décidé à Lyon. Arrêté et enfermé à Mazas au début de septembre, il comparut le 24 octobre devant la 10^e chambre correctionnelle. Il assura sa propre défense et celle de ses coïnculpés. Il fut condamné à six mois de prison et à deux cents francs d'amende. Mais il avait trouvé dans le prétoire une tribune retentissante et ce procès lui valut une notoriété accrue par le Manifeste qu'il adressa aux travailleurs et qui se couvrit de près de cinq cents signatures. Malade, il passa de Sainte-Pélagie à l'hôpital Necker et, sa peine purgée, reprit son bâton de pèlerin. À la suite d'une tournée dans l'Allier, il comparut devant les assises de Moulins, le 26 avril 1883, pour excitation au meurtre et au pillage. Avec ses compagnons, P. Lafargue et Jean Dormoy, il gagna une nouvelle retraite de six mois à Sainte-Pélagie. La foi exaltée par les épreuves répétées, il y poursuivit le combat sur tous les fronts, attaquant l'adversaire de classe, dénonçant les « déviations » socialistes, enseignant à ses disciples ce qu'il jugeait être la doctrine orthodoxe.

RETOUR PAGE 7

Une première brochure, Le Collectivisme au Collège de France, pourfendit la science économique officielle en la personne du professeur Paul Leroy-Beaulieu. Guesde annonçait insolemment qu'il ne voulait pas « triompher une fois de plus d'un adversaire oublié, mais (...) établir que, contre nos conclusions collectivistes ou communistes, il est plus facile de trouver des juges et des geôliers que des arguments » (cf. p. 97). Services publics et socialisme opposait la doctrine révolutionnaire du PO au possibilisme de P. Brousse. Le Programme du Parti ouvrier apportait aux militants un commentaire destiné à éclairer ce programme et à en faciliter la diffusion. Le 25 septembre 1886, le jury de la Seine l'acquitta de l'inculpation fondée sur un discours en faveur des grévistes de Decazeville prononcé le 3 juin au théâtre du Château-d'Eau à Paris.

L'action publique de Guesde se doublait d'une tâche d'organisation nationale et internationale. Le POF lui dut son armature fortement charpentée, condition de ses succès ultérieurs et du maintien de sa personnalité jusque dans le Parti unifié de 1905. Il allait, de groupe en groupe, passer en revue les troupes, comme il avait coutume de dire ; les endoctriner, les exalter. Il parut à maints congrès régionaux, domina les congrès nationaux du POF, annuels à partir de celui de Lille en 1890 qui suivait celui de Roubaix de 1884. Il assurait le secrétariat du conseil national de son parti. Il le représenta en juillet 1889 au congrès international de Paris d'où sortit la II^e Internationale dont il fut une des figures de proue, et la manifestation du 1^{er} Mai à l'origine de laquelle il fut étroitement associé comme membre du comité d'organisation du 1^{er} mai 1890 et comme membre de la délégation porteuse des doléances des travailleurs à la présidence de la Chambre. Le 14 novembre 1890, il assista au congrès de la social-démocratie allemande à Halle et s'attira de vives attaques de la presse nationaliste pour y avoir crié : « Vive l'Allemagne ouvrière ».

Malgré cette activité dévorante, l'influence réelle de J. Guesde reste diversement appréciée. Pour les socialistes, il a été le bon artisan de l'idée, le saint Paul du socialisme, « éducateur et organisateur du prolétariat », comme le proclame le monument que Roubaix a élevé à sa mémoire. « Levé en quelque sorte avant l'aurore, il a, le premier, arraché le prolétariat à la torpeur dans laquelle il était plongé depuis la Semaine sanglante », selon Zévaès, considéré dans sa jeunesse comme le dauphin du PO (cf. Guesde Jules, p. 193). Pour Bracke qui vit Guesde à l'œuvre et le seconda, « jamais homme n'incarna mieux, dans le mouvement français, la nouvelle allure du combat prolétarien définie dans le Manifeste communiste (Nouvelle Revue socialiste, op. cit. p. 514). Le nombre des disciples qui se levèrent à son appel, les Carrette, les Delory, les Dormoy, le succès de leur action locale, semblent bien attester que la parole de Guesde communiquait une foi agissante. L'impression d'un de ses auditeurs de Dijon

GUESDE Jules (5)

(20 avril 1893), observateur averti et non suspect de partialité, le confirme : « Les auditeurs bourgeois sont visiblement intéressés par cet exposé attachant ; les auditeurs ouvriers écoutent, avec passion, dans un silence religieux. La parole a porté ; plus d'un, jusque-là indifférent, sortira de cette réunion convaincu des beautés du collectivisme » (G. Weill, Histoire du Mouvement social en France, p. 289). Pourtant, l'efficacité de Guesde a été mise en doute, au moins hors de la région du Nord. Lucien Febvre, rendant compte de La République des Républicains (t. II de l'Histoire de la IIIe République de J. Chastenot) dans Annales ESC (janvier-mars 1955, p. 126), y trouve « un peu exagérés le rôle de Jules Guesde et son influence... ». Il la reconnaît « grande », dans le Nord, mais, « ailleurs ? », interroge-t-il, dubitatif. Lucien Febvre ne pouvait fonder son appréciation que sur de sérieuses raisons, mais il ne les donne pas. Une lettre du préfet de la Charente-Inférieure, en date du 27 octobre 1882, pourrait étayer cette thèse. Il informe le ministre de l'Intérieur du retentissement à Rochefort des troubles de Montceau-les-Mines. L'arsenal, écrit-il, occupe « environ trois mille ouvriers, tous ou presque tous attachés à la politique de l'extrême gauche ». Or, constate-t-il, Guesde est venu parler il y a quelques mois et, malgré le milieu favorable, ses « paroles (...) ne paraissent avoir laissé aucune trace dans l'opinion... » (Arch. Nat. F 7/12 526). Et puis il y eut, il faut y insister, la sous-estimation par Guesde des luttes revendicatives, sa conception étriquée du rôle des syndicats, simples tremplins pour l'action politique qui conduisirent ses disciples à négliger quelque peu l'organisation syndicale là où leurs forces étaient importantes, à faire ailleurs et partout des syndicats une annexe du Parti, à ne leur accorder une portée positive que dans la stricte mesure où ils les contrôlaient. Alors qu'en 1879 et 1886, ils purent penser avoir mis la main sur le mouvement, ils durent s'effacer durant la dernière décennie du siècle et au-delà.

Bref, l'action de Guesde ne fut pas partout d'une égale fécondité. S'il sillonna toute la France, il porta son effort principal sur quelques régions plus perméables à sa prédication en raison de leur structure sociale capitaliste. Le Nord et le Pas-de-Calais, fortement industrialisés et prolétarisés, comptaient, en 1896, 86 % de leur population totale dans le secteur industriel contre moins de 40 % pour l'ensemble du pays. Ces deux départements furent le terrain d'élection du guesdisme. À un moindre degré déjà, il marqua l'Allier dans ses centres miniers et industriels, la Gironde grâce à son active capitale, et quelques vallées de vieilles industries dans l'Aube et dans la Marne. S'il hérita des traditions démocratiques hardies dans quelques départements du Sud-Est et du Midi, il y remporta des victoires souvent précaires. La région parisienne à l'artisanat faiblement concentré lui fit moins écho et lui préféra le socialisme possibiliste : dans le POF, l'« Agglomération parisienne » comptait peu, et pourtant Guesde y

militait. L'Ouest, resté rural et précapitaliste, lui demeura fermé.

Les maigres résultats de ses premières batailles électorales attestent qu'il n'a pu construire qu'avec le temps et dans des conditions économiques et sociales favorables. Aux élections législatives de 1881, dans ce Roubaix qui devait plus tard l'adopter, il ne recueillit que 494 voix. En 1883, tandis que se déroulait l'instruction de son procès de Moulins, 476 électeurs parisiens de Belleville seulement songèrent à lui confier le siège de Gambetta. En 1885, Guesde figurait sur la liste de coalition socialiste révolutionnaire d'H. Rochefort dont il avait été un des promoteurs dans la Seine, et aussi sur la liste fédérative socialiste. Largement distancé, parmi les socialistes, par les Vaillant, les Roche, les Granger, il n'obtint que 15 413 voix sur 564 338 inscrits. Sur les listes du POF, il en recueillit 2 494 dans le Gard où il avait tenu quelques réunions, et moins de 800 dans les Bouches-du-Rhône. En 1889, il mena une rude bataille à Marseille dans le quartier de la Belle-de-Mai. Au premier tour, le 22 septembre, ses 1 442 voix le plaçaient derrière l'opportuniste Bouge (2 055), le conservateur Saccoman (1 533), et devant le socialiste Protot, ancien délégué de la Commune à la Justice (1 291), le boulangiste Brégeas (1 188), les radicaux Rech (1 046) et Maglione (833). Protot se maintint, combattit en J. Guesde un agent stipendié de l'Allemagne et conserva 919 voix, laissant Guesde, avec 2 311 suffrages, derrière l'élu Bouge (2 881) et derrière Saccoman (2 374). La condamnation de son diffamateur à cent francs d'amende et trois cents francs de dommages et intérêts devant le tribunal correctionnel de Marseille, sur plaidoirie de Millerand, ne pouvait masquer cet échec.

En 1893, Jules Guesde fit une première entrée à la Chambre des Députés. Le POF posa sa candidature au siège détenu par M. de Montalembert, dans la 7e circonscription de Lille. Formée par Roubaix et par l'agglomération ouvrière de Wattrelos, peuplée de 25 000 habitants, elle donnait une image presque caricaturale de la société capitaliste selon le schéma de Guesde. Patronat et prolétariat y campaient face à face à découvert. Une agglomération de maisons ouvrières basses, semées autour des fabriques et des usines, constituait la ville de Roubaix ; au centre quelques hôtels et demeures patronales cossues bordaient le boulevard de Paris. Les économats patronaux approvisionnant les familles ouvrières, en dehors de quelques épiceries et merceries tenues par des femmes, de boulangeries ou estaminets, refuges de militants congédiés, il n'existait pas de classe moyenne commerçante assez étoffée pour masquer l'opposition des deux classes antagonistes. Au surplus, Guesde s'efforça de l'attirer dans son jeu. Il appela les « petits industriels et petits commerçants », « dépossédés de demain », à s'unir aux ouvriers, « spoliés d'aujourd'hui » et qui le seront « aussi longtemps que les instruments et la matière du travail (...) ne seront pas devenus

RETOUR PAGE 7

GUESDE Jules (6)

la propriété commune et indivise de l'ensemble des producteurs ou de la société » (Arch. Ass. Nat.). Avec une habileté électorale plus surprenante encore, il tenta de tourner à son avantage le souvenir des blessures nationales de 1871 que l'on avait ravivé pour le combattre. Désigné comme « candidat des Prussiens » parce que le POF avait reçu une aide pécuniaire de la social-démocratie allemande, il déclara : « C'est plus que de l'argent, c'est l'Alsace-Lorraine rendue aux Alsaciens-Lorrains que la démocratie allemande mettra à la disposition de la France ouvrière, le jour où, à Berlin et à Paris, aura été proclamée la République sociale. Patriotes dignes de ce nom, pensez-y tous en allant aux urnes... Strasbourg et Mulhouse comptent sur vous ! » (Zévaès, Jules Guesde, op. cit., p. 120).

Guesde s'opposait à Henri Deschamps, homme d'affaires, républicain opportuniste, et à Vienne, adversaire redoutable en sa double qualité d'ouvrier s'adressant à ses frères, et de catholique, sûr au moins d'une large audience à Wattrelos, resté, plus que Roubaix, sous influence cléricale. Guesde fut pourtant élu au premier tour par 6 879 voix, soit près de 42 % des 16 497 inscrits et 50,6 % des 13 586 suffrages exprimés, 2 138 et 4 403 allant respectivement à ses deux adversaires. Le patronat qui, en 1898 et en 1902, sut dresser contre lui un barrage victorieux, semble avoir minimisé les chances de Guesde et s'être laissé surprendre en 1893. Mais, si cette victoire fut sans lendemains immédiats, elle permit à J. Guesde d'être présent, à l'heure où le socialisme entrait en force à la Chambre et y réalisait, dans l'opposition combative d'un seul groupe, l'unité des élus de toutes les fractions socialistes. Cette unité se retrouva parfois hors du Parlement, comme au banquet de Saint-Mandé en 1896, où, sous la présidence de Millerand, Guesde parla en compagnie de Jaurès, de Vaillant et d'Allemane. En outre, ce premier mandat fut pour Guesde, législateur et doctrinaire, la législature la plus féconde. Le 27 janvier 1894, il proposa de changer le mode de recrutement des inspecteurs du Travail. Le 8 février, il suggéra d'organiser le droit de grève, de subordonner la cessation du travail à la volonté de la majorité des travailleurs exprimée par un vote obligatoire et secret. Il assignait un rôle subalterne à l'action syndicale, réformiste par nature, et redoutait la « gymnastique révolutionnaire » des minorités agissantes. D'autres propositions de loi tendirent à limiter à huit heures par jour et à six jours par semaine la durée légale du travail (22 mars 1894), à mettre les caisses de secours et de retraites des mineurs à la charge du patronat (12 juin 1894). Sur le plan politique, il proposa d'interdire les candidatures multiples et de prendre toutes mesures propres à garantir la liberté du vote : il appartenait d'ailleurs à la commission dite de « sincérité des opérations électorales ».

L'orateur parlementaire se révéla, en Guesde, l'égal du tribun populaire. Autant que par celle de Jaurès qui faisait ses premiers pas dans le socialisme, s'il ne

RETOUR PAGE 7

débutait pas à la Chambre, c'est par sa voix que s'y exprima, pour la première fois, dans sa plénitude, la doctrine révolutionnaire du socialisme. Le 19 février 1894, à propos des droits de douane sur les blés, il renvoya dos à dos protectionnisme et libre échange et polémiqua avec Léon Say et Méline. Le 7 mai, il demanda la suppression des économats patronaux au nom de la liberté des salariés et du droit à la vie des petits commerçants. Le 22 mai, il demanda l'urgence pour sa proposition d'abaissement de la durée du travail et souligna la portée limitée, mais réelle, de la journée de huit heures. Il combattit les « lois scélérates » (19 juillet 1894) et fustigea leurs protagonistes comme émules de Bismarck et de Crispi. Le 20 novembre, il dénonça au ministre de l'Intérieur la tyrannie des préfets, celui du Nord ayant empêché la ville de Roubaix d'ouvrir une pharmacie municipale et un bureau de consultations juridiques gratuites. Sommé un jour de s'expliquer sur le collectivisme, Guesde ne se déroba pas et, le 20 mai 1895 « la Chambre [secouée] par son langage âpre et vivant et par sa brûlante éloquence » (L'Univers, 21 mai), sentit « passer sur elle le souffle d'une doctrine », selon le mot de Barrès (La Cocarde, 21 mai 1895). Avec plus d'ampleur encore, les 15 et 24 juin 1896, en réponse à MM. de Mun et Deschanel, Guesde fit de la doctrine collectiviste un exposé maintes fois reproduit en brochures de propagande. On comprend que le patronat du Nord, entrant en lice en 1898, ait mis tout son poids pour assurer l'échec du député de Roubaix, comme le révèle le débat de validation du 23 juin. Il y parvint. Malgré ses 7 998 suffrages, Guesde, en minorité de plus de 3 000 voix, succomba devant Eugène Motte, un des grands noms du textile lillois.

Lorsque Guesde rentra au Palais-Bourbon en 1906, ce fut comme élu du parti socialiste unifié. Son rôle fut grand au cours de ces années où l'unité connut une gestation difficile. La fin de sa première législature approchait quand se posa le problème de la révision du procès Dreyfus de 1894. L'Affaire bouleversa la vie des organisations socialistes, comme celle de la France elle-même. Les députés socialistes modérés, Millerand et Viviani en tête, voulaient se tenir sur une prudente réserve en année électorale. Ils masquaient volontiers leur calcul politique d'un prétexte de classe. Contre eux, Guesde affirma, avec Jaurès, la nécessité de la lutte pour la révision et applaudit à la lettre de Zola. En avril 1898, le POF, seul, fit une claire allusion à l'Affaire et répudia formellement l'antisémitisme dans son manifeste électoral. Or, il avait été rédigé en entier par Guesde, aidé de Zévaès. Après cet engagement, Guesde sembla battre en retraite. Il signa le 24 juillet, avec P. Lafargue, une adresse « aux travailleurs de France », leur affirmant qu'ils « n'ont rien à faire dans cette bataille qui n'est pas la leur (...) Ils n'ont, du dehors, qu'à marquer les coups » (déclaration du Conseil national du Parti). Il reprochait à Jaurès de s'attacher plus aux preuves juridiques de l'innocence de

GUESDE Jules (7)

Dreyfus qu'à la leçon sociale qui se dégagait de l'Affaire. Il s'impatientait, il le dira à Lille en 1900, que ce combat ne fût pas mené sur le seul terrain de classe et conduisit à des collusions impures et à la plus dangereuse de toutes, la collaboration ministérielle.

Face à Jaurès, Guesde symbolisa une des deux attitudes entre lesquelles toutes les familles socialistes, rassemblées un moment dans la bataille révisionniste, durent finalement choisir. La controverse de l'Hippodrome de Lille (26 novembre 1900), où ils confrontèrent « les deux méthodes » l'illustre avec éclat. Au congrès général des organisations socialistes françaises, à Paris, salle Japy (décembre 1899), contre Jaurès, Briand et Viviani, Guesde, avec Lafargue et Vaillant, avait fait condamner au nom de la lutte de classes « l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois » (compte rendu, p. 409). Au congrès international de Paris, salle Wagram (septembre 1900), il infléchit très légèrement sa position en se ralliant à la motion Kautsky qui n'envisageait la participation ministérielle socialiste que comme un expédient transitoire et exceptionnel. Il défendit ses vues devant le pays, par la réunion publique, par le journal. Il en fit le thème de sa campagne électorale de 1902 qui aboutit encore à un échec, malgré l'afflux de 8 729 voix.

L'affrontement de deux conceptions de l'action socialiste avait alors abouti à un regroupement partiel en deux partis : POF, PSR et AC constituèrent l'USR ou Parti socialiste de France, guesdiste ; « possibilistes », socialistes indépendants et quelques fédérations autonomes se fondirent dans le Parti socialiste français, jaressiste. Le premier dénonçait toute collusion avec la « démocratie bourgeoise ». Le second s'intégrait au « Bloc » et à la « délégation des gauches », et Jaurès régentaient la majorité combiste. Contrairement à Guesde, il avait été réélu en 1902. La différence d'optique où ils se trouvaient désormais placés accusa leur dissentiment. Guesde libéré des contingences parlementaires mit l'accent sur l'action révolutionnaire. Pendant longtemps, il en avait attendu une victoire prochaine. La crise continue du capitalisme, de 1873 aux premières années 1890, lui avait inspiré des prédictions catastrophiques et, vers 1876, il avait espéré la « danse » pour « 84 ou 85 au plus tard ». (Arch. Nat. : L. as. Papier Diegeon). Or, avant même qu'il eût quitté le Parlement pour huit ans, le capitalisme, revigoré par l'afflux d'or, était entré dans une phase ascendante qui se prolongea jusqu'à la fin du siècle, c'est-à-dire jusqu'en 1914. Guesde sembla ignorer ces changements. Il appliquait à un cycle économique et social nouveau une analyse élaborée dans une conjoncture différente. Une fois pour toutes, il avait identifié le développement du capitalisme à un mécanisme rigide que d'insurmontables contradictions mènent à une mort sûre et prochaine, et il conformait toujours sa tactique à ce schématisme étroit, alors qu'au sortir d'une longue dépression,

une reprise économique atténuait ces contradictions et reculait l'échéance. Cette survie du capitalisme suscita deux courants opposés dans le mouvement ouvrier. Le syndicalisme révolutionnaire prêcha la lutte à outrance pour abattre un régime qui ne voulait pas mourir. Le révisionnisme espéra lui arracher, notamment par l'action parlementaire, de substantielles réformes sociales. Guesde combattit l'un et l'autre, mais sans accorder ses vues aux réalités nouvelles. Le répit laissé à l'ordre social, l'éloignement de toute perspective proche d'une révolution triomphante firent éclater la contradiction entre le verbe et l'action et le groupe parlementaire guesdiste, notamment, confondit très souvent ses votes avec ceux des socialistes réformistes dont il dénonçait l'attitude.

L'unité de 1905 sembla pourtant consacrer le triomphe de Guesde, avec l'appui de l'Internationale. À Amsterdam (août 1904), il obtint derechef la condamnation de la collaboration ministérielle des socialistes. Il minimisa les réformes obtenues par l'action du Parti socialiste français de Jaurès. Il l'accusa de contradictions : menée au service de la paix, cette action conduisait au vote des crédits militaires utilisés dans les rapines coloniales où réside le danger de guerre le plus immédiat. Il nia qu'elle eût sauvé la République en niant que celle-ci eût été en danger. Un péril réel n'aurait d'ailleurs pas justifié cette tactique. « La République, déclara-t-il le 6 août 1904, est (...) pour nous, comme pour Marx, le terrain idéal de la révolution (...) parce qu'elle met en présence les classes dans leur antagonisme collectif et direct, sans que leur lutte puisse être faussée par des calculs ou des manœuvres dynastiques. Et cette supériorité du régime républicain disparaîtrait si, comme le voudrait Jaurès, du fait même de ce régime existant, le prolétariat devait abandonner sa propre bataille, renoncer à faire sa République à lui, pour s'immobiliser dans la défense de la République de ses maîtres ; ainsi entendue et pratiquée, la République deviendrait le pire des gouvernements. » (Zévaès, Jules Guesde, op. cit., p. 154).

Le pacte d'unité scellé en avril 1905 fondait sur ces bases les assises de la SFIO. L'année suivante, Jules Guesde redevint, pour toujours, député de Roubaix, réélu au premier tour en 1906, 1910 et 1914 par 45,2 ; 44,5 ; 45,5 % des électeurs inscrits. Le premier rôle lui semblait donc réservé, dans le parti unifié. Il serait exagéré de dire qu'il en fut ainsi, quel qu'y ait été son prestige. Si l'unité hâta la rupture du Bloc, il était déjà languissant, la délégation des gauches se mourait et, pour Jaurès lui-même, le Bloc avait à peu près épuisé ses vertus réalisatrices. Les changements survenus dans la situation politique et parlementaire, la propre évolution de Jaurès vers une politique socialiste autonome à laquelle il rallia, à la veille de l'unité, le Parti socialiste français, lui permettaient, sans violenter sa conscience, de se faire le porte-parole de la SFIO passée à une opposition résolue. Il n'entraîna pas, comme on l'a dit, dans le parti unifié en

RETOUR PAGE 7

GUESDE Jules (8)

RETOUR PAGE 7

vaincu, contraint de s'effacer devant un vainqueur. Et, parce qu'il y avait entre les deux hommes une différence d'âge et de stature, parce qu'il se trouva quelque peu éclipsé par l'éloquence et par la vigueur physique et intellectuelle de Jaurès parvenu au plein épanouissement de sa pensée socialiste, Guesde sembla se confiner, à l'intérieur du parti, au rôle de grand prêtre de la doctrine. Élu à la première CAP à Chalon, en 1905, il n'y siégea qu'un an.

Son action parlementaire ne retrouva pas tout l'éclat de sa première législature. Sa combativité anima encore quelques débats. Le 30 octobre 1910, à propos de la grève des cheminots, il dénonça avec véhémence la politique du président du Conseil, Briand. Une fois au moins, son intransigeante rigueur l'isola au sein du groupe socialiste : le 31 mars 1910, d'accord avec la CGT, il fut le seul élu de la SFIO à voter contre la loi des retraites ouvrières et paysannes. La veille, il avait dénoncé, dans le prélèvement opéré sur le salaire, un « vol législatif » ajouté au « vol patronal », et dans l'apport de l'État et du patronat une participation fictive, supportée en fait par le prolétaire, contribuable et salarié. Sur ce problème, il revint à la charge le 23 janvier 1911 : appuyé par une soixantaine de collègues, il proposa de supprimer le versement ouvrier, de demander les quatre-vingts millions de francs qu'il fournissait à un impôt sur les 257 000 familles qui possédaient cent-dix milliards, la moitié de la fortune de la France.

Dans les congrès nationaux du Parti socialiste SFIO, presque toujours présent, il rappelait inlassablement les thèmes révolutionnaires fondamentaux et les exigences qui en découlaient pour l'action. Ses interventions constituent un bilan de la pensée guesdiste parvenue à maturité. À Chalon-sur-Saône (1905), pour couper court à toute compromission électorale, il prôna l'universalité de candidature socialiste, une campagne axée sur la question de la propriété et, au second tour, une attitude conforme au seul intérêt du prolétariat et non à une discipline qui n'a pas plus de sens entre bourgeois et prolétaires qu'entre Russes et Japonais sur les champs de bataille de Mandchourie. À Limoges (1906) et à Nancy (1907), il définit sa conception du syndicalisme et de l'antimilitarisme. Accaparée par l'objectif proche, grignotant des avantages matériels mais ne touchant pas à la propriété et laissant l'ordre social intact, l'action syndicale lui semblait par essence réformiste et, comme telle, subordonnée à l'action politique. Seul le parti socialiste, par la conquête révolutionnaire de l'État, peut aboutir à la transformation sociale. Cette attitude n'était pas nouvelle. Il dénonça toujours comme utopique la grève générale, inutile quand elle sera devenue possible et dont la possibilité est dans un lointain bien hypothétique. En 1892, il exprimait déjà dans *Le Socialiste* cette idée qui lui était familière : « Actuellement, alors que sans effort, sans risque d'aucune sorte, il serait loisible à la classe ouvrière de voter pour elle-même, pour ses propres candidats (...), une minorité seule-

ment a répondu à l'appel du socialisme. Qu'on juge, après cela, du temps qu'il faudrait pour que, au prix de son pain et du pain des siens, du pain de la femme et des enfants, non seulement la majorité, mais l'unanimité des salariés fût amenée à faire le vide autour des chantiers abandonnés. » (S. Lacore, Jules Guesde, p. 141). Tout aussi utopique que la grève générale lui apparaissait la grève des recrues préconisée par Gustave Hervé. Pour lui, l'antimilitarisme, séparé du combat révolutionnaire, était une attitude bourgeoise et inefficace. En juillet 1914, à Paris, dernier congrès auquel il assista et qui admit l'idée de la grève générale contre la guerre, il resta fidèle à lui-même et prophétisa qu'en cas de conflit les prêcheurs d'insurrection ne seraient pas suivis.

Au congrès de Saint-Étienne (1909), Guesde définit sa conception de l'attitude socialiste devant la petite propriété paysanne. Il se refusait à la confondre avec la propriété capitaliste. Il distinguait le petit propriétaire-exploitant du propriétaire capitaliste détenteur de grands domaines qu'exploitent métayers, fermiers ou salariés. « Là où la propriété et le travail sont réunis dans les mêmes mains, déclara-t-il, il n'y a pas lieu à intervention sociale. Il n'y a pas lieu à expropriation. Cette expropriation serait un vol... ». N'en laissez donc pas planer la menace, disait-il en substance, sinon « vous dresseriez sur la voie du prolétariat organisé, en obstacle insurmontable, les millions de fourches paysannes derrière les fusils de l'obéissance passive... ». Au paysan, il déclarait : C'est l'évolution qui te dépossédera, si le socialisme ne triomphe pas bientôt ; tout comme l'artisan, le boutiquier, tu es un spolié de demain ; nous, socialistes, vainqueurs, « te libérerons de l'usure, de l'impôt, de la dette chirographaire et hypothécaire ; tout cela, nous l'enlèverons de dessus tes épaules, allégées d'autant... ». S'il se refusait, en expropriant le petit exploitant, à devancer l'évolution, Guesde ne voulait pas pour autant la contrarier et consolider indéfiniment la petite propriété paysanne. Il écarta résolument les propositions concrètes qui y tendaient : coopératives de production, expropriation immédiate de grands domaines au profit de petits possesseurs usufruitiers, établissement de certains monopoles. S'il se refusait à l'y précipiter de force, il ne désespérait pas d'attirer le petit propriétaire dans l'entreprise collective. « Dans la société de demain, lui disait-il, il viendra un moment où, instruit par l'expérience (...), quand tu verras la somme de liberté et de bien-être qui existe pour tes frères d'aujourd'hui sur la terre devenue sociale, dans la grande agriculture collective, c'est toi qui viendras demander qu'on annexe ta parcelle de terre à la grande terre sociale, à la grande terre collective et humaine » (compte rendu, pp. 379 à 388, passim). Cette attitude n'était pas nouvelle : elle témoigne qu'à côté de l'intransigeance à laquelle on ramène souvent le guesdisme, la part de l'opportunisme ne fut pas négligeable. Avec une indéniable continuité de pensée, J. Guesde considéra que le nombre élevé des petits

GUESDE Jules (9)

RETOUR PAGE 7

propriétaires-exploitants donnait à la paysannerie française un caractère singulier. À Saint-Étienne, il ne fit que reprendre le programme agraire élaboré par le POF, sous son inspiration, à Marseille en 1892, et complété à Nantes en 1894, programme qui avait soulevé des réserves d'Engels. Dix ans plus tôt, sous le titre « République des Paysans », dans *Le Cri du Peuple* (20 avril 1884), il distinguait déjà entre salariés, métayers, fermiers, petits propriétaires et gros détenteurs du sol et il orientait l'action socialiste sur les mêmes voies.

En juillet 1910, au congrès socialiste extraordinaire de Paris, préparatoire au congrès international de Copenhague, Guesde formula ses vues sur le mouvement coopératif. Il lui dénia, comme au syndicalisme, toute valeur spécifiquement socialiste. La coopération ne vaut que d'après l'usage qu'on en fait, dit-il, en substance, donnant en exemple la Belgique où elle est tantôt cléricale et tantôt socialiste. Considérée seulement comme une source de marchandises à meilleur prix, la coopérative, pour lui, tend à avilir les salaires. Si on prétend, par elle, préparer l'avènement du socialisme, on entre dans l'ancienne utopie de Cabet et de Fourier, car nos coopératives sont condamnées par le milieu capitaliste à vendre en vue du profit, ce sont de nouveaux grands magasins constitués par de petits actionnaires ouvriers. L'oeuvre de préparation du régime socialiste, proclama-t-il, elle est faite non par les coopératives, mais par le grand magasin, la grande usine capitaliste. La coopération dont on veut faire un moyen, c'est le but même que poursuit le socialisme : une société basée sur la consommation... Guesde jugeait même la coopération dangereuse, si elle fait oublier au travailleur la prise de possession du pouvoir politique, seul but essentiel. À condition qu'elle fût maniée par des socialistes comme dans le Nord où lui-même rappela avoir fondé en 1885 « l'Avenir de Roubaix », il voulait bien lui reconnaître ce rôle subalterne : collecter pour le parti. Ce n'est pas lui qui doit aider les coopératives, mais elles qui doivent le soutenir concluait-il, fidèle à sa thèse de la primauté de l'action politique (compte rendu du congrès de Paris, pp. 118 à 128).

Au congrès de Saint-Quentin (1911), dans la même ligne de pensée, Guesde repoussa toute formule de « socialisme municipal ». Les élus communaux, pensait-il, peuvent créer des oeuvres utiles, mais le salariat ne peut être aboli que par la conquête de l'État. Il combattit également l'idée d'Edgard Milhaud d'un rachat général des chemins de fer, le Parti socialiste n'ayant pas à racheter mais à exproprier ce qui « a été volé » à la collectivité (c. rendu, p. 218). Il précisa sa pensée sur ce point au congrès de Lyon (1912) : Par ces rachats, déclara-t-il, « vous multipliez la force du capital par la force de l'État en les coalisant contre les travailleurs » (c. rendu, p. 242) ; or, l'« État (...) c'est l'arsenal et la forteresse de la classe ennemie... » (c. rendu, p. 246). La baisse des prix qui pourrait résulter d'une reprise par l'État profiterait surtout aux grands industriels qui paieront

moins cher charbon, transports et autres services publics » (ibid., p. 247).

Jules Guesde remplit le même office de gardien de « l'orthodoxie » dans une nouvelle publication, *Le Socialisme*, qu'il fonda en 1907. Exprimant le fond de sa pensée, ce qu'il considérait comme l'ABC du socialisme, il se promettait d'y travailler à « la double opération de classe » qui s'impose aux travailleurs, « la prise du pouvoir politique », condition préalable de « la reprise de la propriété capitaliste et sa restitution à la collectivité nationale » (1er n°, 17 novembre). Sur les moyens de cette prise du pouvoir, il ne varia pas ; et la boutade qu'on rappelle souvent, « par tous les moyens y compris les moyens légaux », résume parfaitement sa pensée. En 1892, il se refusait à « [subordonner] la prise du pouvoir politique par le prolétariat (...) à une majorité socialiste dans le Parlement » (S. Lacore, Jules Guesde, p. 141). En 1909, au congrès de Saint-Étienne, il confessait : « Je suis resté un révolutionnaire, je suis resté un insurgé... » (c. rendu, p. 383) parce qu'il croyait être acculé à l'insurrection comme à une « nécessité historique » (ibid., p. 500), mais, s'il avait le choix, il opterait « pour le bulletin de vote contre l'insurrection » (ibid.). Guesde ne confondait pas révolution et émeute, et il ne faisait pas fi de l'action politique légale. « Loin de s'exclure, l'action électorale et l'action révolutionnaire se complètent... » écrivit-il en 1894 dans *Le Socialiste*. « Il n'y a, il n'y aura jamais qu'une seule catégorie de moyens, déterminés par les circonstances, ceux qui conduisent au but poursuivi. Et ces moyens sont toujours révolutionnaires, lorsqu'il s'agit d'une révolution à accomplir (...). Révolutionnaire est le bulletin de vote, si légal soit-il, lorsque sur le terrain des candidatures de classe il organise la France du travail contre la France du capital. Révolutionnaire est l'action parlementaire, si politique soit-elle, lorsqu'elle bat, du haut de la tribune de la Chambre, le rappel des mécontents de l'atelier, du champ et du comptoir et lorsqu'elle accule la société capitaliste au refus ou à l'impuissance de leur donner satisfaction. Antirévolutionnaire, réactionnaire serait au premier chef, en revanche, l'émeute, malgré son caractère d'illégalité et de violence, parce qu'en fournissant au capitalisme moribond la saignée populaire dont il a besoin pour se survivre, elle reculerait l'heure de la délivrance » (S. Lacore, Jules Guesde, pp. 142-143).

La fameuse « solidarité guesdiste » et une certaine façon de se murer dans la volonté de faire à tout prix « du socialisme » conduisirent pourtant parfois Jules Guesde à des comportements discutables du point de vue de la tradition même qu'il avait tant contribué à fonder. Ainsi en matière coloniale où la tradition de refus du POF était ferme. Or, en février et mars 1912, Guesde parla à deux séances du groupe parlementaire en faveur du projet de Lucien Deslinières qui visait à créer, dans un Maroc encore indépendant, une expérience de colonisation socialiste réservée à de « laborieux travailleurs français » ; il fallut l'oppo-

GUESDE Jules (10)

sition acharnée de Jaurès et de Vaillant pour que le projet soit abandonné (cf. M. Rebérioux et G. Haupt, *La Deuxième Internationale et l'Orient*, Paris, 1967, pp. 154-161).

Bien qu'il fût l'aîné de Jaurès, le sort tragique de ce dernier lui ayant été épargné, J. Guesde subit la terrible épreuve de la guerre où devaient sombrer tant d'illusions. Après avoir symbolisé la pureté doctrinale et tactique, son nom cautionna, en France, la volte-face socialiste dont mourut la IIe Internationale et qui marqua la fin d'une époque du mouvement ouvrier. Guesde était mal préparé à l'événement. Sa pensée sur l'attitude du mouvement ouvrier face à la guerre resta imprécise. Pendant longtemps, il ne chercha pas la solution d'un problème qui ne se posait pas : le socialisme, dans sa faiblesse initiale, ne pouvait s'illusionner sur sa capacité à conjurer un conflit. Pressé de questions sur ce sujet, Guesde s'en tirait par un morceau de bravoure : « Le devoir du Parti socialiste est d'empêcher la guerre, et il l'empêchera (...) par tous les moyens possibles... Si la France déclarait la guerre, le devoir socialiste des deux côtés de la frontière serait de faire éclater de la dynamite sous les pas des armées en marche » (*Enquête sur la question sociale en Europe* par J. Huret, Paris, 1897, p. 356). La suspicion nationale qui pesa en 1893 sur lui comme sur tous les candidats socialistes l'incita à s'expliquer sur la question de la défense nationale. Il le fit, avec son Parti, par la résolution du congrès d'octobre à Paris. « L'exploitation du travail ne connaît pas de frontières » : le combat socialiste se situe donc naturellement sur le plan international. Mais, « pas plus que la solidarité ouvrière n'exclut ou ne limite le droit et le devoir de se défendre contre des ouvriers traîtres à leur classe, la solidarité internationale n'exclut ou ne limite le droit et le devoir de se défendre contre un gouvernement, quel qu'il soit, traître à la paix européenne ». Aussi, « la France attaquée n'aurait pas de défenseurs plus résolus que les socialistes du Parti ouvrier, convaincus du grand rôle qui lui est réservé dans la prochaine révolution sociale » (Zévaès : Jules Guesde, p. 171).

Rapprochées, ces deux déclarations établissent la distinction entre guerre d'agression et guerre défensive. Pour faire face, on sait que J. Guesde rejetait la grève insurrectionnelle, difficile à promouvoir, dangereuse, au surplus, si elle risque de livrer une nation démocratique et son libre mouvement ouvrier aux assauts d'un pays despotique et de son prolétariat inconscient et asservi. Jamais, il ne formula une règle précise de comportement international pour le prolétariat organisé mis en présence d'un conflit armé aux causes enchevêtrées et complexes, moins par indigence de pensée, sans doute, que par une conviction ancienne de l'impossibilité de la guerre. Contrairement à ce que veut une légende tenace, ce n'est pas Jaurès, mais bien J. Guesde qui fit confiance aux chances de paix. « Actuellement, pensait-il déjà en 1899, il n'est presque plus question de

RETOUR PAGE 7

guerres continentales ; on ne songe pas à faire se ruer les uns contre les autres des armées de trois ou quatre millions d'hommes... On pourrait donc presque dire que l'ère des grandes guerres européennes est close » (c. rendu du congrès de Japy 1899, p. 188). Il fondait sa croyance en la pérennité de la paix sur l'idée que « les bourgeois ont trop peur d'une défaite qui se traduirait en révolution » (ibid.). Le 29 juillet 1914 encore, il disait ne pas partager, pour l'avenir immédiat, les craintes de Jaurès, de Sembat et de Vaillant, quand il se rendait, en leur compagnie, à la réunion du Bureau socialiste international à Bruxelles.

Cette illusion lui rendit particulièrement brutal le réveil d'août 1914. Avec l'unanimité des élus et des militants socialistes, il se prononça pour le soutien d'une politique de défense nationale. Le 27 août, lorsque Viviani remania son gouvernement pour le composer à l'image de « l'union sacrée », J. Guesde, en compagnie de Sembat, y entra, comme ministre d'État. Il demeura à son poste dans le cabinet Briand le 29 octobre 1915. Cette participation ne peut être considérée comme un acte personnel. Le Parti socialiste le déléguait à la défense nationale ; son nom plus qu'aucun autre engageait le parti dans une politique nouvelle. Rien ne pouvait mieux la symboliser que la collaboration, avec toutes les fractions bourgeoises, de l'homme qui avait condamné toute collusion, même avec la démocratie radicale. Mais Guesde ne fut pas l'otage de la politique de guerre du Parti socialiste qu'il aurait subie. Il en approuva le choix. Il s'y donna avec conviction, loyalement comme ministre, ardemment comme militant ; il la défendit constamment dans le parti socialiste, même quand, sur les injonctions de ce dernier et contre son propre avis, il eût quitté le gouvernement, le 12 décembre 1916 ; il combattit âprement le mouvement minoritaire pacifiste.

C'est en fonction de cette politique qu'il jugea les événements dont la Russie fut le théâtre en 1917. Il accueillit avec joie, en mars, une révolution qui lui était deux fois chère puisqu'elle abattait le tsarisme et promettait aux alliés un concours militaire plus actif de la Russie. Mais, il fut réticent devant la révolution bolchevique qui mettait fin à ce concours. Cependant, en 1889, au premier congrès de la IIe Internationale, il avait applaudi à l'idée de Plekhanov affirmant au milieu de l'incrédulité générale des socialistes : « Le mouvement révolutionnaire triomphera en Russie comme mouvement ouvrier ou bien il ne triomphera pas du tout » (*Revue socialiste*, décembre 1956 -- Lettre ouverte de Plekhanov aux ouvriers de Pétrograd, 28 octobre -- 10 novembre 1917). Mais Guesde ne connaissait guère les protagonistes de cette seconde révolution et peut-être n'a-t-il pas tout de suite compris qu'elle ouvrait une phase nouvelle du mouvement ouvrier. En 1920 encore, il ne voyait place que pour une seule Internationale et il s'illusionna jusqu'à croire que le Parti socialiste SFIO pourrait réunir « une conférence préparatoire sans distinguer entre le Parti communiste russe, le Labour

GUESDE Jules (11)

Party d'Angleterre, le Parti ouvrier belge... » (Le Cri du Nord, 8 octobre 1920). Or, la scission était proche. Guesde, troisième sur la liste socialiste menée par Gustave Delory, avait été réélu, le 16 novembre 1919, député du Nord par 151 650 suffrages. En décembre 1920, il n'assista pas au congrès de Tours. La scission consommée, il demeura avec la minorité qui reprenait le nom de SFIO.

Il n'était plus alors qu'un témoin impuissant. Âgé et malade, il était condamné à l'inaction, à son domicile de la rue Singer, dans ce quartier de Passy où s'était écoulée sa jeunesse et où il vivait depuis 1906. En juin 1922, une grave furonculose l'obligea à entrer dans une clinique de Saint-Mandé où, bientôt, des complications diabétiques consécutives à une intervention chirurgicale allaient emporter ce survivant de toute une phase, révolue, du mouvement ouvrier. Le 30 juillet 1922, le prestige de son nom en rassembla momentanément les éléments épars autour de ses cendres, au Père-Lachaise.

OEUVRE : Journaux et revues : Jules Guesde a écrit dans de nombreux journaux : Le Progrès libéral, quotidien de Toulouse. Il en était le secrétaire de rédaction en 1868. -- La Liberté de l'Hérault, quotidien de Montpellier où il remplit les mêmes fonctions en 1869. -- Les Droits de l'Homme, quotidien républicain socialiste de Montpellier en 1870-1871. Guesde le dirigea en fait et en fut le principal rédacteur. -- Le Réveil international, quotidien de quelques n°s, lancé par Guesde et quelques amis à Genève en 1871. -- La Correspondance franco-italienne, revue publiée par Guesde pendant son exil à Rome. -- L'Égalité, quotidien de Marseille (1872-1873). J. Guesde y publia ses « Lettres d'un irrégulier » du 19 octobre 1872 au 12 avril 1873. -- L'Italia nuova, de Rome, et La Plebe, de Milan, dans le même temps. -- La Liberté, de Bruxelles. -- Bulletin de la Fédération jurassienne. -- La Solidarité révolutionnaire (dix numéros du 10 juin au 1er septembre 1873). -- L'Almanach du Peuple (livraison de 1873). -- Le Mirabeau, publié à Verviers par les Internationaux de Belgique. -- Les Droits de l'Homme, journal politique et littéraire paraissant à Paris depuis le 9 février 1876. -- Le Radical ayant remplacé Les Droits de l'Homme, Guesde y poursuivit sa collaboration doctrinale. -- L'Égalité : cet hebdomadaire parut en trois séries. Pour une étude détaillée, cf. « Le premier journal marxiste français : l'Égalité de J. Guesde (1877-1883) », par Michelle Perrot, in L'Actualité de l'Histoire, n° 28, juillet-septembre 1959. -- La Révolution française, vécut quelques mois en 1879. -- La Commune libre de Montpellier. J. Guesde y collabora quelques mois, dès le 1er numéro, 14 février 1879. -- L'Émancipation de Lyon, 31 octobre-24 novembre 1880, vingt-cinq numéros. -- Le Citoyen, journal parisien lancé en 1889, et ses variantes successives : Le Citoyen français, Citoyen de Paris, Citoyen Universel, Citoyen des Deux Mondes, Citoyen international. -- Le Cri du Peuple, titre repris par

Vallès le 28 octobre 1883 (un DES de M. Feller a été consacré au Cri du Peuple en 1963). -- La Voie du Peuple, organe éphémère lancé par Guesde un an après sa sortie du Cri du Peuple. -- L'Action, publié à partir du 26 février 1887, sous la direction d'Henri Michelin, ancien président du conseil municipal de Paris, député, pendant un an. -- Le Cri du Travailleur, organe de la Fédération du Nord du PO, fondé en 1888. -- Le Combat, quotidien qui parut pendant plusieurs mois en 1889, animé par Antide Boyer. -- Le Petit Provençal de Marseille (1890). -- Le Travailleur de Lille, bihebdomadaire, 1888-1889. -- Le Socialiste de Marseille (1889-1890). -- Le Matin (1893-1894). -- La Petite République. -- Le Socialiste, hebdomadaire parisien tour à tour organe du POF (jusqu'au n° du 28 septembre-19 octobre 1902), du Parti socialiste de France (du 19-26 octobre 1902 au 30 avril-7 mai 1905) et, à dater du 7-14 mai 1905, du Parti socialiste SFIO. -- Le Petit Sou. -- La Démocratie de l'Ouest : Guesde fut, en 1891, appelé à collaborer à ce journal de Saint-Nazaire par Fernand Pelloutier. -- Le Socialisme, revue doctrinale du socialisme lancée par Guesde le 17 novembre 1905. -- Socialisme et Lutte de Classe, revue marxiste bihebdomadaire de langue française, née en janvier 1914 de la fusion du Socialisme et de la revue belge La Lutte de classe.

Publications et brochures (sauf indication contraire, les cotes sont celles de la Bibl. Nat.).

Le Livre rouge de la Justice rurale : documents pour servir à l'histoire d'une République sans Républicains, Genève, 1871 (Fol. Lb 57/1642). -- Essai de Catéchisme socialiste, Bruxelles, 1878, in-16, 99 p. (8° R. 12 927). Nouvelle édition : Paris, 1912, in-18, 72 p. (8° R. 23 966 (8)). -- Giulio Guesde, Della proprietà, lettera al Senatore Lampertico, Milano, 1877, in-16, 51 p. (8° E Pièce 11). -- La République et les Grèves, Paris, 1878, in-16, 32 p. (8° Lb 57/6 905). -- Le Collectivisme devant la 10e Chambre (affaire du congrès ouvrier international socialiste) Paris, 1878, in-18, 34 p. (2 ex : 8° Fn 3/131 et 132). -- La Loi des salaires et ses conséquences : 1re édition, Paris, 1879, in-16, 30 p. (8° R. Pièce 968). 2e éd. Paris, 1881, 32 p. -- La Loi des salaires et ses conséquences, suivie d'une réponse à la Réponse de M. Clemenceau : 3e éd., Paris, 1901, in-18, 36 p. (8° R. Pièce 8717). 4e éd., Paris, 1906, in-16, 31 p. (8° R. Pièce 11 143). -- Nouvelle édition non numérotée, avec quatre autres écrits de Guesde, sous le titre général Le Collectivisme, préface de Bracke, Paris, 1945, 120 p., pp. 29 à 58 incluse. -- Collectivisme et Révolution, 1re éd., Paris, 1879, in-16, 33 p. (8° Lb 57/7 088). Cette brochure, avec préface et postface, a connu deux nouvelles éditions, non numérotées, l'une à Lille, in-16, 32 p. (8° Lb 57/7088 A) et, en 1945, dans le recueil Le Collectivisme, op. cit., Paris, (pp. 59 à 84 incluses). -- Le Problème et

GUESDE Jules (12)

la solution. Nous n'avons pu retrouver un exemplaire de la 1^{re} éd. de 1879. Cet écrit a été réédité à Paris, 1903, in-16, 16 p. (8° R. Pièce 9 720) et en 1945 dans le recueil *Le Collectivisme*, op. cit., pp. 85 à 96 incluses. -- *Le Problème et la solution. Les Huit heures à la Chambre*, Lille, Imprimerie Delory, s.d., in-16, 32 p. *ibid.* Paris, (1 895), in-16, 31 p. (8° Lb 57/11 464). -- *Le Collectivisme au Collège de France : Plusieurs éditions : à Paris, 1883, in-16, 32 p. (8° R. Pièce 2 724). 1886, in-16, 52 p. (2 ex. : 8° R. 7 369 et 8° R. 7 488). 1900, in-16, 27 p. (8° R. Pièce 8 569). 1905, (8° R. Pièce 10 454). 1945, in Le Collectivisme, op. cit. (pp. 97 à 120 incluses).* -- *Le Programme du Parti ouvrier, son histoire, ses considérants, ses articles*, par Jules Guesde et Paul Lafargue (Prison de Sainte Pélagie, 22 octobre 1883). Paris, (s.d.), in-18, 132 p. (8° Lb 57/8 529). Trois réimpressions de l'ouvrage précédent, sans la partie historique, en 1890, 1894 et 1897. -- *Le Pourquoi et le comment du socialisme, ou les Considérants de l'ancien programme du POF*, par J.G. et P.L., Lille, (1909), in-16, 16 p. (8° Lb 57/15 106). *Le Parti socialiste SFIO en a donné une nouvelle édition sous le titre : Pourquoi l'avenir est au socialisme*, Paris (Avant-propos de Jean Lebas), 1926, 2 portraits des auteurs, 30 p. Ce commentaire a été traduit en plusieurs langues. -- *Services publics et socialisme*, 1^{re} éd., Paris, 1884, in-8°, 30 p. (R. Pièce 3 126). 4^e éd., Paris, in-16, 36 p. (8° R. Pièce 8950). -- *Le Parti ouvrier à la Chambre (séance du 19 février 1894) Discours du citoyen Jules Guesde*, Lille (s.d.), in-8°, 8 p. portrait (8° Le 90/1 081). Il s'agit du discours de Guesde dans la discussion des droits de douane sur le blé. -- *Contre la loi scélérate. Discours de Jules Guesde...* : Lille (s.d.), in-8°, 8 p. (8° Le 90/1083). -- *Extrait du J.O.*, 20 juillet 1894. -- *Le Collectivisme au Palais-Bourbon : séance du 20 novembre 1894*. Paris, s.d., in-12, 23 p. (Le 90/1 116). Une autre édition : *Le Collectivisme à la Chambre. Discours du 20 novembre 1894*, Cherbourg, 1894, 29 p. -- *Préface à brochure de A. Baju, Principes du socialisme. À ceux qui pensent, pour ceux qui souffrent*, Paris, 1895, 48 p. -- *Le Collectivisme : Conférence par Jules Guesde à la « Société d'Études économiques et politiques de Bruxelles... » le 7 mars 1894*, 3^e éd., Lille, 1900, in-16, 32 p. (8° R. Pièce 13 437). 4^e éd., Paris, 1925, 23 p. Réédition non numérotée en 1945 dans le recueil au titre général : *Le Collectivisme* (pp. 7 à 28 incluses). -- *Double réponse à MM. de Mun et Paul Deschanel : Chambre des députés, séances des 15 et 24 juin 1896*. Paris, 1900, in-16, 64 p. (Le 90/1 297). -- *Des lois protectrices du travail, ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être : Discours de J. Guesde à la Chambre des Députés (séances des 15, 22 et 24 juin 1896)* : Lille, 1896, in-16, 82 p. (8° Le 90/1 247). -- *Le Socialisme au jour le jour* : Paris, 1899, in-18, VII -- 488 p. (8° Lb 57/12 265). -- *Les Deux Méthodes, Conférence par Jean Jaurès et Jules Guesde à l'hippodrome lillois...* : Lille, 1900, in-8°, 15 p. (8° Lb 57/12 889). Rééditions du Parti socialiste SFIO Paris, 1925, 39 p. Pa-

ris, 1945, 39 p. -- *Quatre ans de lutte de classe à la Chambre : 1893-1898*. Paris, 1901, 2 vol., in-18 (R. 17 136). -- *État, politique et morale de classe. Avant-propos par Édouard Fortin*. Paris, 1911, in-18, VIII-467 p. (8° Lb 57/12 983). -- *Christianisme et socialisme : Conférence-controverse entre Jules Guesde et Marc Sangnier, faite à l'Hippodrome de Roubaix le 9 mars 1905*. Paris, (s.d.), in-32, 55 p. (R. 20 232). -- *Au Congrès d'Amsterdam. Discours de J. Guesde*, Auguste Bebel, Ed. Vaillant, Paris (1904), in-16, 32 p. 8° R. 10 260). -- *Le Parti socialiste et la Confédération Générale du Travail-Discussion (J. Guesde, H. Lagardelle et Ed. Vaillant)*. Paris, 1908, in-16, 64 p. (8° R. 22 095). -- *Questions d'hier et d'aujourd'hui. Le réformisme bourgeois. Les syndicats et le parti socialiste. L'antimilitarisme et la guerre. La question agraire. La coopération. Avant-Propos de Compère-Morel*. Paris, 1911, in-8°, 81 p. (8° Lb 57/14 702). -- *En garde ! Contre les contrefaçons du socialisme, les mirages et la fausse monnaie des réformes bourgeoises. Polémiques (Préface de Bracke)*. Paris, 1911, in-16, 477 p. (8° Lb 57/14 983). -- *Ça et là : de la propriété, la Commune, le Collectivisme devant la 10^e Chambre, la question des loyers, les grands magasins*. Paris, 1914, in-18, 275 p. (8° R. 28 052). -- *La Commune de 1871 ; Paris, 1936, 55 p.* -- *Dlaczego jestsmy socyalistami. Paryz, 1902, in-12, 23 p. (8° Le 90/1 344)*. *Pourquoi nous sommes socialistes ? Discours prononcé à la Chambre des Députés en 1894*. Moscou, 1905, in-16, 16 p. (8° Z 17 933).

SOURCES : Arch. Nat. F 7/12 526. Lettre du préfet de la Charente-Inférieure, du 27 octobre 1882, au ministre de l'Intérieur. BB 24/867, dossier S.79/10 599 ; il concerne J. Guesde à La Commune libre de Montpellier. BB 24/791, dossier S.73/3 536. Lettre du père de J. Guesde à Thiers demandant la grâce de son fils -- Arch. PPO B a/433 L. a. s. : Papiers Digeon. -- Arch. Ass. Nat., dossier biographique.

Sources imprimées ou dactylographiées et bibliographie : Congrès général des organisations socialistes françaises tenu à Paris du 3 au 8 décembre 1899 : C. rendu sténogr. officiel : Paris, 1900 ; 502 p. -- *Comptes rendus sténographiques de la plupart des congrès du Parti socialiste SFIO* -- Charles Vérecque, *Dictionnaire du Socialisme*, op. cit., pp. 200.204. -- Bracke (A.-M. Desrousseaux), « Jules Guesde » in *La Nouvelle Revue socialiste*, 1^{re} année, n° 8 : 15 juillet-15 août 1926 : pp. 509-531. Il ne s'agit pas d'une biographie ; l'auteur en a donné une, succincte, dans deux articles nécrologiques du *Populaire*, 30 et 31 juillet 1922, mais de réflexions sur la formation de la pensée de Guesde. Cette étude est suivie de quelques textes significatifs de Guesde. -- Alexandre Zévaès, *Jules Guesde*, Paris, 1928 sur la page de garde, 1929 sur la couverture, avec

GUESDE Jules (13)

RETOUR PAGE 7

un portrait ; 209 p. -- Compère-Morel, Jules Guesde, le socialisme fait homme, 1845-1922, Paris, 1937. -- Compère-Morel, Grand Dictionnaire socialiste, op. cit., pp. 356-362 : courte biographie, suivie d'un article de Compère-Morel du Populaire (29 juillet 1922) : « La dernière visite, ses dernières paroles », et des deux articles biographiques de Bracke signalés ci-dessus, dans Le Populaire, 30 et 31 juillet 1922. Jules Guesde, Paris, 1937. -- Claude Renault, Le Mouvement socialiste parisien de 1881 à 1885, DES, Paris, s.d. Il souligne l'influence doctrinale de Lafargue sur Guesde. -- Jean Verlhac, La Formation de l'Unité socialiste..., DES, Paris, 1947. -- Maurice Garçon, La Justice contemporaine, 1870-1932, Paris, 1933 (pp. 198-205). -- Claude Willard, Les Guesdistes, op. cit., passim. -- Charles Rappoport, Jules Guesde et le Parti ouvrier français (Titre traduit en français d'un ouvrage en langue russe), Saint-Petersbourg, 1907, in-16, 63 p., portrait (Bibl. Nat. Z 170 30 (17)). -- Paul Louis, Cent cinquante ans de pensée socialiste. De Marx à Lénine, Paris, 1939, in-8°, 223 p. (pp. 123 à 147 incluses). Courte biographie suivie de quelques extraits de Guesde. -- Suzanne Lacore, Jules Guesde, Paris-Limoges, 1946, 170 p. -- I.D. Belkin, Joul Ged i borba za rabotchouiu partiou vo Franzii (Jules Guesde et la lutte pour le parti ouvrier en France), Moscou, 1952, in-8°, 384 p. (R 56 305). -- Claude Willard, Jules Guesde. Textes choisis, 1867-1882. Préface et commentaires de Cl. Willard, Paris, 1959, in-16, 159 p., portrait. -- Hélène Heinzely, Le Mouvement socialiste devant les problèmes du Féminisme (1879-1914). DES, Paris, s.d., 229 p. dactylographiées.

ICONOGRAPHIE : Voir notamment Sources : A. Zévaès, Compère-Morel (Jules Guesde) et Bibliographie : Rappoport, Cl. Willard. Et encore, Hubert-Rouger, La France socialiste, op. cit., p. 360.

ALLEMANE Jean (1)

Né le 25 août 1843 au village de Boucou, commune de Sauveterre (Haute-Garonne) ; mort le 6 juin 1935, 36, rue des Grosses-Eaux, à Herblay (Seine-et-Oise) ; républicain sous l'Empire, Communard déporté à la Nouvelle-Calédonie, il a donné son nom à une tendance du mouvement ouvrier français renaissant. Il s'adapta difficilement à l'unité et vécut assez pour survivre longtemps à sa rupture en 1920.

Jean Allemane naquit dans le petit peuple d'un village pyrénéen. Il était le fils d'une ménagère et d'un « marchand de vins » prénommé Pierre. Sa grand-mère paternelle, ménagère illettrée qui avait fait office de sage-femme, déclara, en l'absence du père, la naissance de Jean, en compagnie de deux voisins, illettrés comme elle, un « laboureur » et un « cultivateur ». Jean Allemane fréquenta jusqu'à l'âge de dix ans l'école de Sauveterre, puis quitta son village en compagnie de ses parents. Tout jeune, il gagna Paris, y devint ouvrier typographe et se lia pour toujours au prolétariat parisien. À dix-huit ans, en 1861, il était déjà syndiqué comme il le déclara lui-même à Jaurès au congrès de Londres, en 1896. Dès 1862, il subit une peine d'emprisonnement pour participation à une grève des typographes parisiens. Il fut, par la suite, un des organisateurs de la chambre syndicale de sa profession.

À un rang modeste, il fut étroitement mêlé aux événements de la Commune, dans le Ve arr. Il fut, pendant le Siège, caporal au 59e bataillon de la Garde nationale, 11e puis 4e compagnie de marche. Le 8 mars 1871, il fut délégué au comité fédéral de la Garde nationale. Quelques jours avant le 18 mars, le commandant de son bataillon ayant fait conduire une pièce de canon de la place des Vosges à l'École polytechnique pour la soustraire aux futurs insurgés, Allemane, à la tête d'un groupe, la fit ramener place des Vosges. Au 18 mars, il fut délégué-adjoint à la mairie du Ve arr. Dès ce jour-là, il signa un ordre d'appel à la construction de barricades et il en fit immédiatement élever une place du Panthéon.

Il fit partie du club de la rue d'Arras, Ve arr., dont il fut président, et paraît y avoir exercé une réelle influence. Il prit la parole dans d'autres clubs : à celui de la rue Cujas, Ve arr., au club Séverin (de l'église Saint-Séverin) dans le Ve arr. Il harangua même les insurgés, le 31 mars, sur les marches du Panthéon. Il portait toujours « une grande ceinture rouge, son fusil en bandoulière et un revolver à la ceinture » Arch. Nat., BB 24/746). Durant la Commune, il s'absorba dans les besognes administratives. Le 24 mai, il paraît avoir dirigé la défense du quartier. Il était d'ailleurs président du conseil de la Ve légion (cf. Murailles... 1871, op. cit., p. 137).

Il fut arrêté le 28 mai 1871. Veuf, il habitait alors, avec sa vieille mère et son fils Charles âgé de deux ans, dans le débit de vins qu'il avait ouvert dans le Ve arr.,

RETOUR PAGE 22

14, rue Maître-Albert, après avoir été quelque temps placier en bonneterie. Le 22 septembre, la 9e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine le condamna à quinze mois de prison pour usurpation de fonction. Il laissait les siens sans ressources et quand sa mère mourut, le 13 mai 1876, son fils Charles fut mis à l'orphelinat Coquerel, XI arr. Le 3 avril 1872, le 5e conseil de guerre de la 1re division militaire le condamna aux travaux forcés à perpétuité pour « avoir participé à un attentat contre le gouvernement, opéré des arrestations illégales et construit des barricades ». Son attitude à l'audience fut qualifiée de « déplorable », bien que, sans renier la Commune, il n'ait pas pris à proprement parler sa défense. Dans le texte -- Ma défense -- sur lequel il s'appuyait, il expliquait les raisons et les circonstances de sa conduite sous la Commune. Après Wissembourg et Rischoffen (sic), écrivait-il « le gouvernement impérial décréta la formation de nouveaux bataillons de la Garde nationale. Je pris part à la formation de la 11e compagnie du 59e bataillon. De nombreux témoins pourront au besoin venir attester avec quel dévouement je me suis acquitté de cette tâche. Plus tard, lors de la création des compagnies de guerre, je m'enrôlai en qualité de volontaire à la 4e compagnie de marche de mon bataillon où, je puis le dire sans orgueil, j'acquis les sympathies de mes camarades et de mes chefs. Lorsque Beaurepaire fit appel aux hommes de bonne volonté afin de tenter une sortie contre les Prussiens, je m'empressai de répondre à son appel ; mais malheureusement son projet n'eut pas de suite. Deux mois après, je fus atterré en apprenant la reddition de Paris. Ce fut aux avant-postes de Créteil que j'appris cette horrible nouvelle. Ainsi, c'en était fait. Paris se rendait sans avoir tenté un dernier effort. Quatre cent mille citoyens se courbaient devant l'envahisseur de la République. Je fus indigné ; je crus, dans mon âme et conscience, que Paris avait été vendu par ceux qui avaient le strict devoir de le défendre. Ceci explique suffisamment ma conduite ultérieure. Le 18 mars, je crus à un coup d'État monarchique. Je n'avais qu'une seule conduite à tenir : celle de défendre nos institutions menacées, c'est-à-dire la République, seul gouvernement légal... » Puis, affirmant qu'il a été poussé au poste qu'il occupe, il exposait son rôle à la mairie du Ve arr. « On m'accuse, poursuivait-il, d'arrestations illégales, mais combien de personnes ne me doivent-elles pas la liberté et même parmi mes dénonciateurs ! ... Pour ne parler que d'un fait entre cent, j'empêchai l'arrestation des officiers de mon bataillon [...] Quant à l'honnêteté de mon administration, j'ose croire que personne ne saurait la mettre en doute. Je suis sorti de la mairie plus pauvre que je n'y étais entré. L'enquête l'a surabondamment prouvé. Ce n'est donc ni l'amour du lucre ni l'ambition qui m'ont fait accepter ces modestes fonctions, mais la conviction d'un devoir à remplir. Me suis-je trompé ? Ai-je pour ce fait cessé d'être un honnête homme ? J'interroge ma conscience et sa voix me répond : Non ! Quant

ALLEMANE Jean (2)**RETOUR PAGE 22**

aux hommes qui n'ont eu ni le courage d'être contre nous ni avec nous et qui, aujourd'hui, veulent prendre à vos yeux un rôle de victimes, rôle qui ne saurait leur appartenir, je récuse leur témoignage, m'en rapportant entièrement à la sagesse du conseil qui, j'en ai la certitude, saura apprécier l'exagération flagrante de leurs accusations » (Arch. Nat., BB 24/746.)

Le conseil de guerre n'en jugea pas ainsi et Allemane alla purger sa peine sous le n° 4486 en Nouvelle-Calédonie où il arriva par le Rhin, le 23 avril 1873. Employé à l'infirmerie du gouvernement, puis renvoyé à l'île Nou après l'évasion de Rochefort en 1874, il tenta lui-même une évasion le 23 novembre 1876, avec Trinquet. Repris, il fut condamné, le 22 décembre 1876, par le conseil de guerre de Nouméa, à cinq ans de double chaîne. De nombreuses démarches tentèrent d'obtenir un allègement de son sort : elles ne sauraient étonner venant des siens, mais elles bénéficièrent souvent d'appuis notables et, parfois, inattendus. Le 30 mars 1876, sa mère implora l'« inépuisable bonté » de Mac-Mahon. Le 23 octobre, Ernest Bertrand, conseiller honoraire à la cour d'appel, appuyé par un sénateur de l'Aube, Gayot, demanda au président de la République la grâce des deux frères Allemane. Le 22 juin 1878, Marie Quénot, se donnant comme « fiancée » de J. Allemane -- elle avait de lui deux enfants -- adressa au ministre de la Justice la même supplique, chaleureusement recommandée par Victor Hugo qui écrivait : « Je serais heureux que cette grâce fût accordée. J'appelle sur cette supplique douloureuse la plus bienveillante attention de mon éminent collègue M. le Garde des Sceaux. » Marie Quénot revint à la charge le 5 mars 1879 devant le président de la République, puis le 23 juillet auprès du ministre de la Guerre. Le 8 juillet 1879, Charles Allemane, âgé de dix ans, adressa au ministre de la Justice une requête qu'appuyèrent Mme Dorian, directrice de la pension Coquerel, et Camparan, sénateur de la Haute-Garonne.

Ces demandes se heurtèrent à un refus constant sous l'Ordre moral pour la raison qu'« Allemane s'est constamment refusé de faire appel à la clémence de M. le président de la République », or, « la Commission des grâces n'examine la situation des condamnés de la Commune que lorsque, par un recours personnel, ils ont fait acte de soumission au gouvernement de leur pays » (Arch. Nat., BB 24/746). Cette démarche Allemane ne la fit jamais et sa situation ne s'adoucit qu'avec le changement de climat politique en France. Le 5 juin 1879, sa peine fut commuée en celle de bannissement avec l'autorisation d'un bref séjour à Paris où il se trouvait quand il fut amnistié le 8 mai 1880. Une semaine plus tard, il épousa à la mairie du XXe arrondissement, cette Marie, Adèle Quénot, couturière, fille d'un meunier des Vosges, de dix ans plus jeune que lui, dont il avait deux enfants et qui avait multiplié les démarches en faveur de son ami exilé.

Jean Allemane reprit comme metteur en pages à L'Intransigeant son métier

d'ouvrier typographe. En 1885, il l'exerçait à la grande imprimerie du Croissant quand il ouvrit à son compte, 51, rue Saint-Sauveur, la petite imprimerie « La Productrice » qu'il transforma bientôt lui-même en coopérative ouvrière et administra durant de longues années. En 1889, il participa à la fondation de la « Société fraternelle des anciens combattants de la Commune » et fut toujours assidu à ses réunions dans l'entresol d'un marchand de vins de la rue Saint-Antoine. De 1882 à 1889, il habitait 11 rue du pressoir (Paris, XXè arr.) et 14 rue de la Fontaine au roi (Paris, XIe arr.) en 1890. Il reprit aussi sa vie de militant et entra dans les groupes du Parti ouvrier né du congrès de Marseille (1879). Lors de la scission de 1882, il demeura avec la majorité des groupes parisiens, les « possibilistes » contre les doctrinaires, les fédéralistes contre les centralistes. Il fut un des militants les plus en vue du nouveau parti, la FTSP (Fédération des travailleurs socialistes de France), et de son Union fédérative centrale de la région parisienne. Il fut un des animateurs de la lutte antiboulangiste à la création de laquelle il participa, le 25 mai 1888, comme secrétaire de la Société des Droits de l'Homme, comme entraîneur des groupes de combat, comme rédacteur du journal Le Parti ouvrier qu'il lança le 8 avril 1888.

Bientôt, dans la FTSP, Allemane devint le leader d'une tendance, celle des militants et des travailleurs manuels, opposée à celle des élus et des intellectuels groupés autour de Paul Brousse. Allemane et ses amis reprochaient à ces derniers de négliger la lutte révolutionnaire pour une action purement électorale conduisant à de fâcheuses compromissions. Au congrès de Châtellerauld (9-14 octobre 1890), la rupture intervint alors qu'Allemane lui-même n'avait pas encore quitté Paris pour se rendre au congrès. Ainsi naquit le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, couramment appelé parti « allemaniste ». Il était, en effet, le parti de Jean Allemane bien que celui-ci n'y occupât aucune fonction privilégiée et y assumât toutes les tâches, même les plus humbles, car il l'incarrait véritablement. Il le représenta dans toutes les grandes assises nationales et internationales : à Londres (1896) ; à Paris, salle Japy (3-8 décembre 1899), où il portait, au nom du POSR, les mandats de la 2e circonscription de Villefranche (Aveyron) au premier congrès général des organisations socialistes françaises rapprochées par l'affaire Dreyfus. Il s'y rallia à l'idée de l'unité et convia chacun à dire : « J'ai piétiné sur mes haines, j'ai piétiné sur mes rancunes ». (Cf. C. r. du congrès, op. cit., p. 168.) Au deuxième congrès général des organisations socialistes à Paris, salle Wagram (septembre 1900), Allemane signa, avec Briand et Jaurès, la motion pour la grève générale qui fut repoussée. Allemane siégea au « Comité d'entente » qui se réunissait, 17, rue Portefoin, jusqu'en janvier 1902, date où, avec ses amis, il le quitta à la suite de l'affaire de la communion de la fille de Jaurès et de la participation de Millerand à la réception du tsar. Il vécut jusqu'à l'unité aux côtés du Parti socialiste français organisé au congrès de Tours (mars 1902), mais maintint les cadres de son parti qui ne s'y absorba jamais tout à fait. En 1905, il appartint à la commission d'unification, siégea au congrès

ALLEMANE Jean (3)

RETOUR PAGE 22

d'unité de la salle du Globe et, avec son parti, se fondit dans la SFIO.

Allemane fut maintes fois candidat aux élections municipales et législatives. Il n'était pas cependant avide de mandats et ne fondait pas de grands espoirs sur l'action électorale. Mais il était un bon porte-drapeau et il en acceptait le rôle. L'auréole de la Commune et du bagne, sa parole vibrante lui assuraient le contact populaire. Il se présenta à quatre reprises, sans succès, au conseil municipal de Paris. Dans le XIe arr., le quartier Sainte-Marguerite lui donna 468 voix en 1881, soit le treizième de celles des inscrits et, en 1887, 1 603 (sur 7 324 inscrits et 5 358 votants) ; le quartier de la Folie-Méricourt lui en apporta 1 520 (sur 11.538 inscrits et 8 384 votants) en 1890. Dans le quartier de l'Hôpital Saint-Louis (Xe arr.) en 1896, sur 9 126 inscrits et 6 789 votants, Allemane obtint 273 voix contre Faillet élu par 4 668.

Plus nombreuses et plus fructueuses furent ses candidatures à la députation. En 1881, au 1er tour, dans la 2e circonscription du XIe arr. de Paris, il réunit 1 551 voix (952 dans le quartier de la Roquette et 599 dans le quartier Saint-Marguerite) contre Édouard Lockroy, démocrate et ancien volontaire garibaldien. À l'élection complémentaire du 21 janvier 1883, la 1re circonscription du Ve arr. lui donna 847 voix. Aux élections de 1885, au scrutin de liste, Allemane obtint 25.291 voix : il était second sur la liste de la FTSF, conduite par Joffrin qui en obtenait 33.452 ; le 38e et dernier candidat en recueillait 9.314. Aux élections complémentaires du 13 décembre 1885, pour remplacer six élus radicaux optant pour la province, Allemane, toujours second, se rapprochait de Joffrin (27.922 voix et 31 118). En 1889, il se présenta à la députation dans la 1re circonscription du XIe arr. (Folie-Méricourt) et eut 1 139 voix pour un total de 7 906 voix aux autres candidats. En 1893, il ne fut pas candidat. En 1898, il fit campagne en province et groupa 4.352 voix dans l'Aveyron, dans la 2e circonscription de Villefranche qui comprenait Decazeville.

Désormais, il ne quittera plus le quartier de la Folie-Méricourt, dans le XIe arr. de Paris. En février 1901, à une élection partielle pour remplacer Baudin qui avait opté pour l'Ain, Allemane affronta un adversaire de taille, Max Régis, et dans de mauvaises conditions puisque des conflits de personnes déchirèrent le POSR et que Fabérot se présenta au 1er tour. Néanmoins, Allemane vint, avec 2 110 voix, derrière Max Régis (2.723). Au second tour, Allemane prit figure de candidat d'union républicaine et battit le paladin de l'antisémitisme par 4.259 suffrages contre 3.355 sur 12 320 inscrits. En 1902, il s'éleva au 2e tour à 4.988 voix, mais fut battu par le nationaliste Cougy avec 5.193. En 1906, même duel, même adversaire au 2e tour, et Allemane l'emporta comme candidat socialiste SFIO par 5.100 voix contre 3.960. En 1910, avec 4.953 voix, il fut battu de justesse et abandonna pour toujours les compétitions électorales.

Allemane passa donc cinq ans au Parlement. Il y fut l'auteur de quelques propositions dont la plus notable, le 1er juillet 1901, vise à la suppression des congrégations autorisées. Il défendit ses propositions et prit part, en outre, à de nombreux débats budgétaires ou autres. Les 28 et 29 mars 1902, il défendit l'idée de la municipalisation du gaz de Paris. Le 11 juin 1908, il prit la défense des terrassiers de Draveil en grève après la bagarre sanglante qui les mit aux prises avec la police. Enfin, il fit adopter par la Chambre la constitution de la commandite à l'imprimerie nationale, forme de coopérative de production par laquelle les commanditaires choisissent, parmi eux, le metteur en pages et, en plus de leur salaire, se partagent les bénéfices qui lui reviendraient.

Allemane fut d'abord un militant ouvrier et le resta quand il eut accédé à l'artisanat et à une certaine aisance. Il mettait ses espoirs dans la libre action du prolétariat sur le plan corporatif et ne voyait dans l'action politique et électorale guère mieux qu'une occasion de propagande et d'agitation. Il fut un adepte de la grève générale, « car c'est là une arme faite exclusivement pour des mains ouvrières... » « À votre « prise du pouvoir », écrivait-il, s'adressant aux « politiciens », nous opposons, aujourd'hui la « fin du pouvoir », l'avènement de la seule administration des choses [...]. C'est pour ce demain-là que nous militons, et non pour celui qui nous imposerait d'obéir à vos préfets, à vos chefs et à vos chefs d'armée » (Le Parti ouvrier, n° des 16-17 avril 1896.) L'antimilitarisme d'Allemane procède de la même méfiance de tout ce qui représente discipline et autorité. En 1894, il fut condamné à deux mois de prison pour injures à l'armée. Comme la plupart des « Communards », c'est à l'armement général du peuple et non aux armées permanentes qu'il songeait à confier la défense du pays. Ces sentiments expliquent l'ardeur qu'il mit à combattre Boulanger, la précocité de ses convictions dreyfusardes et la vigueur avec laquelle il s'attacha à les faire prévaloir. Anticlérical, Jean Allemane combattait dans l'Église une hiérarchie autoritaire alliée à la bourgeoisie et une morale de résignation. Il appartient à la franc-maçonnerie, de toutes les associations philosophiques la plus perméable à la propagande socialiste.

Il fut aussi un libre penseur convaincu et actif, en un temps où la majorité prolétarienne de la libre pensée organisée répondait à ses origines et à ses convictions. Il adhéra à l'Association nationale des Libres Penseurs de France constituée au lendemain du congrès international de Genève (1902). En 1904, il la représenta au congrès mondial de Rome où, le 20 septembre, il rapporta au nom de la commission des vœux. En 1905, il appartenait à sa commission exécutive et fut le vice-président du comité de préparation du congrès international de Paris dont il présida la séance inaugurale au Trocadéro. En vue de ses assises, il avait donné des conférences à Toulouse, Montpellier, Lorient, Lyon,

ALLEMANE Jean (4)

Saint-Étienne, Valenciennes, Nantes, La Roche-sur-Yon, Angers, Le Mans, etc.

L'étroit sentiment de classe qui animait Allemane, son exclusivisme ouvrier, la méfiance que lui inspirait la « politique » le rendaient très ombrageux à l'égard des avocats, des intellectuels, de tous ceux qui se posent en chefs, des « maîtres renards » qui tendent à se « servir de la démocratie socialiste, comme [leurs] devanciers de février 1848 et de septembre 1870 se servirent des républicains sincères ». Ses sympathies pour le syndicalisme -- il participa en 1895 à Limoges au congrès constitutif de la CGT -- et la grève générale lui valurent parfois ainsi qu'à ses amis d'être traités d'« allemanarchistes ». Toutefois, on l'a vu à la Libre Pensée et à la F... M..., il ne refusait pas tout contact avec d'autres formes d'action. C'est que Allemane n'était pas un « barbare », un bétotien. Autodidacte comme on l'était dans sa profession, il ne cessa jamais de s'instruire. Il fut un des rares membres du POSR à s'intéresser à la pensée de Marx, trop tardivement cependant pour que lui-même et son parti en fussent marqués. Il publia le Capital en 1895 et, en 1899, au congrès de Japy, il déclara faire du Manifeste son évangile. Cet esprit curieux et ouvert explique, avec la conviction qui l'animait, le talent oratoire d'Allemane à l'aise devant les auditoires populaires comme dans les débats serrés des congrès. Un compagnon de ses luttes parisiennes attribue « son ascendant sur les ouvriers des faubourgs » à « sa parole vibrante » (cf. M. Braemer, Almanach populaire, 1939, op. cit., p. 158) autant qu'à son passé. Léon Blum, l'ayant entendu au congrès de la salle Japy en 1899, n'hésite pas à le placer au niveau de Guesde et de Jaurès (cf. M. Poujade, les Allemanistes à Paris, de 1890 à 1905, op. cit.)

Les convictions d'Allemane lui imposaient de rester dans le rang, mais son tempérament violent et autoritaire le portait à dominer. Il était respectueux en théorie des opinions différentes des siennes et si, depuis le congrès de Japy, il souhaitait l'unité socialiste dans un parti qu'il voulait soumis à une ferme discipline, elle lui semblait vite intolérable dès qu'elle imposait des vues qu'il ne partageait pas ou des moyens d'action qu'il réprouvait. Ainsi s'explique qu'il ait été l'homme de plusieurs scissions. Ainsi s'expliquent, à l'époque des rapprochements, les distances qu'il garda toujours à l'égard du parti guesdiste dans lequel il voyait la réplique française d'une social-démocratie qui le rebutait par sa discipline à l'allemande, au service d'un socialisme accordant à l'action politique, sur l'action syndicale, une primauté qu'il contestait. Et s'il se rapprocha plutôt de l'autre courant, il ne s'y absorba pas complètement. Il ne put se résoudre à un tête-à-tête ni avec le « guesdisme » ni avec le « jaoussisme ». Mais il lui parut possible de cohabiter avec les deux tendances dans un parti unifié où se neutraliseraient les défauts opposés qu'il condamnait en elles. Aussi il se rendit au congrès international d'Amsterdam en 1904 et, en 1905, il entra dans la SFIO.

RETOUR PAGE 22

Il n'y fut pas très à l'aise : élu à sa commission administrative permanente en 1905, il cessa d'y paraître l'année suivante et, en 1911, redevenu simple militant après son échec électoral de 1910, il patronna la fondation d'un parti ouvrier qui fut moins une dissidence qu'une forme d'opposition intérieure et que les événements et aussi l'âge de son protagoniste condamnaient à être sans lendemain. Elle marqua pour Allemane la fin de son activité politique militante. La guerre venue, il approuva l'appui donné par le Parti socialiste à la défense nationale. En 1920, il suivit avec sympathie les débuts du Parti communiste. Il n'approuvait pas sa conception du syndicalisme et restait indifférent à sa doctrine marxiste. Mais il retrouvait dans le Parti communiste le caractère prolétarien et la combativité du vieux POSR.

Mais alors Allemane se survivait à lui-même par une exceptionnelle longévité qui devait faire mourir, presque centenaire, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le Communard revenu du bagne en 1880. Il était le témoin d'un long passé de luttes ouvrières et le type de ces militants qui n'ont pu pleinement s'adapter aux formes nouvelles d'organisation et d'action.

OEUVRES : a) Journaux et revues auxquels collabora Allemane :

L'Intransigeant, de Rochefort. -- La Question sociale, organe blanquiste, mais éclectique. -- L'Almanach de la Question sociale, d'Argyriadès. -- Le Parti ouvrier, son organe à la FTSF, puis au POSR, de 1888 à 1896. -- La Petite République. -- Le Journal du Peuple, quotidien éclectique fondé en 1899 par Sébastien Faure. -- L'Action, organe anticlérical du radical Henry Bérenger et du prêtre défroqué Victor Charbonnel. -- La Raison : Allemane y suivit Charbonnel qui avait rompu avec Bérenger, puis revint à L'Action. -- L'Humanité : J. Allemane y avait publié trois articles dans les n°s des 21 mai, 12 juin et 11 octobre 1904, lorsque le journal devenu organe du Parti socialiste SFIO, annonça le 5 avril 1906 sa collaboration régulière. Allemane signa environ tous les quinze jours un article leader à partir du n° du 11 avril.

b) Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, et sur la crise industrielle à Paris. (Paris, J.O. Doc. parlementaires, t. XII, SO 1884, Annales de la Chambre des Députés). Allemane présente, avec Brousse, au nom de la FTSF, ses critiques sur le fonctionnement industriel, ses troubles et ses solutions d'organisation collective et de liberté ouvrière accrue.

François Simiand juge ces « exposés remarquables » in Mélanges d'Économie

ALLEMANE Jean (5)

politique et sociale offerts à Edg. Milhaud, PUF, 1934, sous le titre « Une enquête oubliée sur une grande crise méconnue » (pp. 313 à 327 ; cf. p. 323).

c) Ouvrages d'Allemane (cotes IFHS). Mémoires d'un Communard. Des barricades au baigne, Paris, sd in-8°. VIII + 527 pp. Dédicace de l'auteur à Métin (B. 413). -- Notre programme développé et commenté suivi d'un projet de règlement de groupe, Paris, 1895, 64 pp. (14. S. 135). -- Programme municipal adopté par l'Union fédérative du Centre, commenté, Paris, sd 48 pp. (14 A. S. 135). -- Le Socialisme en France, Paris 1900, 104 pp. (14 A. S. 135). -- À la Bibl. historique de la Ville de Paris, n° 942 035, Mes Chansons, Bergerac, 1926, exemplaire corrigé par l'auteur.

d) Lettres manuscrites : Deux se trouvent à l'IFHS (14 A. S. 117) l'une adressée à Mme Rastoul (sd) et l'autre à un destinataire non identifié, datée du 17 mai 1923, au sujet de la lettre précédente.

SOURCES : Arch. Nat., BB 24/746 (texte autographe de Jean Allemane : Ma défense, mes témoins), C 5361 (dossiers électoraux), H. Colonies, 567. -- Min. Guerre, 5e conseil, n° 338. -- Arch. Ass. Nat. (dossier biographique). -- Les Murailles politiques françaises, Paris, Versailles, la Province, Paris, Lechevalier, 1874, 2 vol. : t. I (4 septembre 1870-17 mars 1871), t. II (18 mars 1871-28 mai 1871), -- Les Hommes du jour, n° 35, s.d -- Calédoniens. Répertoire bio-bibliographique de la Nouvelle-Calédonie par O'Reilly, Paris, 1953. -- Congrès général des organisations socialistes françaises tenu à Paris du 3 au 8 décembre 1899, Paris, 1900, 502 pp (pp. 165-168 ; 327-331 ; 424). -- Charles Vérecque, Dictionnaire du socialisme, Paris, 1911, 502 pp. (p. 10). -- Paul Louis, Le Parti socialiste en France : (in Encycl. soc. synd. et coop, publiée sous la direction de Compère-Morel). Paris, 1912, 405 pp. (p. 39). -- Hubert-Rouger, Les Fédérations socialistes, t. III. Paris, 1921, 604 pp. (passim). -- Maurice Charnay, Les Allemanistes, in Histoire des Partis socialistes en France, sous la direction de A. Zévaès, 1912, 112 pp. (passim). -- Jean Bossu, Jean Allemane (coll. Les grandes figures d'hier et d'aujourd'hui), Paris, Édit. de l'Idée libre, sd, 64 pp. -- Claude Renault, Le Mouvement socialiste parisien de 1881 à 1885 : Diplôme d'Études supérieures de la Fac. des Lettres de Paris (dir. E. Labrousse), sd exemplaire dactylographié. (p. 78). -- Maurice Poujade, Les Allemanistes à Paris, de 1890 à 1905, Ibid., 93 pp. (passim). -- Henri Perrin, Recueil dactylographié, sans titre, sans date, de souvenirs de ce mi-militant du Doubs. Le recueil n'est pas paginé. Chaque récit est numéroté. Allemane n° 1. L'auteur, qui quitta le parti allemaniste pour entrer dans l'autonomie, est peu favorable à Allemane. Il rapporte que Vaillant étant

RETOUR PAGE 22

toujours accueilli au cri de « Vive la Commune », Allemane en concevait quelque jalousie et il lui arrivait de s'écrier : « Moi aussi, j'étais de la Commune ». -- Max Braemer, « Quelques souvenirs d'un ancien », in Almanach populaire édité par le Parti socialiste SFIO en 1939.

Parue depuis l'élaboration de cette notice biographique, l'étude de M. Winock « La scission de Châtellerauld et la naissance du Parti « allemaniste » (1890-1891) dans le Mouvement social, n° 75, avril-juin 1971. -- Offerlé Michel, Les socialistes et Paris, 1881-1900. Des communards aux conseillers municipaux, thèse de doctorat d'État en science politique, Paris 1, 1979. -- Siân Reynolds, Jean Allemane, thèse d'histoire, Paris VII.

ICONOGRAPHIE : Photographie in Paul Louis, Le Parti socialiste en France, op. cit. (p. 16). -- G. Bourgin. La Commune, 1870-1871, op. cit. p. 360.

J. Raymond

MARTEL Pierre, Adrien.**RETOUR PAGE 23**

Né le 6 mars 1882 à Bournoncles (Haute-Loire), fils d'un cultivateur, Pierre Martel, qui habitait depuis 1922 environ, dans le Ve arr. de Paris, exerçait la profession de surveillant commis-greffier à la prison de la Santé. Depuis le 5 novembre 1919, date de sa fondation, il remplissait les fonctions de secrétaire du syndicat national CGT du personnel pénitentiaire de France et des colonies dont les effectifs étaient estimés à deux mille membres. Il avait été élu en 1928 membre de la section de propagande de la Fédération générale des fonctionnaires et le 14 septembre 1932, membre de la commission administrative.

Le 17 janvier 1926, Pierre Martel avait été appréhendé, place de l'Opéra à Paris, au cours d'une manifestation de fonctionnaires puis relâché après vérification d'identité. Ses sympathies étaient acquises au Parti socialiste SFIO.

Marié trois fois, en 1908, 1916 et 1939, il mourut dans sa commune natale, le 19 janvier 1968.

SOURCES : Arch. P.Po. 306 et 300, décembre 1932, février 1935. -- État civil.